

# TABLEAU DE BORD

# SAGE du BAS-LÉON



ÉDITION  
2021

Schéma d'Aménagement



et de Gestion des Eaux



Syndicat des Eaux  
du Bas-Léon

Données 2017/2020

# SOMMAIRE

GLOSSAIRE ----- p.4

## PRÉAMBULE

Qu'est-ce qu'un SAGE ?	p.5
Carte d'identité du SAGE Bas-Léon	p.6
Organisation du SAGE Bas-Léon	p.7
Contrat de territoire du SAGE	p.8
Priorités du SAGE Bas-Léon	p.9
Objectifs stratégiques	p.10
Documents du SAGE Bas-Léon	p.12
Types de masses d'eau	p.13
Objectifs du SDAGE 2016-2021	p.14
Tableau de bord	p.16
Indicateurs	p.17
Tableau de suivi	p.18



## ENJEU n°1 *Organisation des maîtrises d'ouvrage*

Structure porteuse du SAGE du Bas-Léon	p.22
Organisation des maîtrises d'ouvrage	p.23
Objectifs stratégiques inscrits dans le PAGD	p.25
Plan de communication	p.26
Ressources	p.27



## ENJEU n°2 *Fonctionnement des milieux*

États des masses d'eau	p.31
- Physico-chimique (nitrates, phosphore, micropolluants)	p.32
- Démarches communales	p.39
- Démarches agricoles	p.40
- Bocage	p.41
- Zones humides	p.42
- Biologique (IBGN, IBD, IPR, IBMR)	p.43
- Ecologique	p.48
Morphologie des cours d'eau	p.49
Continuité écologique	p.50
Lutte contre les rongeurs aquatiques nuisibles	p.53
Biodiversité	p.54



## ENJEU n°3 Satisfaction des usages littoraux

État microbiologique des cours d'eaux	p.56
Conchyliculture	p.58
Pêche à pied	p.60
Qualité des zones de baignades	p.61
Assainissements	p.62
- collectif	p.62
- non collectif	p.64
- non collectif non conforme	p.65
Algues vertes	p.66
Ports	p.69
Équipements littoraux	p.72

## ENJEU n°4 Satisfaction des besoins en eau

Alimentation en Eau Potable	p.74
Captages prioritaires	p.75
Sécurisation des réseaux	p.76
Organisation du fonctionnement des réseaux	p.77

## ENJEU n°5 Inondation et gestion des eaux pluviales

Gestion des inondations et submersions marines	p.80
--	------



## GLOSSAIRE

### A

AB : Aber Benoît  
AC : Assainissement Collectif  
AELB : Agence de l'Eau Loire-Bretagne  
AEP : Alimentation en Eau Potable  
AI : Aber Ildut  
ANC : Assainissement Non Collectif  
ARS : Agence Régionale de Santé  
AW : Aber Wrac'h

### B

BV : Bassin Versant  
BM : Brest métropole

### C

CAMA : Cellule d'Animations sur les Milieux Aquatiques  
CC : Communauté de Communes  
CCPA : Communauté de Communes du Pays des Abers  
CCPI : Communauté de Communes du Pays d'Iroise  
CCPL : Communauté de Communes du Pays de Landivisiau  
CLCL : Communauté Lesneven - Côte de Légendes  
CCPLD : Communauté de Communes du Pays de Landerneau Daoulas  
CEVA : Centre d'Etude et de Valorisation des Algues  
CD29 : Conseil Départemental du Finistère  
CLE : Commission Locale de l'Eau  
COFIL : COmité de PILotage  
CRB : Conseil Régional de Bretagne  
CRESEB : Centre de Ressources et d'Expertise Scientifique sur l'Eau de Bretagne  
CT : Contrat de Territoire

### D

DCE : Directive Cadre sur l'Eau (2000/60/CE)  
DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer  
DERU : Directive Eaux Résiduelles Urbaines  
DICRIM : Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs  
DN : Directive Nitrates

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne

### E

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale  
EPAGE : Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux

### G

GEMAPI : GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

### H

HCL : Haut-Léon Communauté

### I

IBD : Indice Biologique Diatomée  
IBGN : Indice Biologique Global Normalisé  
IBMR : Indice Biologique Macrophyte Rivière  
IFREMER : Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la MER  
INRAe : Institut National de Recherche pour l'Agriculture et l'environnement  
INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques  
IPR : Indice Poisson Rivière

### L

LEMA : Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques  
LPK : (bassins versants de) Landunvez, Ploudalmézeau et Kouer ar Froud

### M

MO : Matières Organiques  
MAEc : Mesure Agri-Environnementale et climatique

### N

NO3- : Nitrates

### O

OFB : Office Français de la Biodiversité (ex AFB)  
OSUR : Observatoire des Sciences de l'Univers de Rennes

### P

P : Phosphore

PADD : Plan d'Aménagement et de Développement Durable  
PAEc : Projet Agri-Environnemental et climatique  
PAGD : Plan d'Aménagement et de Gestion Durable  
PDC : Plan de Désherbage Communal  
PE : Prise d'Eau  
PAV : Plan Algues Vertes  
PLUi : Plan Local d'Urbanisme intercommunal  
PPC : Périmètre de Protection de Captage  
PPRi : Plan de Prévention des Risques inondation  
PPRs : Plan de Prévention des Risques submersion marine  
PTE : Projet de Territoire Eau

### Q

QA : Quillimadec-Alanan  
Q90 : Quantile 90

### R

RPQS : Rapport sur le Prix et la Qualité des Services

### S

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux  
SEA : Service Eau et Assainissement  
SCOT : Schéma de COhérence Territoriale  
SDAEP : Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable  
SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux  
SEQ Eau : Système d'Évaluation de la Qualité physico-chimique de l'Eau  
SIG : Système d'Information Géographique  
SEBL : Syndicat des Eaux du Bas-Léon  
SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif  
SPPO : Structure Porteuse de Programme Opérationnel  
SRCE : Schéma Régional de Cohérence Ecologique  
STEP : STation d'EPuration

### T

TVB : Trame Verte et Bleue

### V

VMA : Volet Milieux Aquatiques

### Z

ZH : Zone Humide



## Qu'est-ce qu'un SAGE ?

La loi sur l'eau du 03/01/1992 a instauré la notion de **SAGE**, Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

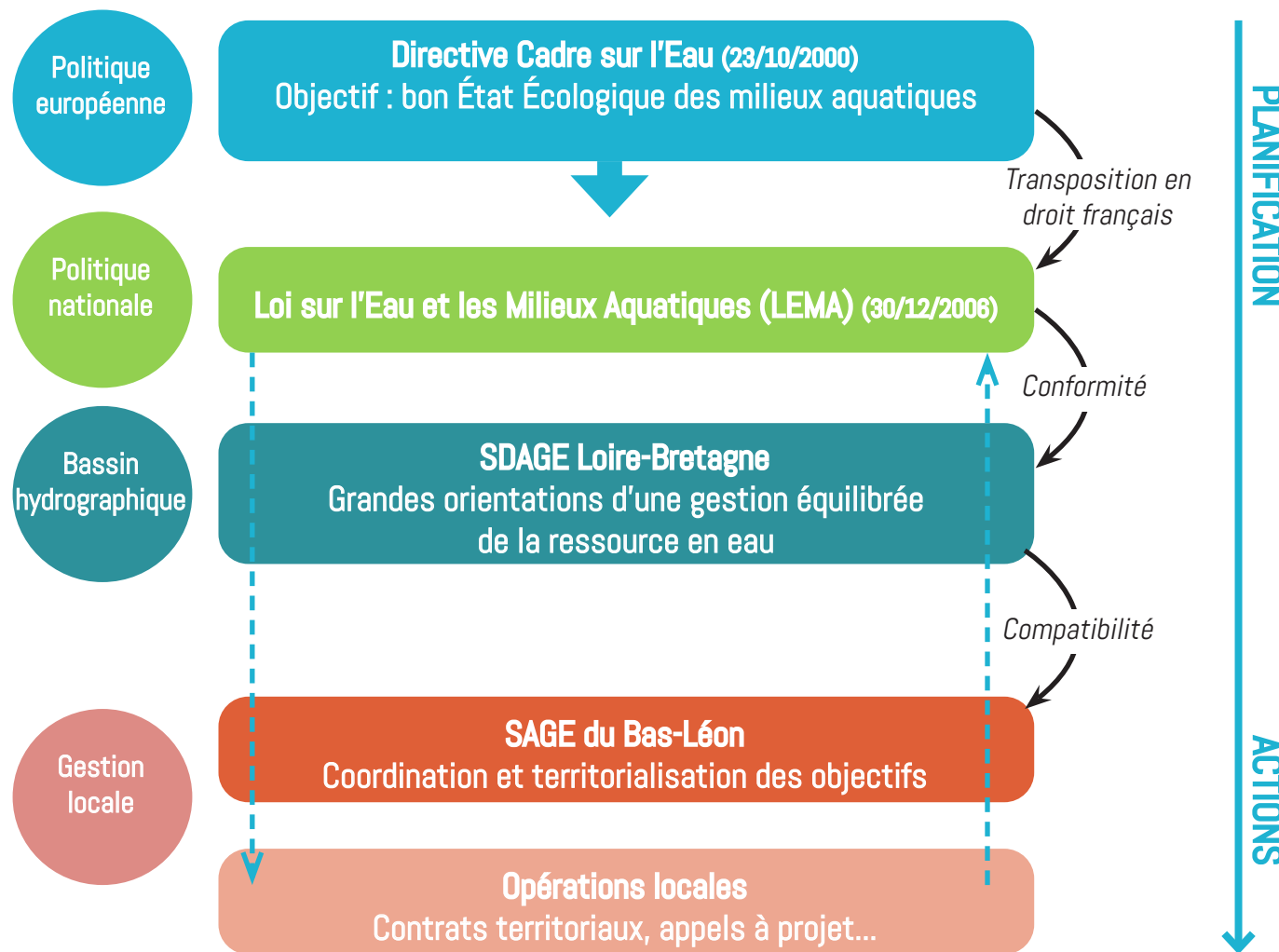
Pour tous les acteurs de l'eau, c'est un outil local de planification à long terme de la gestion intégrée de l'eau, de ses usages et des milieux aquatiques associés.

Ce schéma de référence en matière de gestion locale de l'eau vise à :

> **Traduire concrètement les priorités définies par le SDAGE** (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) **dans le but d'atteindre les objectifs de qualité des eaux et de remplir les obligations de résultats imposés par l'Europe,**

> **Fixer les objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection des ressources en eau et des milieux aquatiques en tenant compte des spécificités locales du territoire** (le SAGE se décline en un programme d'actions locales).

Politique de l'eau : emboîtement des dispositifs



## Carte d'identité du SAGE du Bas-Léon

- > Superficie  $\approx 910 \text{ km}^2$
- > Linéaire de cours d'eau  $\approx 800 \text{ km}$
- > Linéaire du trait de côte  $\approx 200 \text{ km}$
- > Nombre d'habitants  $\approx 135\,000$
- > Densité moyenne  $\approx 140 \text{ hab./km}^2$
- > Nombre de communes : 56 dont 46 comprises entièrement dans le périmètre du SAGE
- > Communautés de Communes

3 dans leur intégralité :

- CCPI
- CCPA
- CLCL

et 4 en partie :

- CCPLD
- CCPL
- HLC
- BM



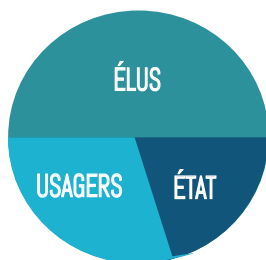
### Qui pilote le SAGE ?

#### La Commission Locale de l'Eau (CLE)

> **Assemblée délibérante chargée d'élaborer, de mettre en œuvre et de suivre le SAGE**, elle définit les axes de travail, consulte les partenaires et prend les décisions stratégiques.

> **Instance de concertation « Parlement de l'eau » et de délibération** définie par arrêté préfectoral, la CLE du SAGE du Bas-Léon est composée de 27 membres, répartis en 3 collèges :

- 14 élus : Région, Département, EPCI,
- 7 représentants des usagers : agriculteurs, industriels, pêcheurs, associations,...
- 6 représentants de l'Etat.



Elle s'appuie sur :

- un bureau,
- un groupe d'experts,
- des commissions thématiques,
- une cellule d'animation.

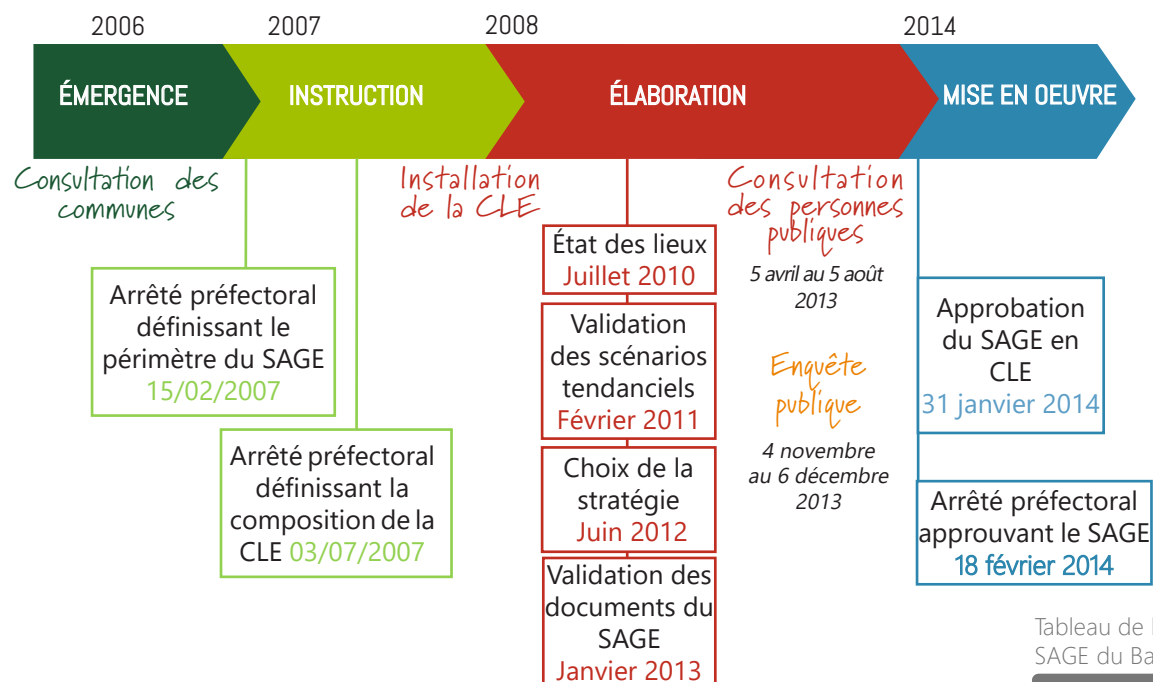
### Quelle structure porte le projet ?

> **Structure : le Syndicat des Eaux du Bas-Léon (SEBL)**, compte tenu de son périmètre, a été désigné structure porteuse du SAGE en 2007. Il a été labellisé **EPAGE** en 2020.

> **Missions** : assurer la maîtrise d'ouvrage principale des actions et décisions de la CLE, lui apporter les financements (avec l'aide de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, du Conseil Régional de Bretagne, du Conseil Départemental du Finistère et des EPCI) et les appuis technique et administratif.



### Une démarche de longue haleine...





## Le contrat de territoire du SAGE du Bas-Léon

### D'OUEST EN EST

#### Contrats historiques

##### Le Kermorvan :

12 km<sup>2</sup> - 4 communes  
Enjeu eau potable

##### L'Aber Ildut :

140 km<sup>2</sup> - 13 communes  
Enjeu morphologie

##### L'Aber Benoît :

225 km<sup>2</sup> - 13 communes  
Enjeu conchylicole

##### L'Aber Wrac'h :

155 km<sup>2</sup> - 17 communes  
Enjeux eau potable et morphologie

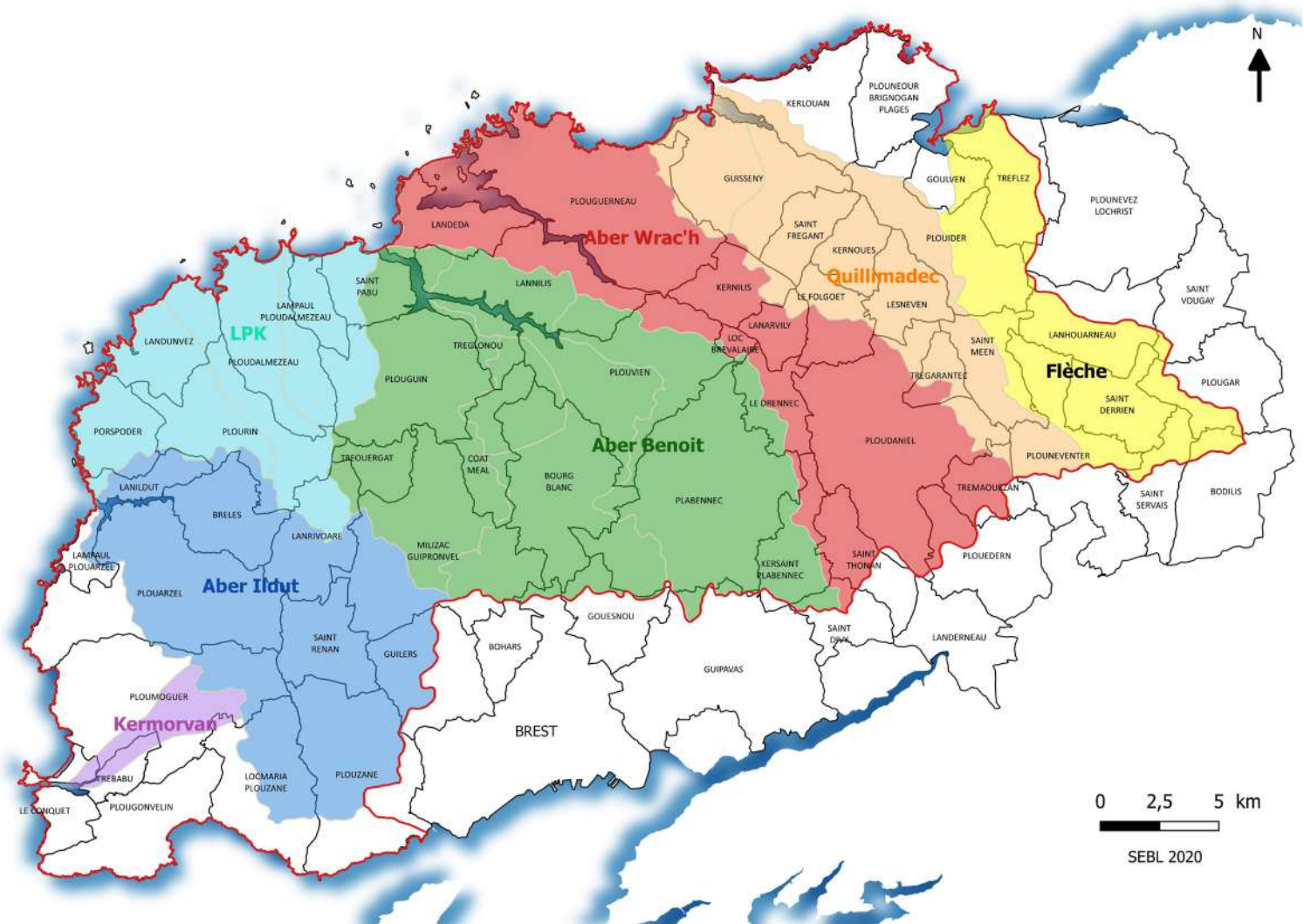
##### Le Quillimadec-Alanan :

100 km<sup>2</sup> - 15 communes  
Enjeu algues vertes

#### Contrats récents (2020)

Landunvez, Ploudalmézeau et  
Kouer ar Froat (LPK)

La Flèche



Le territoire s'inscrit aujourd'hui dans une démarche de contrat territorial unique à l'échelle du Bas-Léon, piloté par le SEBL sur la période 2020/2025.



*Objectif : améliorer la qualité des eaux en vue d'atteindre le bon état au sens de la Directive Cadre sur l'Eau*

- . **Réduire des flux de nutriments** aux exutoires des bassins versants afin de limiter la prolifération des micro/macro algues,
- . **Rétablir la libre circulation des espèces migratrices et des sédiments**,
- . **Préserver l'équilibre écologique des milieux** naturels, aquatiques, littoraux et favoriser l'aménagement de l'espace,
- . **Restaurer la qualité bactériologique** des masses d'eau littorales et estuariennes pour satisfaire les usages,
- . **Restaurer la qualité des eaux brutes** pour l'alimentation en eau potable et s'assurer de la satisfaction des besoins,
- . **Gérer les risques** et orienter les pratiques d'utilisation des produits phytosanitaires,
- . **S'assurer de la couverture et de la coordination de l'organisation de la maîtrise d'ouvrage** sur tout le territoire du SAGE.

## Objectifs stratégiques du SAGE du Bas-Léon

### ENJEU n°1

#### *Maîtrise d'ouvrage*

- Faire en sorte que toutes les actions envisagées dans le cadre du SAGE puissent être mises en œuvre par un portage cohérent
- Eclaircir/préciser les rôles et missions de l'ensemble des structures opérationnelles locales et communiquer auprès de l'ensemble des acteurs
- Garantir à l'échelle du SAGE un suivi et une mise en cohérence de l'ensemble des programmes opérationnels menés au regard des objectifs et orientations du SAGE

### ENJEU n°2

#### *Paramètre Azote*

- Améliorer la connaissance sur l'état des masses d'eau
- Atteindre le bon état sur l'ensemble des masses d'eau :
  - > respect de la norme qualité eaux brutes pour la production d'eau potable (ne pas dépasser 50 mg/l)
  - > réduction des phénomènes de prolifération d'algues vertes

#### *Paramètre Phosphore*

- Améliorer la connaissance :
  - > sur l'état des masses d'eau
  - > sur la dynamique d'Alexandrium (micro-algue)
- Atteindre le bon état sur l'ensemble des masses d'eau :
  - > baisse des concentrations en phosphore total (sous les 0,2 mg/l)
- Réduire les phénomènes de phytotoxicité (liés à l'Alexandrium) et de développement des cyanobactéries

#### *Paramètre Micro-polluants*

- Améliorer la connaissance des teneurs en micropolluants
- Baisser les concentrations de produits phytosanitaires, et atteindre des concentrations de pesticides compatibles avec les exigences de distribution des eaux traitées (0,1 µg/l par matière active et 0,5 µg/l pour la somme des pesticides)

## Objectifs stratégiques du SAGE du Bas-Léon

### ENJEU n°2

*Zone humide*

- Acquérir une connaissance fine des zones humides (localisation et typologie)
- Préserver, protéger et/ou reconquérir les fonctionnalités des milieux humides

*Morphologie des cours d'eau*

- Rétablir et maintenir les habitats (piscicoles - invertébrés)
- Rétablir la continuité écologique pour permettre la libre circulation des sédiments et des espèces

### ENJEU n°3

*Bactériologie*

- Améliorer la qualité bactériologique des eaux
- Limiter les niveaux de contamination des coquillages

*Physico-chimie*

- Réduire les apports en nutriments (azote et phosphore)
- Réduire les apports en contaminants chimiques (pesticides, métaux lourds, polluants industriels, etc...)
- Pérenniser les activités de ramassage des algues de rives (labellisation Bio)

### ENJEU n°4

*Besoins en eau*

- Réduire les consommations individuelles
- Optimiser le fonctionnement des réseaux d'eau potable
- Sécuriser l'alimentation en eau potable

### ENJEU n°5

*Inondation  
Eaux pluviales*

- Prévenir les risques de submersions marines :
  - > connaissance et mémoire du risque
  - > gestion des situations de crise
- Protéger les populations en assurant une meilleure gestion des eaux pluviales en milieu urbain et améliorer les fonctions du maillage bocager

## Les documents du SAGE du Bas-Léon

### Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD)

- Il définit les objectifs de gestion, de mise en valeur et de préservation de la ressource,
- Il constitue le projet de territoire en matière de gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques et expose les principaux enjeux du SAGE déclinés de la manière suivante :



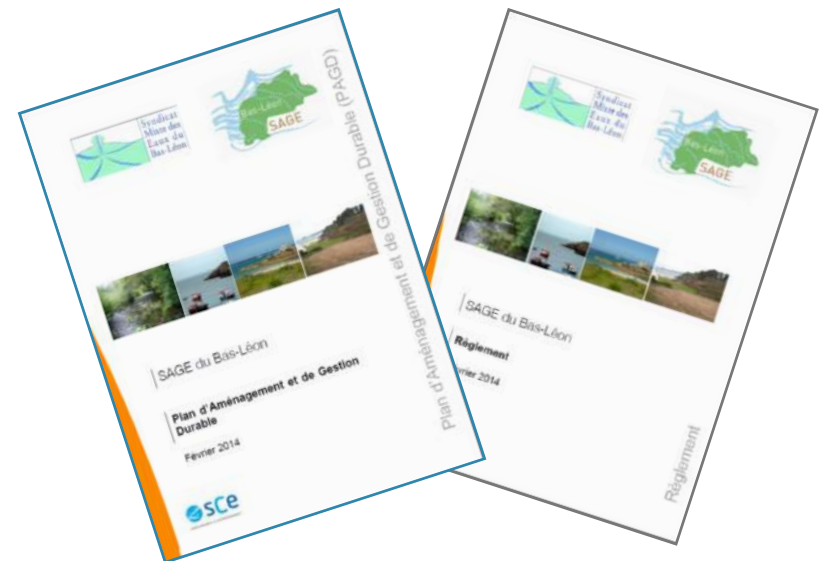
- Il décline les objectifs de gestion en 64 dispositions,
- Il précise les moyens retenus pour leur mise en œuvre ainsi que le calendrier prévisionnel des actions.

### Le règlement

- Il permet de préciser les objectifs prioritaires pour les usagers,
- Il est composé d'une règle intitulée « **Encadrer et limiter l'atteinte portée aux zones humides** » qui vise à la protection des zones humides dans le cadre d'aménagements et de projets d'urbanisme soumis au Code de l'Environnement.

### CES DOCUMENTS ONT UNE REELLE PORTEE JURIDIQUE

- > En ce qui concerne le PAGD, toutes les décisions prises dans le domaine de l'eau par les services de l'Etat et les collectivités publiques doivent être compatibles avec le SAGE (documents d'urbanisme,...).
- > Quant au règlement, il est opposable aux tiers pour la réalisation de toute opération ayant un impact sur l'eau (actes administratifs pris au titre des polices de l'eau : Installations Ouvrages Travaux Activités - Installations Classées pour la Protection de l'Environnement).





## 4 types de masses d'eau sur le SAGE du Bas-Léon

### 1 masse d'eau souterraine « LE LÉON »

#### 12 masses d'eau "COURS D'EAU" (d'Ouest en Est)

- Le Kermorvan depuis la source jusqu'à la mer → "LE KERMORVAN"
- L'Aber Ildut et ses affluents depuis la source jusqu'à la mer → "L'ABER ILDUT"
- Le ruisseau de Landunvez et ses affluents depuis la source jusqu'à la mer → "LE RUISSEAU DE LANDUNVEZ"
- Le ruisseau du Ploudalmézeau et ses affluents depuis la source jusqu'à la mer → "LE RUISSEAU DE PLOUDALMÉZEAU"
- Le Kouer Er Frouit et ses affluents depuis la source jusqu'à la mer → "LE KOUER AR FROUT"
- Le ruisseau de Plouguin et ses affluents depuis la source jusqu'à l'estuaire → "LE GARO"
- Le ruisseau de Tréglonou et ses affluents depuis la source jusqu'à l'estuaire → "L'ASCOUET"
- Le ruisseau de Plouvien et ses affluents depuis la source jusqu'à l'estuaire → "L'ABER BENOÛC"
- L'Aber Benoît et ses affluents depuis la source jusqu'à l'estuaire → "L'ABER BENOÎT"
- L'Aber-Wrac'h et ses affluents depuis la source jusqu'à l'estuaire → "L'ABER WRAC'H"
- Le Quillimadec et ses affluents depuis Saint-Méen jusqu'à la mer → "LE QUILLIMADEC"
- La Flèche et ses affluents depuis la source jusqu'à la mer → "LA FLÈCHE"

#### 2 masses d'eau «DE TRANSITION» (les estuaires)

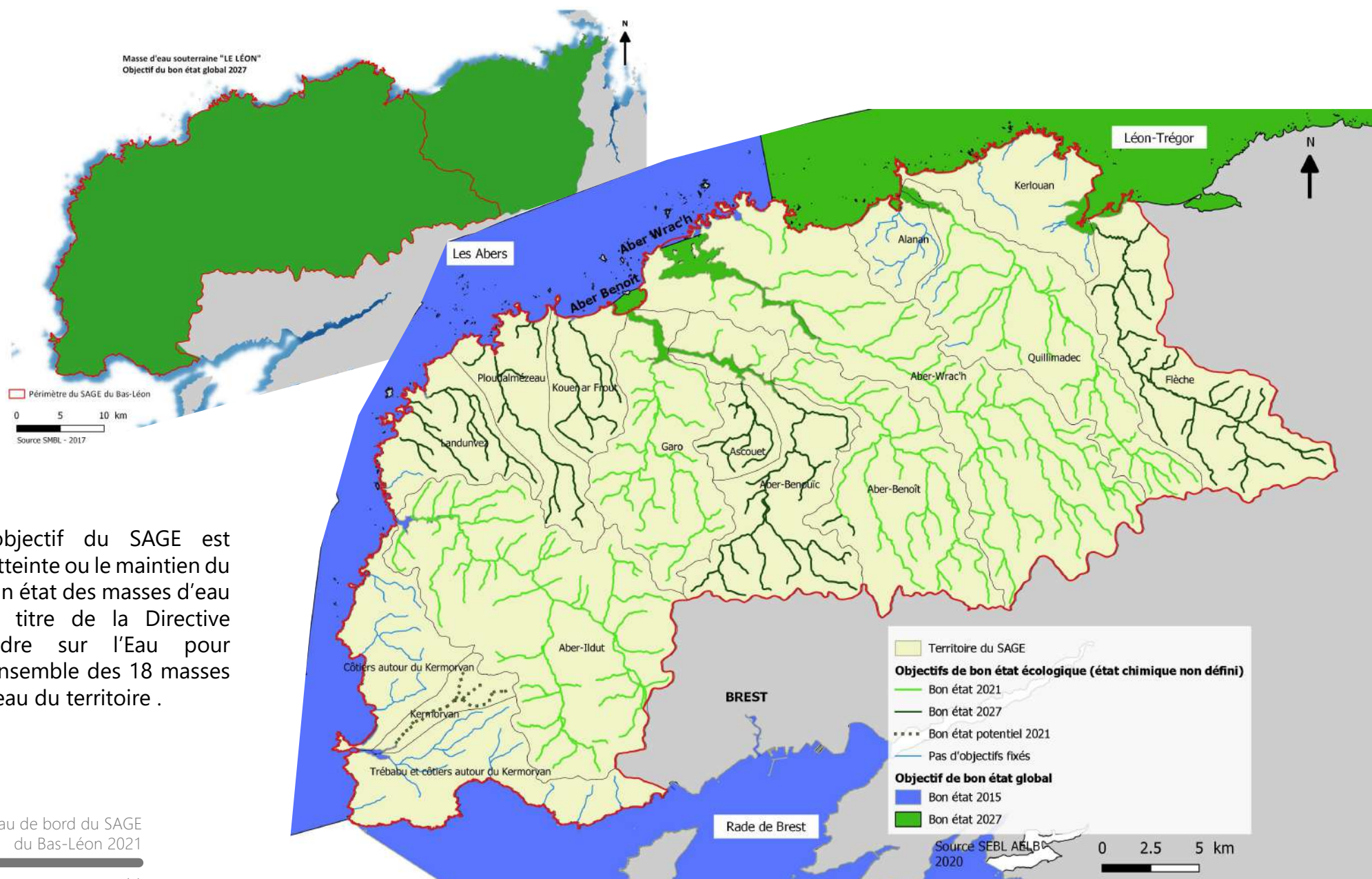
- L'Aber Benoît
- L'Aber Wrac'h

#### 3 masses d'eau «CÔTIÈRES»

- La Rade de Brest
- Les Abers (large)
- Léon-Trégor (large)



## Objectifs du SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021



L'objectif du SAGE est l'atteinte ou le maintien du bon état des masses d'eau au titre de la Directive Cadre sur l'Eau pour l'ensemble des 18 masses d'eau du territoire .

## Objectifs du SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021

CODE MASSE D'EAU	NOM DE LA MASSE D'EAU	Objectif d'état écologique		Objectif d'état chimique		Objectif d'état global		
MASSES D'EAU COURS D'EAU		Objectif d'état écologique	Délai	Objectif d'état chimique	Délai	Objectif d'état global	Délai	Motivation du délai
FRGR0059	LA FLECHE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA MER	Bon Etat	2027	Bon Etat	ND	Bon Etat	2027	FT
FRGR0060	LE QUILLIMADEC ET SES AFFLUENTS DEPUIS SAINT-MEEN JUSQU'A LA MER	Bon Etat	2021	Bon Etat	ND	Bon Etat	2021	CN
FRGR0061	L'ABER BENOIT ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A L'ESTUAIRE	Bon Etat	2021	Bon Etat	ND	Bon Etat	2021	FT
FRGR0062	L'ABER-VRAC'H ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A L'ESTUAIRE	Bon Etat	2021	Bon Etat	ND	Bon Etat	2021	FT
FRGR0063	L'ABER-ILDUT ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA MER	Bon Etat	2021	Bon Etat	ND	Bon Etat	2021	FT
FRGR0064	LE KERMORVAN DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA MER	Bon potentiel*	2021	Bon Etat	ND	Bon potentiel*	2021	FT
FRGR1445	LE KOUER ER FROUT ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA MER	Bon Etat	2027	Bon Etat	ND	Bon Etat	2027	FT
FRGR1446	LE RUISSEAU DE LANDUNVEZ ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA MER	Bon Etat	2027	Bon Etat	ND	Bon Etat	2027	CD; FT
FRGR1449	LE RUISSEAU DU PLOUDALMEZEAU ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA MER	Bon Etat	2027	Bon Etat	ND	Bon Etat	2027	FT
FRGR1457	LE RUISSEAU DE PLOUVIEN (Benouïc) ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A L'ESTUAIRE	Bon Etat	2027	Bon Etat	ND	Bon Etat	2027	FT
FRGR1458	LE RUISSEAU DE TREGLOU (Ascouët) ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A L'ESTUAIRE	Bon Etat	2027	Bon Etat	ND	Bon Etat	2027	FT
FRGR1459	LE RUISSEAU DE PLOUGUIN (Garô) ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A L'ESTUAIRE	Bon Etat	2021	Bon Etat	ND	Bon Etat	2021	FT
MASSES D'EAU DE TRANSITION		Objectif d'état écologique	Délai	Objectif d'état chimique	Délai	Objectif d'état global	Délai	Motivation du délai
FRGT08	L'ABER WRAC'H	Bon Etat	2027	Bon Etat	2015	Bon Etat	2027	CN; FT
FRGT09	L'ABER BENOÏT	Bon Etat	2015	Bon Etat	2027	Bon Etat	2027	FT
MASSES D'EAU COTIERES		Objectif d'état écologique	Délai	Objectif d'état chimique	Délai	Objectif d'état global	Délai	Motivation du délai
FRGC12	LÉON - TRÉGOR (LARGE)	Bon Etat	2027	Bon Etat	2015	Bon Etat	2027	CN; FT
FRGC13	LES ABERS (LARGE)	Bon Etat	2015	Bon Etat	2015	Bon Etat	2015	NC
FRGC16	RADE DE BREST	Bon Etat	2015	Bon Etat	2015	Bon Etat	2015	NC
MASSE D'EAU SOUTERRAINE		Objectif état qualitatif	Délai	Objectif état quantitatif	Délai	Objectif d'état global	Délai	Motivation du choix de
FRGG001	LE LEON	Bon état	2027	Bon Etat	2015	Bon Etat	2027	CN

\* La DCE définit (article 2,9) la notion de Masse d'Eau fortement modifiée (MEFM) : "une masse d'eau de surface qui, par suite d'altérations physiques dues à l'activité humaine, est fondamentalement modifiée quant à son caractère"

Selon la DCE, les MEFM (étant des masses d'eau fortement altérées) doivent atteindre le bon potentiel écologique, et non le bon état écologique.

Il s'agit d'un objectif moins strict du point de vue du caractère écologique de la masse d'eau.

FT: Faisabilité Technique

CN : Conditions Naturelles

CD : Coûts Disproportionnés

NC : Non Concerné

Tableau de bord du  
SAGE du Bas-Léon 2021

## Tableau de bord du SAGE du Bas-Léon

### Un tableau de bord, pour quoi faire ?

Dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement de la Gestion des Eaux (SAGE), approuvé le 18 février 2014, le Syndicat des Eaux du Bas-Léon, structure porteuse du SAGE, se doit d'élaborer un tableau de bord.

Ce document est un outil de suivi et d'évaluation des différentes dispositions préconisées par le SAGE.

Le tableau de bord est un outil de pilotage pour la CLE (instance décisionnelle de concertation chargée de piloter la démarche SAGE) qui lui permet de bénéficier d'une vision d'ensemble de l'état des masses d'eau, des usages et des actions engagées en faveur de la reconquête de la qualité de l'eau. Il permet de suivre l'avancement du SAGE en fonction des résultats obtenus et d'orienter la mise en œuvre des préconisations. Le tableau de bord réside en un suivi quantitatif et qualitatif de la ressource en eau. C'est un outil de pilotage composé d'indicateurs de moyens et de résultats.

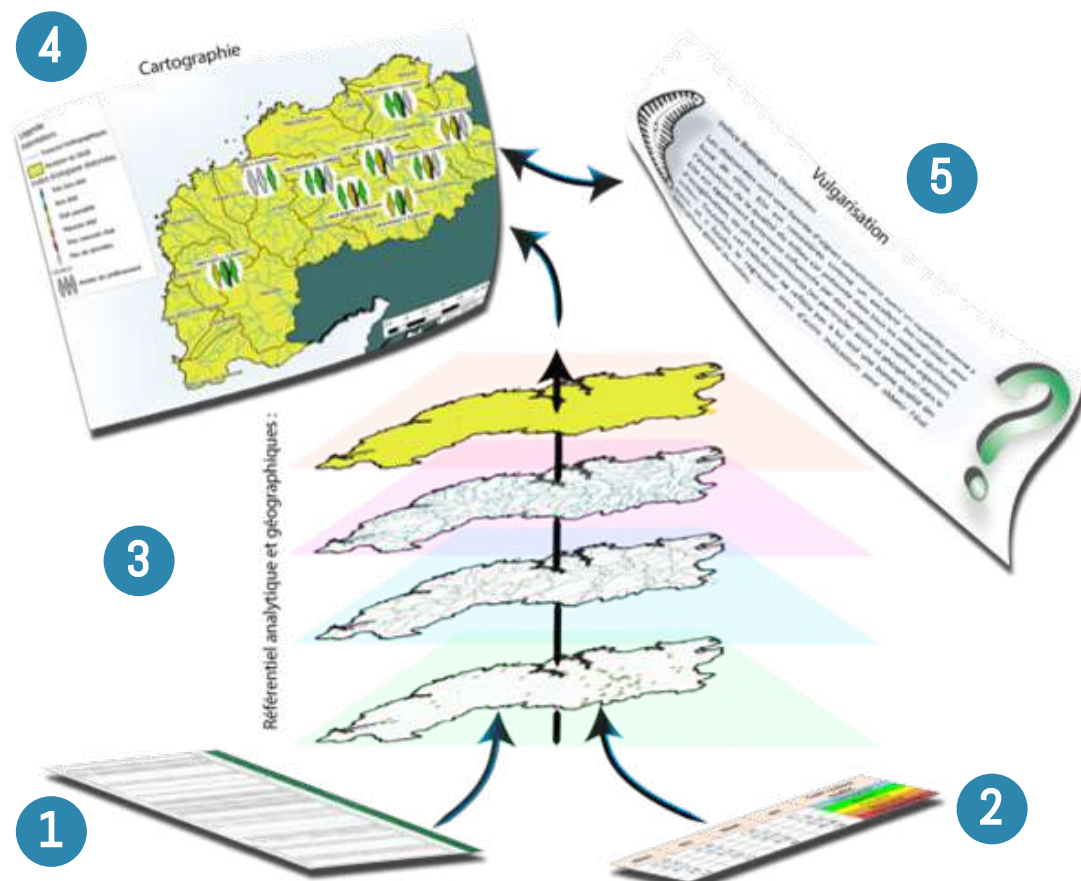
Une mise à jour des différents types d'indicateurs et une compilation des données de suivi permettent d'évaluer les différentes dispositions du SAGE.

- **Les indicateurs de moyens** permettent d'évaluer les moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs fixés.
- **Les indicateurs de résultats** visent à évaluer de manière quantitative ou qualitative le degré d'atteinte d'un objectif.





### Comment sont-ils interprétés ?



1 Données brutes recueillies auprès des producteurs de données (tableurs, banques de données en ligne, demandes téléphoniques ou par courriel, réponses à un questionnaire).

2 Données de référence pour le traitement des données brutes : SEQ-Eau (évaluation DCE de masses d'eau).

- 1 Les données brutes sont récoltées auprès de divers fournisseurs de données. Elles sont ensuite analysées et traitées suivant le format le plus adapté à leur forme.
- 2 Les données brutes sont ensuite combinées à des données de référence. Il s'agit de normes établies permettant d'évaluer et de donner un état précis suivant le type de données.
- 3 Les informations obtenues sont ensuite traduites sous forme de couches au sein d'un SIG ou sous forme de tableaux/graphiques.
- 4 Le résultat obtenu combinant plusieurs sources d'informations se doit d'être le plus simple possible.
- 5 Un texte explicatif accompagnant l'illustration permettra la vulgarisation de l'information.

## Tableau de suivi de la mise en oeuvre du SAGE

ENJEU	N°	DISPOSITION	INDICATEUR(S) ASSOCIE(S)	Page(s)	Nature de l'indicateur	
<b>Enjeu 1 : ORGANISATION DES MAITRISES D'OUVRAGE</b>	1	Assurer la mise en œuvre et le suivi-évaluation du SAGE	Edition du tableau de bord			
	2	Porter la mise en œuvre du SAGE	Taux de couverture du territoire par un programme opérationnel	8		
	3	Animer/communiquer autour du projet de SAGE	Nombre d'EPCI/Syndicat investis dans des programmes opérationnels locaux	23		
			Supports de communication et actions de sensibilisation réalisés	27-28		
			<i>Nombre de lettres de SAGE éditées</i>			
<i>Nombre de commissions thématiques organisées</i>						
		<i>Nombre de réunions d'information du grand public organisées</i>				
<b>Enjeu 2 : FONCTIONNEMENT DES MILIEUX</b>	AZOTE	4	Améliorer la connaissance de l'état des masses d'eau au regard des paramètres azotés	L'étude est-elle finalisée (oui-non) ?	25	
		5	Améliorer la compréhension des phénomènes de prolifération d'algues sur les estuaires des Aber Wrac'h et Benoît et les limiter			
		6	Améliorer la connaissance sur le fonctionnement du système hydrologique du secteur de Keremma			
	7	Porter et mettre en œuvre des actions « pollutions diffuses agricoles » sur les BV prioritaires	Evolution de la concentration en nitrates	34-35		
	8	Améliorer les pratiques par le maintien ou la mise en œuvre d'accompagnement individuel et collectif des exploitants agricoles sur les BV prioritaires	Nombre de BV prioritaires bénéficiant d'un accompagnement agricole (x/10) Actions agricoles portées à l'échelle du SAGE Nombre de captages d'alimentation en eau potable prioritaires suivis	40 et 75		
	9	Faire évoluer les systèmes agricoles dans les BV prioritaires				
	PHOSPHORE	10	Améliorer la connaissance de l'état des masses d'eau	L'étude est-elle finalisée (oui-non) ?	25	
		11	Améliorer la connaissance sur la dynamique d'Alexandrium			
		12	Limiter le transfert du phosphore vers les milieux	Evolution de la concentration en phosphore total Cf. dispositions 22 et 23	36	
		13	Accompagnement des exploitants agricoles en vue de l'équilibre de la fertilisation phosphorée dans les BV prioritaires	Nombre de BV prioritaires bénéficiant d'un accompagnement agricole (x/7) Actions agricoles portées à l'échelle du SAGE	40	
		14	Réduire les apports de phosphore issus de l'assainissement sur les BV prioritaires	Cf. dispositions 48 et 50		
	MICROPOLLUANTS	15	Améliorer la connaissance de l'état des masses d'eau au regard des micropolluants	L'étude est-elle finalisée (oui-non) ?	25	
		16	Accompagner le monde agricole dans la réduction des usages de pesticides	Evolution des teneurs en micropolluants dans les captages et forages	37	
				Nombre de captages d'alimentation en eau potable prioritaires suivis	75	
				Nombre de BV bénéficiant d'un accompagnement agricole	40	
		17	Conforter la dynamique de réseau des exploitants agricoles	Actions agricoles portées à l'échelle du SAGE		
		18	Engager les collectivités dans une démarche de réduction de l'utilisation des pesticides	Nombre de communes en "zéro phyto"	39	
		19	Communiquer et sensibiliser les particuliers	Supports de communication et actions de sensibilisation réalisés	27-28	
		20	Communiquer et sensibiliser les distributeurs « non agricoles »			
		21	Communiquer et sensibiliser les gestionnaires d'infrastructures de transport			
		22	Inciter à la mise en place de programmes bocagers	Taux de couverture du territoire par un programme pluriannuel Breizh Bocage Nombre de kilomètres de travaux réalisés par maître d'ouvrage	41	
		23	Intégrer les éléments bocagers dans les documents d'urbanisme	Nombre de communes ayant intégré leur inventaire bocager (x/56)	indicateur non disponible	
		24	Sensibiliser à l'entretien des éléments du bocage			
		25	Mettre en œuvre du schéma de carénage du Pays de Brest	Supports de communication et actions de sensibilisation réalisés	27-28	
		26	Prendre en compte les préconisations du schéma départemental des dragages du Finistère			
		27	Equiper les ports en pompes de récupération des eaux de fond de cale	Nombre de ports/zones de mouillage équipés	70	
	28	Sensibiliser les plaisanciers/pêcheurs aux bonnes pratiques de carénage	Supports de communication et actions de sensibilisation réalisés	27-28		
	29	Sensibiliser les acteurs industriels au risque de pollutions accidentelles				

## Tableau de suivi de la mise en oeuvre du SAGE

ENJEU	N°	DISPOSITION	INDICATEUR(S) ASSOCIE(S)	Page(s)	Nature de l'indicateur	
Enjeu 2 : FONCTIONNEMENT DES MILIEUX	ZONES HUMIDES	30	Finaliser les inventaires de ZH	Nombre d'inventaires communaux de ZH finalisés (x/56)	42	
		31	Intégrer les ZH dans les documents d'urbanisme	Nombre de communes ayant intégré les zones humides dans leur document d'urbanisme	42	
		32	Prendre en compte les ZH dans les projets d'aménagements	Les communes prennent-elles en compte des ZH dans leurs projets d'urbanisme (oui-non) ?	42	
		33	Définir et mettre en œuvre un programme d'action ZH	Nombre d'opérations recensées (préservation/gestion/valorisation agricole,...)	indicateur non disponible	
		34	Encourager l'acquisition foncière des ZH pour une meilleure gestion et valorisation	Nombre d'acquisitions foncières des ZH recensées visant à leur préservation	indicateur non disponible	
		35	Identifier les ZH dégradées dans les inventaires de ZH	Nombre d'inventaires finalisés recensant les ZH dégradées (x/56)	42	
		36	Favoriser la reconquête des ZH dégradées	Nombre de ZH dégradées réhabilitées	indicateur non disponible	
	MORPHOLOGIE	37	Améliorer la connaissance sur la qualité physique des cours d'eau	L'étude est-elle finalisée (oui-non) ?	25	
				Evolution de l'IBGN/cours d'eau	44	
				Evolution de l'IBD/cours d'eau	45	
				Evolution de l'IPR/cours d'eau	46	
				Evolution de l'IBMR/cours d'eau	47	
				Nombre de masses d'eau en bon état (x/17)	48	
		38	Améliorer la connaissance sur le fonctionnement hydrosédimentaire de l'anse de Goulven	L'étude est-elle finalisée (oui-non) ?	25	
39		Définir un plan d'actions pour la restauration de la continuité écologique	Nombre de BV bénéficiant d'un plan de restauration de la continuité écologique (x/7)	50		
40		Accompagner la mise en œuvre d'un plan d'action pour la restauration de la continuité écologique	Nombre d'ouvrages aménagés au-delà des programmes opérationnels milieux aquatiques	52		
41		Définir le taux d'étagement et des objectifs de réduction	L'étude est-elle finalisée (oui-non) ?	25		
	Nombre de masses d'eau atteignant l'objectif fixé dans le SAGE (x/7)		50-51			
42	Préserver les têtes de bassins versants	Cf. dispositions 4 à 47				
43	Mettre en œuvre des actions de restauration et de renaturation des cours d'eau sur les BV prioritaires et secteurs sensibles	Nombre de BV identifiés comme prioritaires bénéficiant d'un volet milieu aquatique (x/7)	50			
44	Sensibiliser/communiquer auprès des propriétaires riverains des cours d'eau	Supports de communication et actions de sensibilisation réalisés	27-28			
45	Lutter contre les organismes nuisibles et les espèces invasives	Nombre de rats musqués capturés Nombre de ragondins capturés Nombre de piègeurs à l'échelle du SAGE	53			
46	Encadrer la création de nouveaux plans d'eau	<i>Disposition indicative</i>				
47	Communiquer/sensibiliser autour de la fonctionnalité des cours d'eau	Supports de communication et actions de sensibilisation réalisés	27-28			

## Tableau de suivi de la mise en œuvre du SAGE

ENJEU		N°	DISPOSITION	INDICATEUR(S) ASSOCIE(S)	Page(s)	Nature de l'indicateur	
Enjeu 3 : SATISFACTION DES USAGES LITTORAUX	QUALITE BACTERIOLOGIQUE (MICROBIOLOGIE)	48	Mettre en place un diagnostic permanent des réseaux			indicateurs non disponibles	
		49	Diagnostiquer les réseaux d'eaux usées dans les BV prioritaires	Nombre de collectivités ayant réalisé un schéma d'assainissement collectif			
		50	Réaliser et suivre les travaux identifiés nécessaires par le diagnostic des réseaux dans les BV prioritaires	Nombre de collectivités ayant transmis à la CLE un bilan des travaux de réhabilitation du réseau réalisés			
		51	Réhabiliter les assainissements non collectifs non conformes qui polluent sur les communes littorales situées en zone prioritaire	Taux d'ANC non conforme polluants/commune	65		
		52	Equiper les ports et zones de mouillage (sanitaires et pompes de récupération des eaux grises et noires des bateaux)	Nombre d'équipements en cale/aire de carénage Equiperment des zones de mouillages	69-71		
		53	Equiper les sites de caravaning	Nombre d'aires de camping-cars équipées pour la récupération des eaux usées	72		
		54	Equiper les sites littoraux de pratique des sports nautiques et d'affluence touristique	Nombre de sites littoraux de pratiques des sports nautiques et d'affluence touristiques équipés de sanitaires		indicateur non disponible	
			Indicateurs transversaux		<i>Evolution des concentrations en E.coli</i>	57	
					<i>Evolution du classement des zones conchylicoles</i>	59	
					<i>Evolution de la qualité des zones de pêche à pied</i>	60	
					<i>Evolution de la qualité des eaux de baignade</i>	61	
					<i>Surfaces couvertes par les ulves</i>	66	
					<i>Volumes d'algues vertes ramassées</i>	67	
		<i>Taux de couverture d'algues vertes sur vasières</i>		68			
Enjeu 4 : SATISFACTION DES BESOINS EN EAU		55	Poursuivre les économies d'eau	Supports de communication et actions de sensibilisation réalisés	27-28		
		56	Réduire les pertes sur les réseaux d'eau potable	Indice de rendement de distribution des communes Indice de perte des réseaux communaux	77-78		
		57	Mettre en place un diagnostic permanent des réseaux d'eau potable	Nombre de communes ayant mis en place des compteurs de sectorisation		indicateur non disponible	
		58	Sécuriser l'alimentation en eau potable	Nombre de projet(s) porté(s) en matière de sécurisation AEP en cohérence avec les orientations du SDAEP	76		
		59	Diversifier les ressources existantes	L'étude est-elle finalisée (oui-non) ?	25		
Enjeu 5 : INONDATION ET EAUX PLUVIALES	SUBMERSION	60	Mettre en œuvre des actions pour améliorer la connaissance et la mémoire du risque	Nombre de communes ayant mis en place de nouveaux repères de surcotes marines		indicateur non disponible	
		61	Mettre en œuvre des actions pour améliorer la gestion des situations de crise	Nombre de communes concernées par le risque de submersion marine et dotées d'un PPR SM	80		
	EAUX PLUVIALES	62	Mettre en place les outils permettant une meilleure gestion des eaux pluviales	Nombre de communes ayant réalisé un schéma directeur de gestion des eaux pluviales		indicateur non disponible	
		63	Sensibiliser les collectivités aux pratiques alternatives de gestion des eaux pluviales	Supports de communication et actions de sensibilisation réalisés	27-28		
		64	Communiquer/sensibiliser autour de la pollution transportée par les eaux pluviales	Supports de communication et actions de sensibilisation réalisés	27-28		





## ENJEU n°1

### Organisation des maîtrises d'ouvrage

Objectif : assurer la mise en oeuvre  
et le suivi-évaluation du SAGE

Struture porteuse du SAGE du Bas-Léon

Organisation des maîtrises d'ouvrage sur le territoire

Objectifs stratégiques inscrits dans le PAGD

Plan de communication

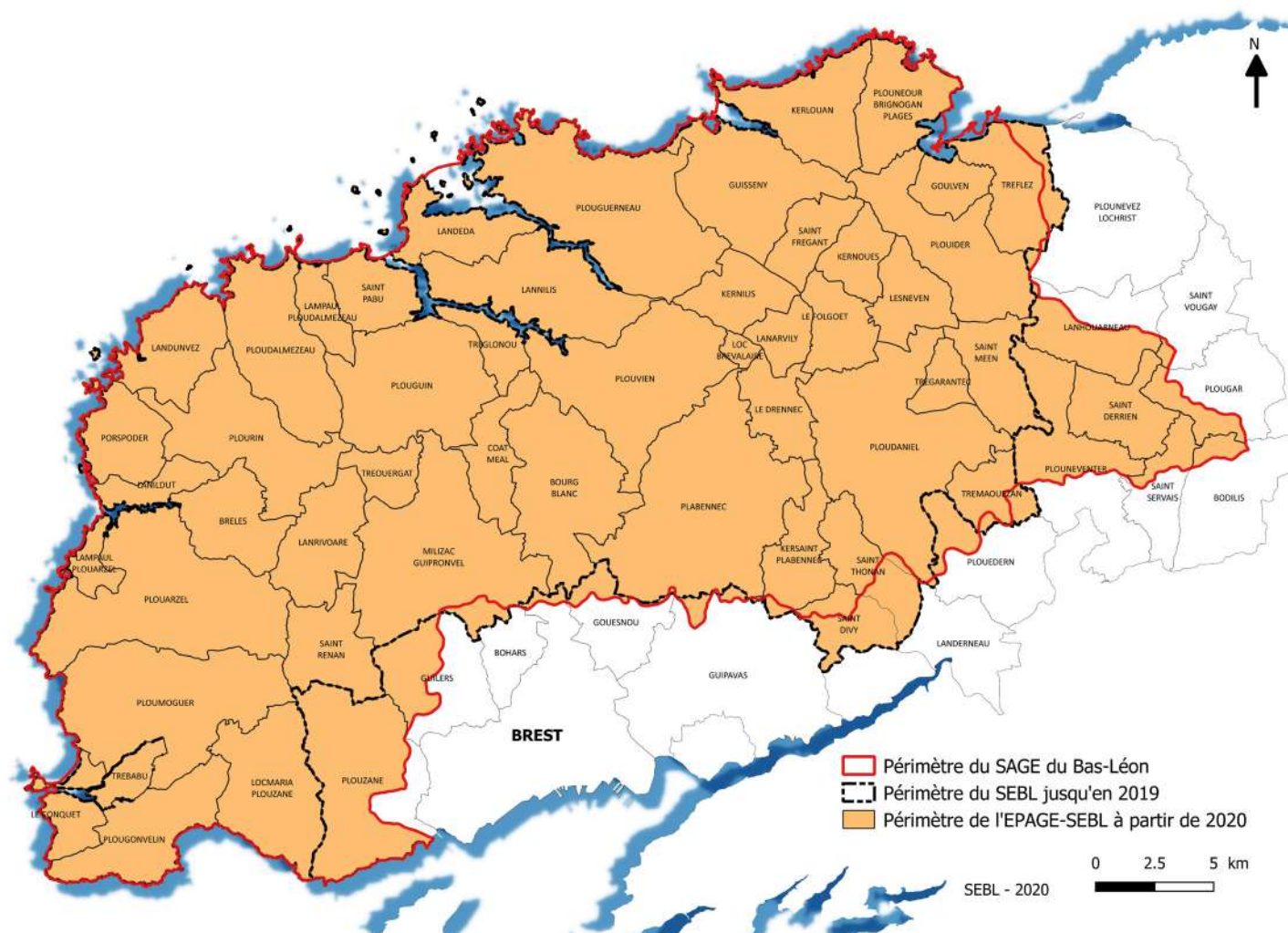
Ressources

## Structure porteuse du SAGE du Bas-Léon

Le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Bas-Léon a été validé en 2007.

Le Syndicat des Eaux du Bas-Léon (SEBL) a été désigné comme « structure porteuse » du fait de l'emprise de son territoire et de son investissement historique en matière de reconquête de la qualité de l'eau (depuis 1992). Le Syndicat couvrait en effet la majeure partie du périmètre du SAGE du Bas-Léon (49 sur les 56 communes concernées).

Afin de poursuivre ses missions, le SEBL a obtenu le label EPAGE (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) en 2020. Ceci a nécessité l'adhésion des EPCI frontaliers.





# Organisation des maîtrises d'ouvrage

## INDICATEURS DE MOYEN

Nombre d'EPCI / Syndicats investis dans des programmes opérationnels locaux

La mise en œuvre de volets opérationnels visant à la reconquête de la qualité des masses d'eau du Bas-Léon a débuté dans les années 2000 sur les 3 EPCI principaux que sont la CCPI, la CCPA et la CLCL. 5 programmes environnementaux ont été déployés sur les bassins versants du Kermorvan, de l'Aber Ildut, de l'Aber Benoît, de l'Aber Wrac'h et du Quillimadec-Alanan. Sur le bassin versant de l'Aber Wrac'h les actions sont portées par le SEBL.

Un large processus de concertation a été engagé avec les intercommunalités principales du territoire afin d'organiser les maîtrises d'ouvrage. Cette nouvelle dynamique partenariale (officialisée via la signature de conventions) a permis de déployer des actions communes et transversales à l'échelle du SAGE. Ces dernières sont pilotées par le Syndicat qui s'est structuré pour apporter les moyens techniques, humains et financiers nécessaires à leur mise en œuvre.

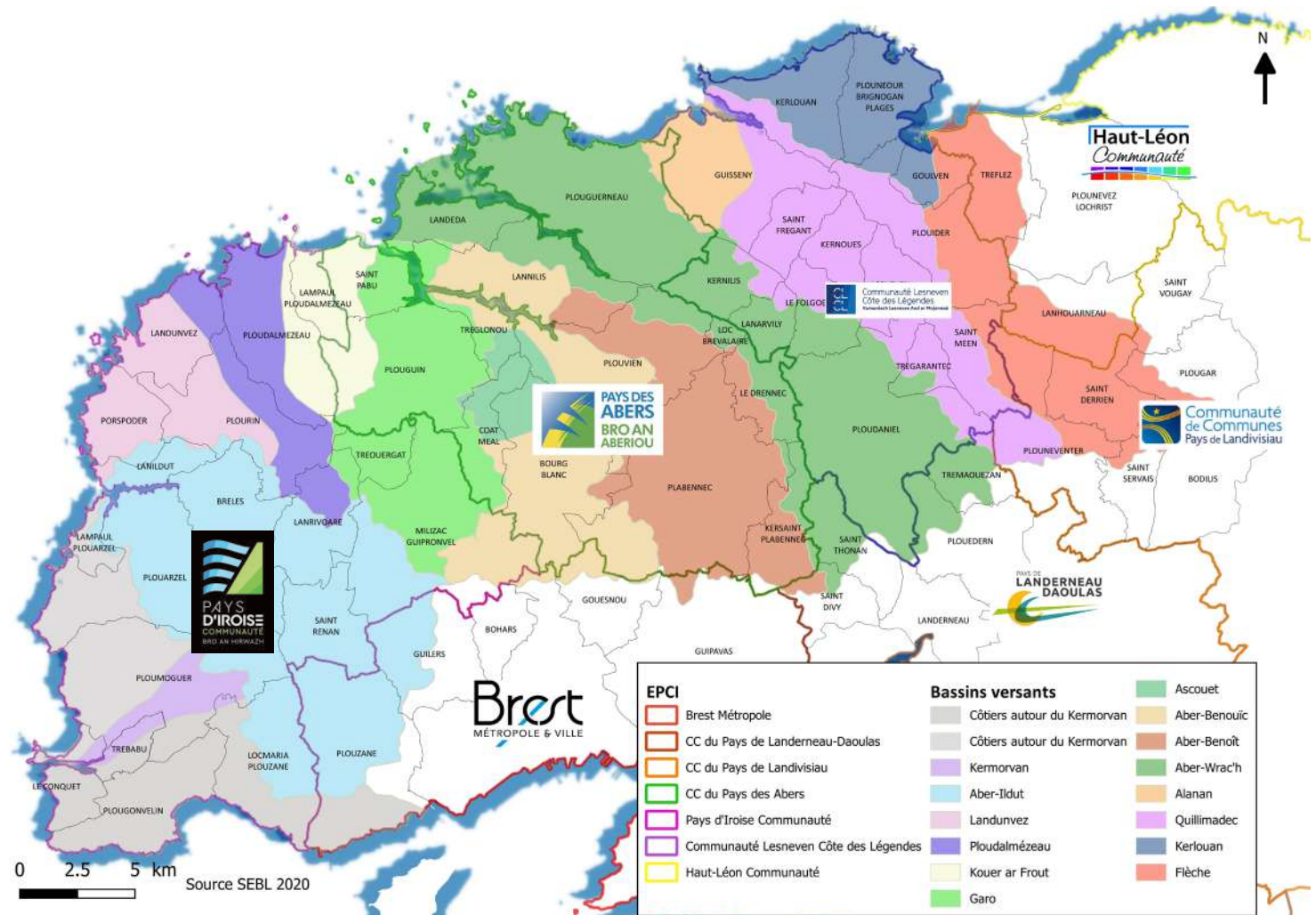


Tableau de bord du SAGE du Bas-Léon 2021

## Un SAGE pour favoriser les coopérations

Cette nouvelle organisation territoriale a conduit à de nouveaux partenariats avec les intercommunalités limitrophes que sont Brest métropole, Haut-Léon Communauté et les Communautés de Communes de Landerneau Daoulas et du Pays de Landivisiau. Ceci permet le déploiement des programmes transversaux sur un périmètre élargi.

Ainsi, les axes mutualisés suivants ont été renforcés :

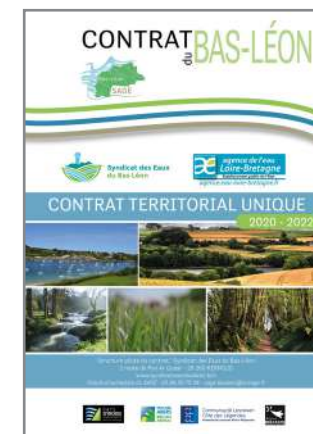
- accompagnement des collectivités dans l'amélioration de leurs pratiques d'entretien (diagnostic des pratiques, en route vers le « zéro phyto », expérimentations, échanges d'expériences...),
- animations collectives agricoles (démonstrations, rencontres techniques, promotion des MAEc,...),
- suivi de la qualité des eaux,
- suivi des captages et prises d'eau classés prioritaires par le SDAGE (8 sur le SAGE),
- amélioration des connaissances via la réalisation de diverses études,
- communication : information, sensibilisation, vulgarisation.

Ces actions, coordonnées par le Syndicat des Eaux du Bas-Léon, sont réajustées annuellement.

Les collectivités participent financièrement à leur mise en œuvre au travers de conventions. Les critères de participation retenus sont ceux de la population et de la surface considérés de manière égale. Le montant de la participation est établi en fonction du prévisionnel financier n+1; il est calculé au regard du montant restant à la charge des collectivités après obtention des subventions.

Ces partenariats renforcés ont permis d'aboutir en 2020 à la signature d'un contrat territorial unique à l'échelle du Bas Léon, piloté par le SEBL. Ce dernier est accompagné d'une stratégie pluriannuelle 2020-2025 ainsi que d'une feuille de route 2020-2022.

La durée de mise en œuvre d'un SAGE est d'environ 6 ans. Aussi, le programme d'actions établi sur le Bas-Léon arrive à la fin de son cycle. Ce dernier sera revu en 2022 afin d'être mis en conformité avec le nouveau SDAGE 2022/2027 élaboré à l'échelle du bassin Loire-Bretagne.





## Objectifs stratégiques inscrits dans le PAGD

- Faire en sorte que toutes les actions envisagées dans le cadre du SAGE puissent être mises en œuvre par un portage cohérent (complémentarité et subsidiarité entre les maîtrises d'ouvrage existantes privées et publiques),
- Eclaircir/préciser les rôles et missions de l'ensemble des structures opérationnelles locales et communiquer auprès de l'ensemble des acteurs du bassin,
- Garantir à l'échelle du SAGE un suivi et une mise en cohérence de l'ensemble des programmes opérationnels, au regard des objectifs et des orientations du SAGE.

## Focus sur la conduite des études

INDICATEUR DE MOYEN

Amélioration de la connaissance : nombre d'études finalisées

### Études conduites à ce jour pour répondre aux dispositions inscrites dans le PAGD

<b>Disposition 4, 10 et 15</b> : améliorer la connaissance de l'état des masses d'eau au regard des paramètres azote/phosphore/micropolluants	Campagne de suivi de la qualité de l'eau conduite sur l'année hydrologique 2014/2015
<b>Disposition 30</b> : finaliser les inventaires des zones humides	Inventaires des ZH menés par le Syndicat, finalisés en 2014 sur la partie ouest du territoire (CLCL et CCPA). Inventaires conduits par la CCPI finalisés en 2015
<b>Disposition 37</b> : améliorer la connaissance sur la qualité physique des cours d'eau	Étude «Diagnostic de la qualité physique des cours d'eau» finalisée en février 2017
<b>Disposition 41</b> : définir le taux d'étagement et des objectifs de réduction	Étude du «taux d'étagement» menée en 2014-2015
<b>Disposition 59</b> : diversifier les ressources existantes	Campagne «coup de poing» de suivi de la qualité des eaux souterraines (été 2017/ 2019 /2021)
<b>Disposition 6</b> : améliorer la connaissance sur le fonctionnement du système hydrologique du secteur de Keremma	Étude «Fonctionnement hydrologique du ruisseau du Frouit et de la Flèche zone aval» finalisée en octobre 2020
<b>Étude complémentaire non inscrite dans le PAGD</b>	Diagnosics de territoire sur les ruisseaux de Landunvez, Ploudalmézeau, Kouer ar Frouit et la Flèche, en vue d'élaborer les futurs programmes d'actions et définir les maîtrises d'ouvrages sur ces territoires. Achevés en juin 2017

### Autres études en cours ou à engager pour répondre aux dispositions inscrites dans le PAGD

**Disposition 5** : améliorer la compréhension des phénomènes de prolifération d'algues sur l'estuaire de l'Aber Wrac'h et de l'Aber Benoît et les limiter  
*Réflexion engagée à l'échelle Régionale*

**Disposition 11** : améliorer la connaissance sur la dynamique d'Alexandrium  
*Réflexion engagée à l'échelle Régionale*

**Disposition 38** : améliorer la connaissance sur le fonctionnement hydro-sédimentaire de l'anse de Goulven  
*Réflexion engagée à l'échelle de la CLCL*

## Plan de communication du SAGE

La communication est indispensable afin que chacun puisse s'appropriier le SAGE, son territoire, les acteurs qui le composent et les enjeux qui le caractérisent. Les informations et différents outils sont accessibles sur le site internet : [www.syndicateauxbasleon.bzh](http://www.syndicateauxbasleon.bzh)

ENJEUX IDENTIFIÉS DANS LE PAGD	PARAMÈTRE	COMMUNICATION - SENSIBILISATION	N° DE DISPOSITION	MAITRE D'OUVRAGE
ORGANISATION DES MAÎTRISES D'OUVRAGE		Réaliser un plan de communication-sensibilisation	3	SEBL en partenariat avec les structures opérationnelles et les partenaires locaux
FONCTIONNEMENT DES MILIEUX	MICROPOLLUANTS	Sensibiliser les particuliers sur les risques sanitaires et environnementaux liés à l'usage des pesticides et aux alternatives possibles	19	SEBL en partenariat avec les structures opérationnelles et les partenaires locaux
		Sensibiliser les distributeurs « non agricoles »	20	SEBL en partenariat avec les distributeurs « non agricoles » (jardineries), collectivités et associations
		Sensibiliser les gestionnaires d'infrastructures de transport	21	SEBL en partenariat avec l'ensemble des gestionnaires d'infrastructures de transport
		Sensibiliser à l'entretien des éléments bocagers pour garantir leur pérennité ainsi que sur les différentes voies de valorisations possibles	24	Structures porteuses de programmes opérationnels
		Sensibiliser plaisanciers et pêcheurs aux bonnes pratiques de carénage	28	SEBL
		Sensibiliser les acteurs industriels sur les risques environnementaux de pollutions accidentelles	29	SEBL
	MORPHOLOGIE	Sensibiliser les propriétaires riverains à l'entretien régulier des cours d'eau et aux bonnes pratiques	44	Structures porteuses de programmes opérationnels
		Informers les consommateurs/vendeurs des magasins sur la problématique des plantes invasives pour limiter leur propagation	45	SEBL
		Sensibiliser sur la fonctionnalité des cours d'eau	47	SEBL en partenariat avec les structures opérationnelles
SATISFACTION DES BESOINS EN EAU	REDUCTION	Sensibiliser les usagers aux économies d'eau	55	Collectivités accompagnées techniquement par le SEBL
INONDATION ET GESTION DES EAUX PLUVIALES	SUBMERSION MARINE	Réaliser/valoriser/diffuser des outils de communication-sensibilisation	61	SEBL en concertation avec les partenaires et relais locaux
	EAUX PLUVIALES	Sensibiliser les collectivités aux pratiques alternatives de gestion des eaux pluviales dans le cadre de nouveaux projets d'aménagement	63	SEBL
		Communiquer et sensibiliser autour de la pollution transportée par les eaux pluviales	64	SEBL en partenariat avec les structures opérationnelles

# Ressources

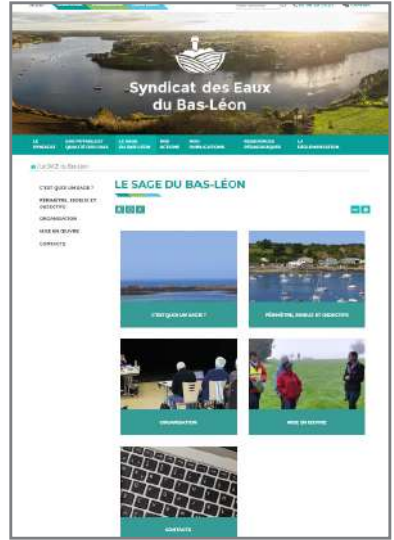
## INDICATEUR DE RÉSULTAT Supports de communication et de sensibilisation réalisés



Lettre de SAGE n°2, Juin 2017



Lettre de SAGE n°3, Avril 2018



Site internet, mis en ligne en juin 2019



Lettre Info Bocage, 1 à 2 par an



Lettre trimestrielle INFO «PHYTO»



Cahiers pédagogiques du Bas-Léon à destination des scolaires sur le thème du bocage



EXP'EAU (7 kakemonos disponibles en prêt), juin 2019

Tableau de bord du SAGE du Bas-Léon 2021



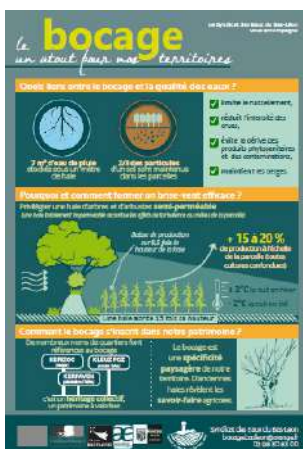
## Ressources

### INDICATEUR DE RÉSULTAT

Supports de communication et actions de sensibilisation



Exposition photo itinérante «Bocageons-nous»  
Disponible en prêt



Panneaux d'exposition BOCAGE : 3 kakémonos disponibles en prêt, mai 2019



**ANIMATIONS JEUNE PUBLIC**  
Spectacles «Lombric Fourchu»,  
Ateliers cycles de l'eau «petits débrouillards», Spectacles «Planète Mômes»



**STAND EAU**  
Structure mobile personnalisée pour participer aux manifestations locales et sensibiliser aux actions du SEBL et à la protection de la ressource



**CONFÉRENCES  
VISITES  
ATELIERS**

Jardinage au naturel  
Déambulation «Flore sauvage»  
Valorisation du Bocage







## ENJEU n°2

### Fonctionnement des milieux

Objectif : atteindre et maintenir le bon état  
écologique des masses d'eau au titre de la DCE

État des masses d'eau :

physico-chimique (*nitrates, phosphore, micropolluants*)

+

biologique

=

écologique

Volet agricole

Bocage

Zones humides

Morphologie des cours d'eau

Continuité écologique des cours d'eau

Lutte contre les rongeurs aquatiques nuisibles

Biodiversité

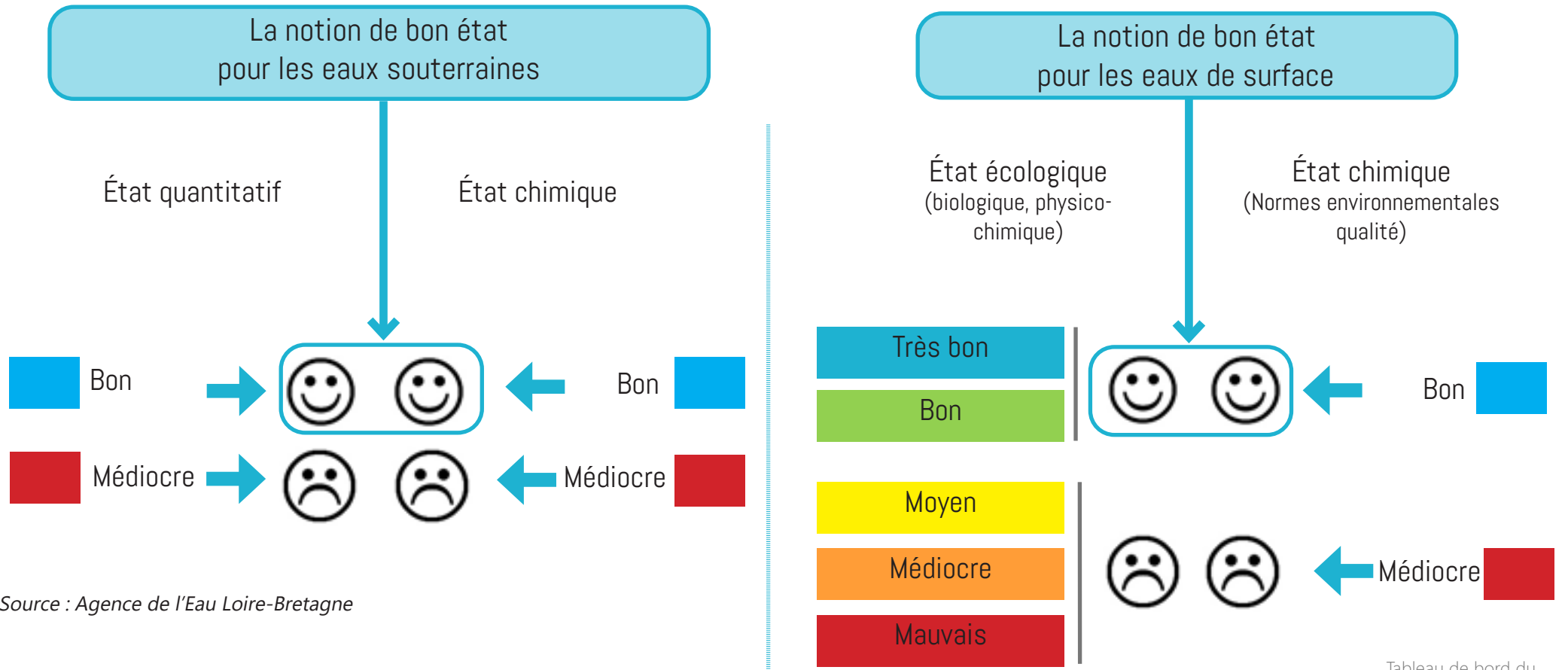




*«Le cycle de l'Eau et le cycle de vie ne font qu'un» Jacques-Yves Cousteau*

## Etat du milieu

La DCE introduit une innovation majeure : l'objectif de résultats (et pas seulement de moyens), celui d'assurer le « bon état » de toutes les eaux superficielles et souterraines de l'Union Européenne initialement à l'échéance 2015. Un report de délai à 2021 ou 2027 est octroyé aux masses d'eau pour lesquelles l'objectif n'a pas été atteint du fait de la faisabilité technique et/ou des coûts disproportionnés.



Source : Agence de l'Eau Loire-Bretagne

## Etat physico-chimique des masses d'eau

### Les nitrates $\text{NO}_3^-$ et le phosphore P

Les concentrations en nitrates ont principalement pour origine les pollutions diffuses agricoles (pertes par lessivage à partir des parcelles agricoles). Les pressions liées à l'assainissement sont faibles sur ce paramètre sur le territoire du SAGE.

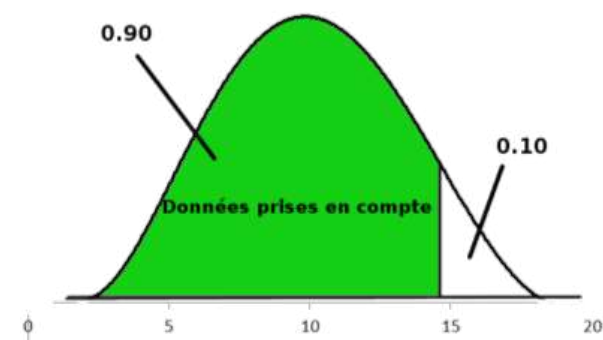
Les principaux impacts des nitrates concernent la potabilité de l'eau (non potable à partir de 50 mg/L) et l'eutrophisation des milieux.

Le phosphore dans les cours d'eau peut avoir diverses origines. Il arrive naturellement par ruissellement dans les cours d'eau ; on le retrouve sous forme dissoute ou particulaire. Il contribue, avec l'azote, à l'enrichissement trophique d'un milieu.



### Le quantile 90 (Q90)

La plupart des résultats d'analyses (notamment pour les analyses physico-chimiques) seront exprimés en quantile 90 (Q90 également appelé percentile ou centile 90). Cette méthode de calcul est une norme imposée par la Directive Cadre sur l'Eau et remplace la moyenne. Elle vise à évaluer la qualité des masses d'eau. Le Q90 est une valeur pour laquelle 90% des données lui sont inférieures. Cette méthode de calcul permet de lisser les résultats et surtout d'extraire les valeurs extrêmes ponctuelles pouvant fausser une moyenne.



**Pour le phosphore** : les limites des classes d'état sont issues de la circulaire DCE 2005/12 et du Système d'Évaluation de la Qualité de l'eau (SEQeau V2).

Quantité de Phosphore Total	État
<0,05 mg/L	Très bon état
0,05 à 0,2 mg/L	Bon état
0,2 à 0,5 mg/L	État moyen
0,5 à 1 mg/L	État médiocre
> 1 mg/L	Mauvais état

**Pour les nitrates** : les classes d'état sont basées sur le dernier arrêté en date du 27 juillet 2015 relatif aux méthodes et critères d'évaluation de l'état écologique, de l'état chimique et du potentiel écologique des eaux de surface (en application des articles R. 212-10, R. 212-11 et R. 212-18 du code de l'environnement).

Quantité de Nitrates	État
< 10 mg/L	Très bon état
10 à 50 mg/L	Bon état
> 50 mg/L	Mauvais état

Du fait de certains enjeux locaux historiques forts (potabilisation de l'eau, amélioration de la qualité sanitaire des eaux estuariennes et littorales afin de préserver les usages littoraux) certaines masses d'eau ont bénéficié très tôt de la mise en œuvre de programmes d'actions visant leur reconquête. C'est le cas pour les bassins versants du Kermorvan, de l'Aber Benoît, de l'Aber Wrac'h et du Quillimadec/Alanan.



## Etat physico-chimique des masses d'eau : les nitrates

INDICATEUR DE RÉSULTAT

Évolution de la concentration en nitrates de 2016 à 2019 (Q90)

— Cours d'eau SAGE  
 ■ Territoire du SAGE  
 Classes d'état :  
 < 10 mg/l - très bon état  
 10 à 50 mg/l - bon état  
 > 50 mg/l - mauvais état  
 Non défini



Années :  
 2016- 2017- 2018- 2019

### PARAMÈTRE AZOTE

**OBJECTIFS** : améliorer la connaissance de l'état des masses d'eau, respecter la norme qualité eaux brutes pour la production d'eau potable, réduire les algues vertes (PAV,...).

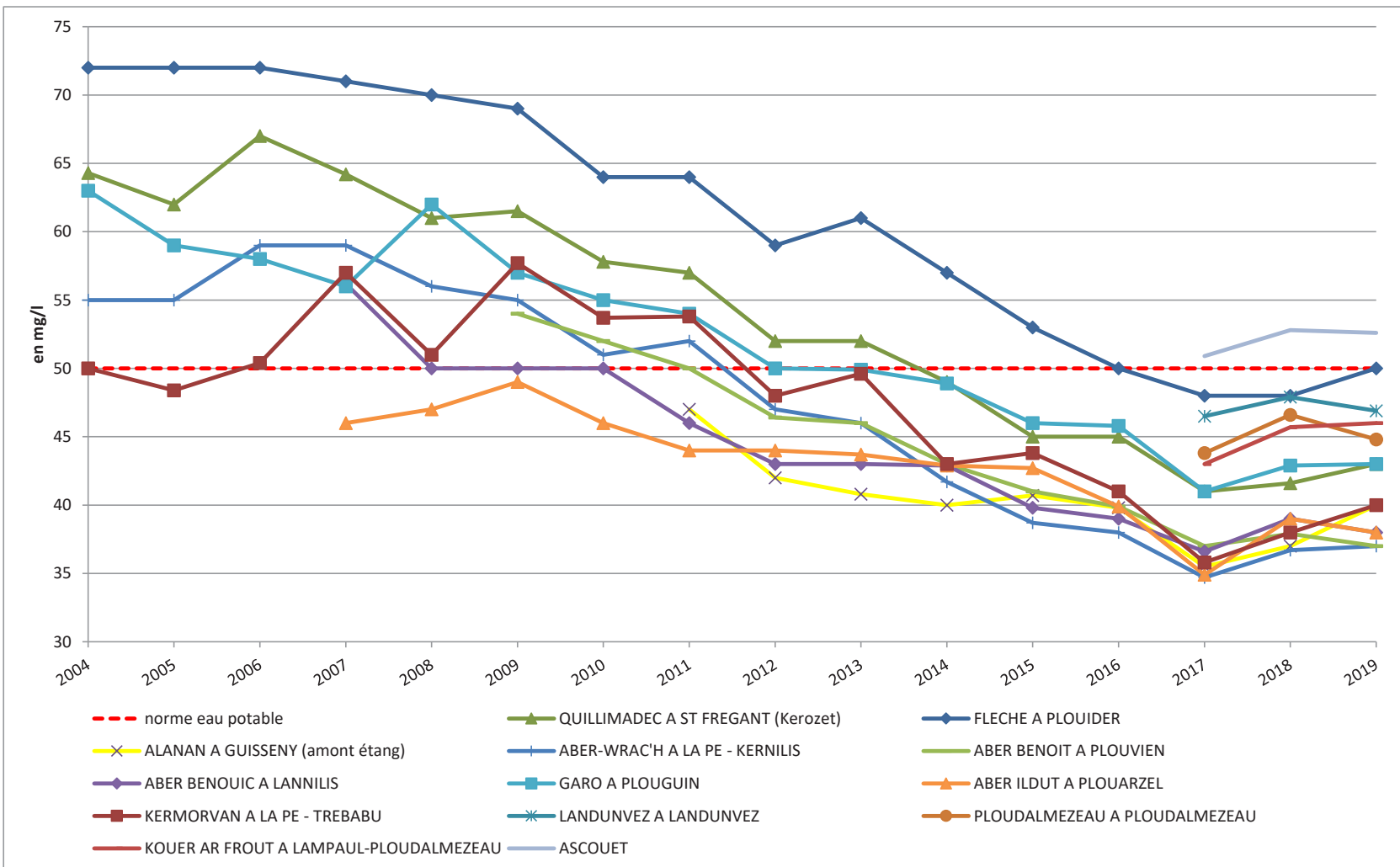
**Objectif quantifié** : quantile 90 inférieur à 50 mg/L.





INDICATEUR DE RÉSULTAT

Évolution de la concentration en nitrates de 2004 à 2019 (Q90)  
données : SEBL, communautés de communes, ARS et Observatoire de l'Environnement



Le graphique ci-contre permet d'obtenir un bon aperçu de l'évolution des taux de nitrates dans les cours d'eau sur le territoire du Bas-Léon.

Après plusieurs années de baisse des concentrations en nitrates, avec un passage sous le seuil des 50 mg/l depuis 2015 pour la quasi totalité des stations, on observe depuis peu une légère tendance à la hausse.

## Etat physico-chimique des masses d'eau : le phosphore

INDICATEUR DE RÉSULTAT

Évolution de la concentration en phosphore total de 2016 à 2019 (Q90)



## Etat physico-chimique des masses d'eau : les micropolluants

Le guide européen de la Directive Cadre sur l'Eau de 2010 regroupe les paramètres chimiques en 4 familles différentes :

- les métaux lourds,
- les pesticides,
- les polluants industriels,
- les autres polluants.

Lorsqu'un paramètre d'une de ces familles est mauvais, alors la station est déclarée en mauvais état, quel que soit le résultat des autres paramètres.

### INDICATEUR DE RÉSULTAT

### Évolution des teneurs en micropolluants dans les captages et forages

Dans les captages/forages d'eau souterraine du Bas-Léon faisant l'objet d'analyses, les molécules les plus fréquemment quantifiées sont l'atrazine-déséthyl, l'atrazine et le diuron. Ce sont tous des herbicides et métabolites (produits de dégradation).

L'objectif de concentration en pesticides dans les eaux brutes destinées à la production d'eau potable est de 2 µg/l par matière active et 5 µg/l pour la somme des pesticides. Toutefois, l'objectif stratégique du SAGE Bas-Léon pour les pesticides est l'atteinte, dans l'eau brute, de concentrations en produits phytosanitaires compatibles avec les exigences de distribution des eaux traitées soit 0,1µg/l par matière active et 0,5µg/l en cumulé.

Pour les autres micropolluants, l'objectif est de **limiter leur impact sur les milieux.**

Sur les 20 captages\* d'eau contrôlés annuellement par l'Agence Régionale de Santé, la majorité présente au moins une molécule (concentration inférieure ou égale à 0,1 µg/l). De plus, certains captages présentent une concentration supérieure à 0,1 µg/l pour l'atrazine déséthyl.

\* cf. cartographie des captages AEP en page 74

### Cours d'eau

A noter que 25 molécules ont été détectées en périodes à risque lors de la campagne de suivi 2018/2019 sur les cours d'eau suivi par le SAGE contre 37 molécules détectées en 2017. Il s'agit principalement d'herbicides, de métabolites et de fongicides.

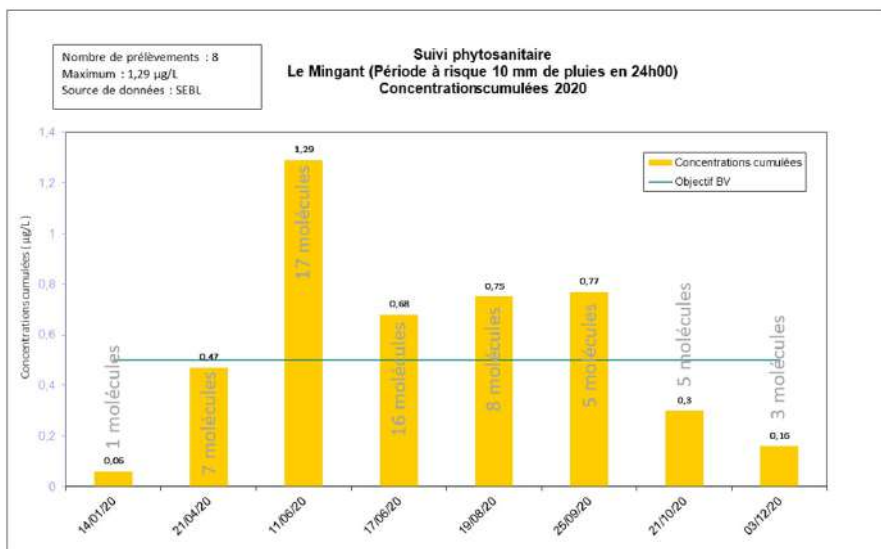


Sur les cours d'eau du SAGE, des suivis pesticides sont effectués par le SEBL et les EPCI en périodes à risque, c'est-à-dire après un cumul de 10 mm de pluie en 24h alors que les prélèvements réalisés par l'ARS sont effectués de manière aléatoire.



Tableau de bord du  
SAGE du Bas-Léon 2021

## Exemples de molécules détectées en 2020 dans l'Aber Wrac'h

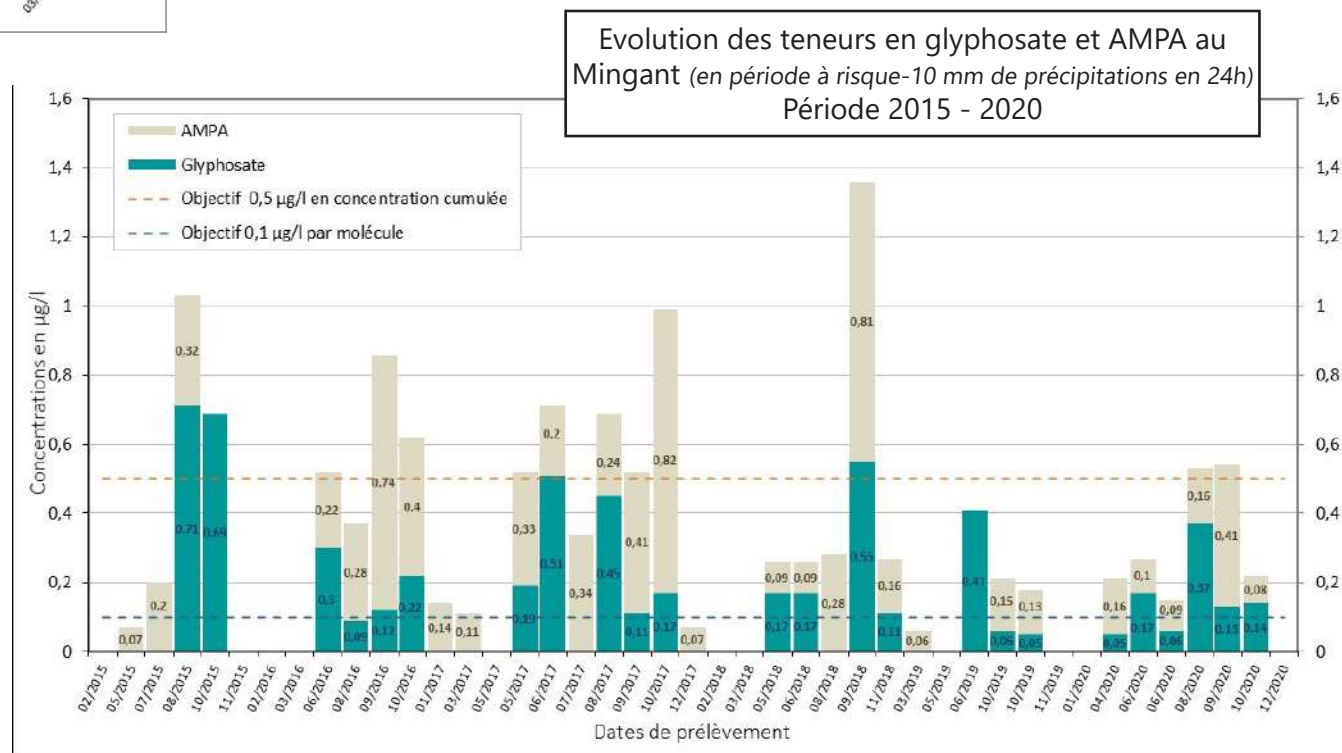


Des prélèvements sont réalisés par le SEBL à la station du Mingant (Lanarvily) après des épisodes pluvieux importants (périodes à risque > 10 mm de pluie). La liste des molécules recherchées a été définie par rapport aux types de cultures et aux types de spécialités commerciales utilisées sur le secteur. Cette liste est homogénéisée à l'échelle du SAGE du Bas-Léon depuis 2017. Il est à noter que le laboratoire en charge des analyses signale et quantifie également la présence de molécules non demandées, mais néanmoins détectées.

A la station du Mingant, chaque année, on peut observer des dépassements des 0,5 µg/l en période à risque. Sur le graphique ci-contre, des pics assez importants des concentrations cumulées sont observables principalement en juin.

En 2020, 25 molécules différentes ont été retrouvées dans le cadre de ce suivi et 6 molécules ont été détectées à des doses supérieures à 0,1 µg/l.

Le glyphosate et son produit de dégradation l'AMPA, sont parmi les molécules les plus détectées, pouvant dépasser les objectifs de concentration comme le montre ces données de l'Aber Wrac'h depuis 2015.





## Démarches communales de réduction des pesticides

### INDICATEUR DE RÉSULTAT

Communes en «zéro phyto» en 2020

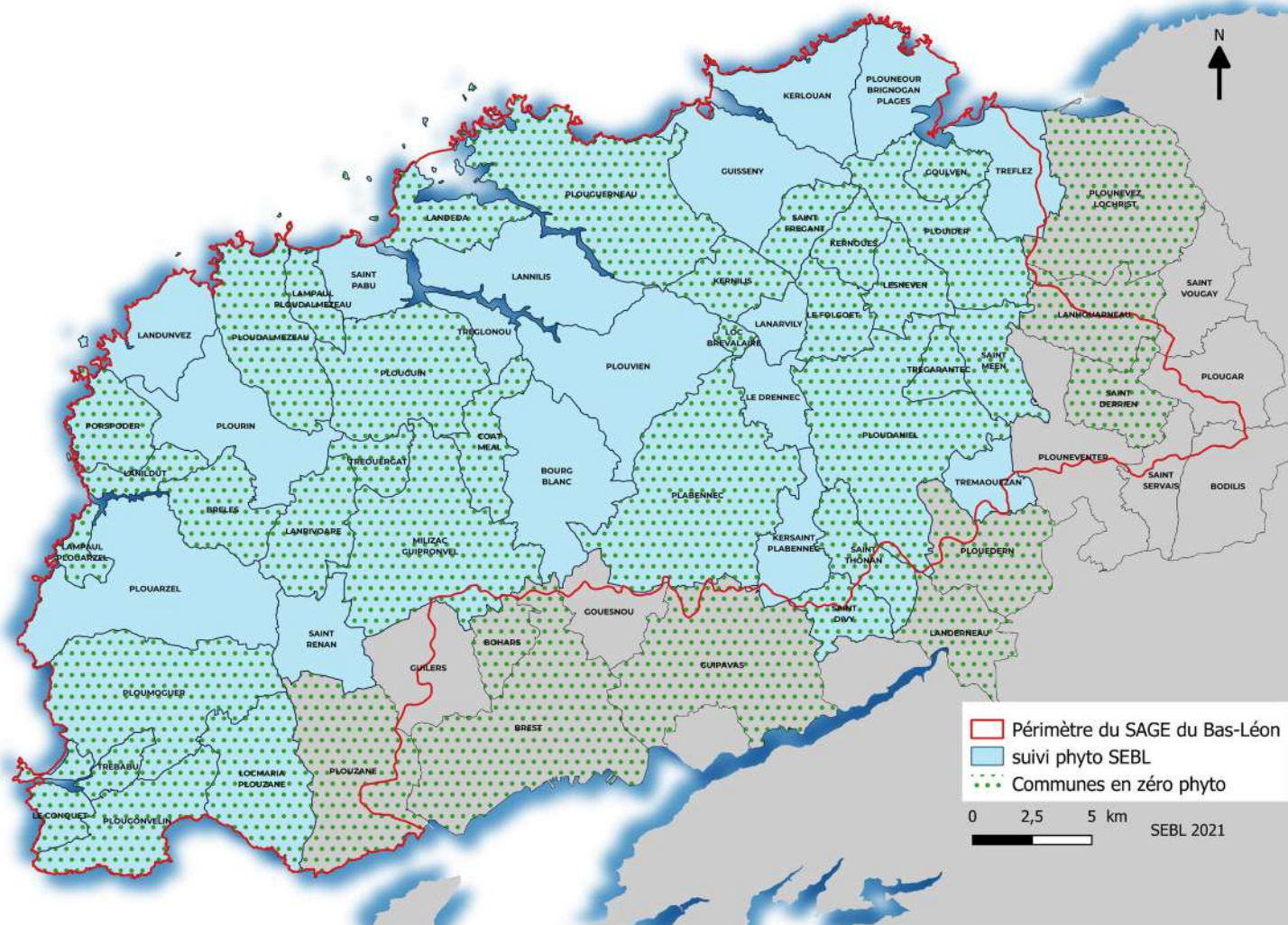
Si les collectivités s'engagent dans des démarches de bonnes pratiques d'entretien sans pesticide, c'est également pour montrer l'exemple aux particuliers. En effet, *l'achat et l'utilisation de désherbants chimiques leur sont interdits depuis janvier 2019.*

**32 communes (sur les 50 suivies par le SEBL) n'utilisent plus de produits phytosanitaires fin 2020 !**

Lancée il y a plus de 15 ans, la démarche d'utilisation raisonnée des pesticides par les communes des bassins versants de l'Aber Wrac'h, de l'Aber Benoît et du Quillimadec montre, en moyenne, entre 2002 et 2020, **une diminution de plus de 95% des quantités de produits chimiques utilisés pour désherber !**

Depuis 2016, les communes du Pays d'Iroise ont également intégré cette démarche à laquelle désormais toutes les communes du SAGE du Bas-Léon adhèrent.

**Le nombre de communes en «zéro phyto» a plus que doublé en 3 ans (14 communes en 2017)**





## Démarches agricoles

### INDICATEUR DE MOYEN

*Actions agricoles portées à l'échelle du SAGE : une dynamique qui se renforce*

Avec la mise en oeuvre du SAGE Bas-Léon, les actions agricoles en faveur de la reconquête de la qualité de l'eau, auparavant réservées aux bassins versants identifiés comme prioritaires (le Kermorvan, l'Aber Benoît, l'Aber Wrac'h et le Quillimadec/Alanan), ont été étendues, à partir de 2016, à l'ensemble du territoire du Bas-Léon.

Ainsi, tous les bassins versants bénéficient d'accompagnements individuels sur des problématiques localisées telles que la qualité bactériologique des eaux.

Depuis 2017, chaque territoire communautaire dispose d'un PAEC (Projet Agri-Environnemental et Climatique) permettant aux agriculteurs, désireux de faire évoluer environnementalement leur système de polycultures et d'élevages, de souscrire aux aides techniques et financières permises par les MAEC (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques). Une soixantaine d'agriculteurs représentant une surface de près de 4 700 ha se sont ainsi engagés dans ce programme. On peut également ajouter les agriculteurs convertis à l'agriculture biologique qui totalisent près de 1 100 ha pour une trentaine d'exploitants. Avec le développement des conversions à l'agriculture biologique des actions d'information sont régulièrement réalisées (fermes ouvertes, information sur la conversion, réunion filière lait bio, ...) par le SEBL.

Des actions collectives sont également proposées régulièrement. Ainsi afin de réduire les fuites de nitrates vers le milieu, des techniques nouvelles de semis des couverts hivernaux ont été promues (semis d'herbe sous maïs, semis de couvert avant moisson, couverts courts entre céréales, etc.). Pour réduire la pression des herbicides, des démonstrations de désherbage mécanique sont organisées (houe rotative, rotoétrille, bineuse autoguidée, ...).

D'autres actions sont menées dans le cadre de l'Appel à projet «Trames verte et bleue, Biodiversité» (cf p.54).



*Exemples d'actions collectives :  
couverts végétaux sous maïs,  
désherbage mécanique*

# Bocage

INDICATEUR DE MOYEN

Taux de couverture du territoire du SAGE par un programme Breizh Bocage

INDICATEUR DE RÉSULTAT

Travaux réalisés par maître d'ouvrage

Le programme Breizh Bocage a pour objectif la création et la reconstitution de haies bocagères, talus ou talus boisés, dans le cadre d'opérations collectives. L'ensemble du territoire du SAGE est couvert par ce programme.

Le dispositif vise principalement à réduire les transferts de polluants d'origine agricole vers les eaux superficielles dans un but clairement affiché d'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

Il présente également un intérêt pour la fourniture de biomasse (bois-énergie), la préservation de la biodiversité et la restauration des paysages.

**TOTAL SUR LE PÉRIMÈTRE  
du SAGE: 230 km**

### Pays des Abers

- Breizh Bocage I (depuis 2011) : **40,7 kms** de travaux
- Breizh Bocage II (depuis 2016) : **22 km réalisés** avec un objectif de **5 km en 2021**



### Pays d'Iroise Communauté

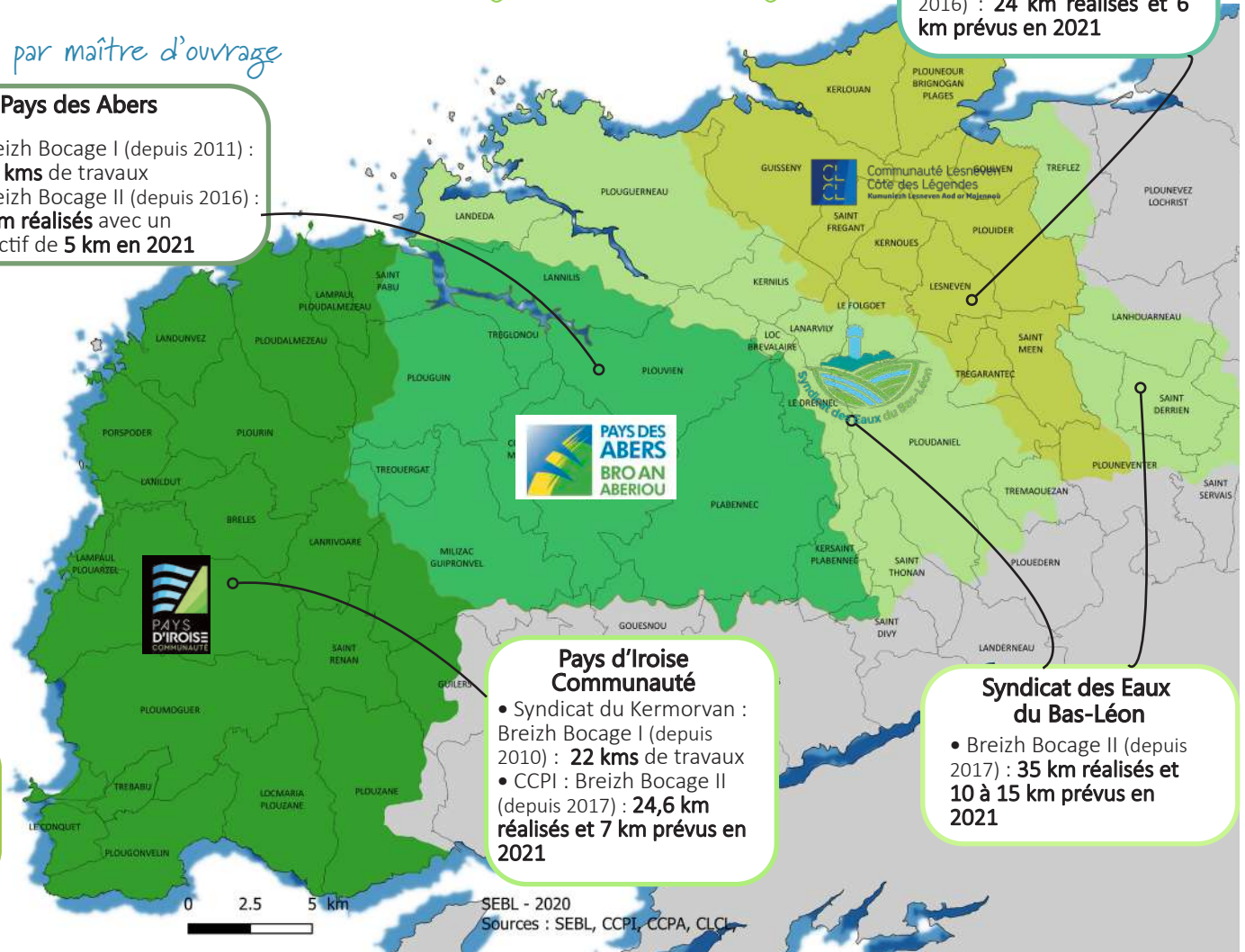
- Syndicat de Kermorvan : Breizh Bocage I (depuis 2010) : **22 kms** de travaux
- CCPI : Breizh Bocage II (depuis 2017) : **24,6 km réalisés et 7 km prévus en 2021**

### Communauté Lesneven Côte des Légendes

- Breizh Bocage I (depuis 2015) : **34 kms de travaux**
- Breizh Bocage II (depuis 2016) : **24 km réalisés et 6 km prévus en 2021**

### Syndicat des Eaux du Bas-Léon

- Breizh Bocage II (depuis 2010) : **35 km réalisés et 10 à 15 km prévus en 2021**



SEBL - 2020  
Sources : SEBL, CCPI, CCPA, CLC

Sur le territoire, 5 contrats Breizh-Bocage ont été mis en place, via les structures porteuses de contrats de bassins versants ou à un niveau communautaire. La protection des éléments bocagers passera par leur intégration dans les documents d'urbanisme locaux.



## Zones humides

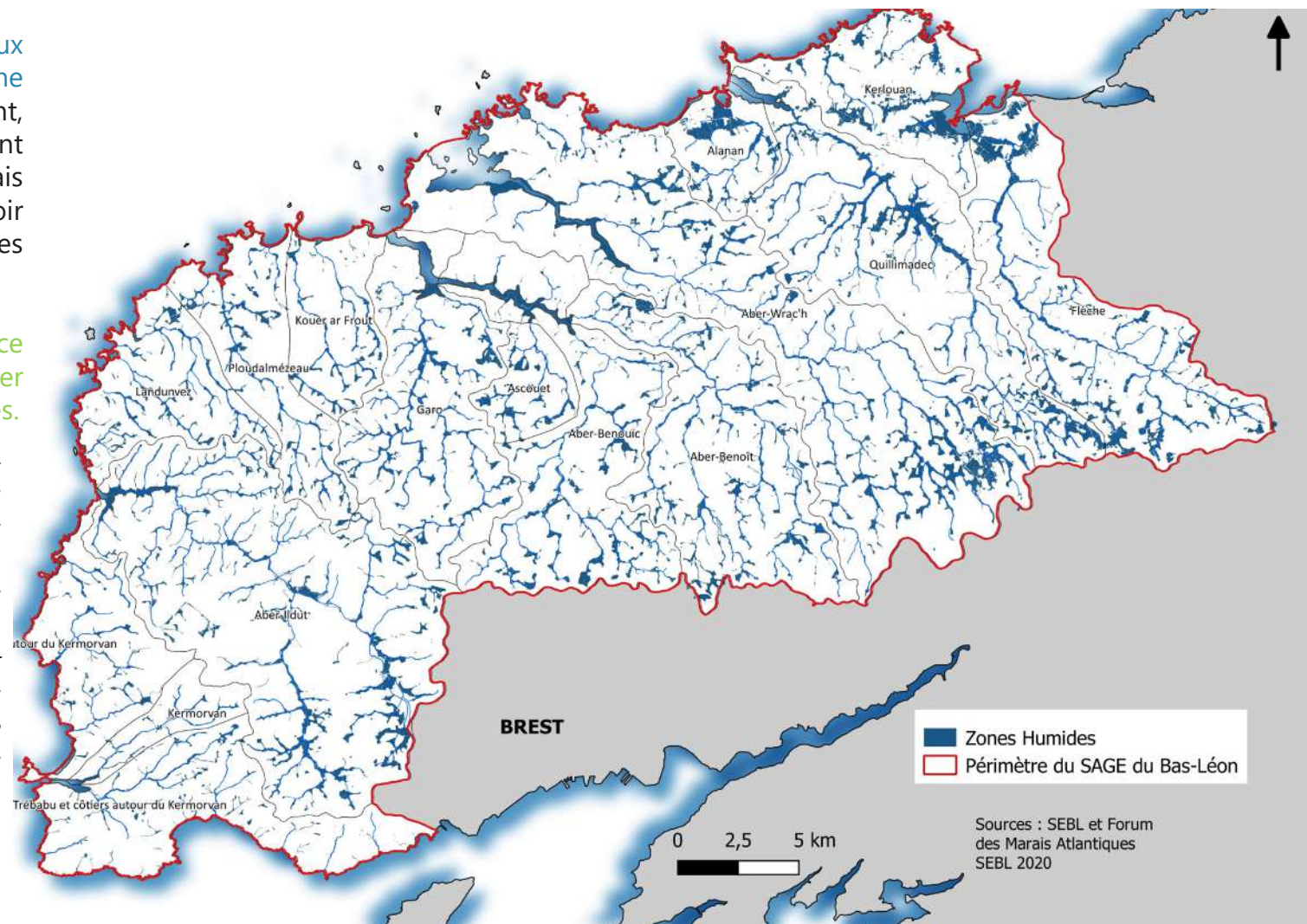
INDICATEUR DE MOYEN → Nombre d'inventaires communaux de zones humides finalisés

Les zones humides sont des milieux essentiels pour la préservation d'une eau de bonne qualité. Elles permettent, entre autres, de filtrer naturellement les eaux issues de ruissellements mais jouent également un rôle de réservoir (espace tampon). De plus, ce sont des espaces de biodiversité importante.

**OBJECTIFS :** acquérir une connaissance fine de ces zones, préserver, protéger et/ou reconquérir leurs fonctionnalités.

Toutes les communes du Bas-Léon ont réalisé leur inventaire. La superficie totale des zones humides recensées sur le territoire du Bas-Léon s'élève à 9107,9 ha soit près de 10% du territoire. Lors de la révision de leur document d'urbanisme les intercommunalités ont pour obligation de les faire figurer et d'en tenir compte dans leurs projets d'aménagements.

**L'article 1 du règlement du SAGE**  
- encadrer et limiter l'atteinte portée aux zones humides - vise la protection des zones humides dans le cadre d'aménagements et de projets d'urbanisme soumis au Code de l'Environnement.



## État biologique des masses d'eau

L'évaluation de la qualité des eaux superficielles passe également par l'analyse des organismes vivants dans les cours d'eau. Les indicateurs biologiques sont combinés à la qualité physico-chimique du cours d'eau pour en évaluer son état écologique.

3 indices sont utilisés pour caractériser la qualité biologique d'un cours d'eau :

- l'indice macro-invertébré (IBGN),
- l'indice diatomées (IBD),
- l'indice poisson (IPR).

L'indice macrophytes (IBMR) ne rentre pas en compte pour le bon état biologique des cours d'eau car il n'est pas considéré comme assez fiable.

> Les différentes classes d'état de tous ces indices sont issues de l'arrêté du 27 juillet 2015 modifiant l'arrêté du 25 janvier 2010 relatif aux méthodes et critères d'évaluation de l'état écologique, de l'état chimique et du potentiel écologique des eaux de surface pris en application des articles R. 212-10, R. 212-11 et R. 212-18 du code de l'environnement.

*A gauche : truite fario, anguille, flet pêchés dans le cadre d'une pêche électrique effectuée en amont du cours d'eau de Landunvez.*

*A droite : truites fario pêchées sur l'Aber-Wrac'h dans le cadre d'une pêche électrique.*





## État biologique des masses d'eau

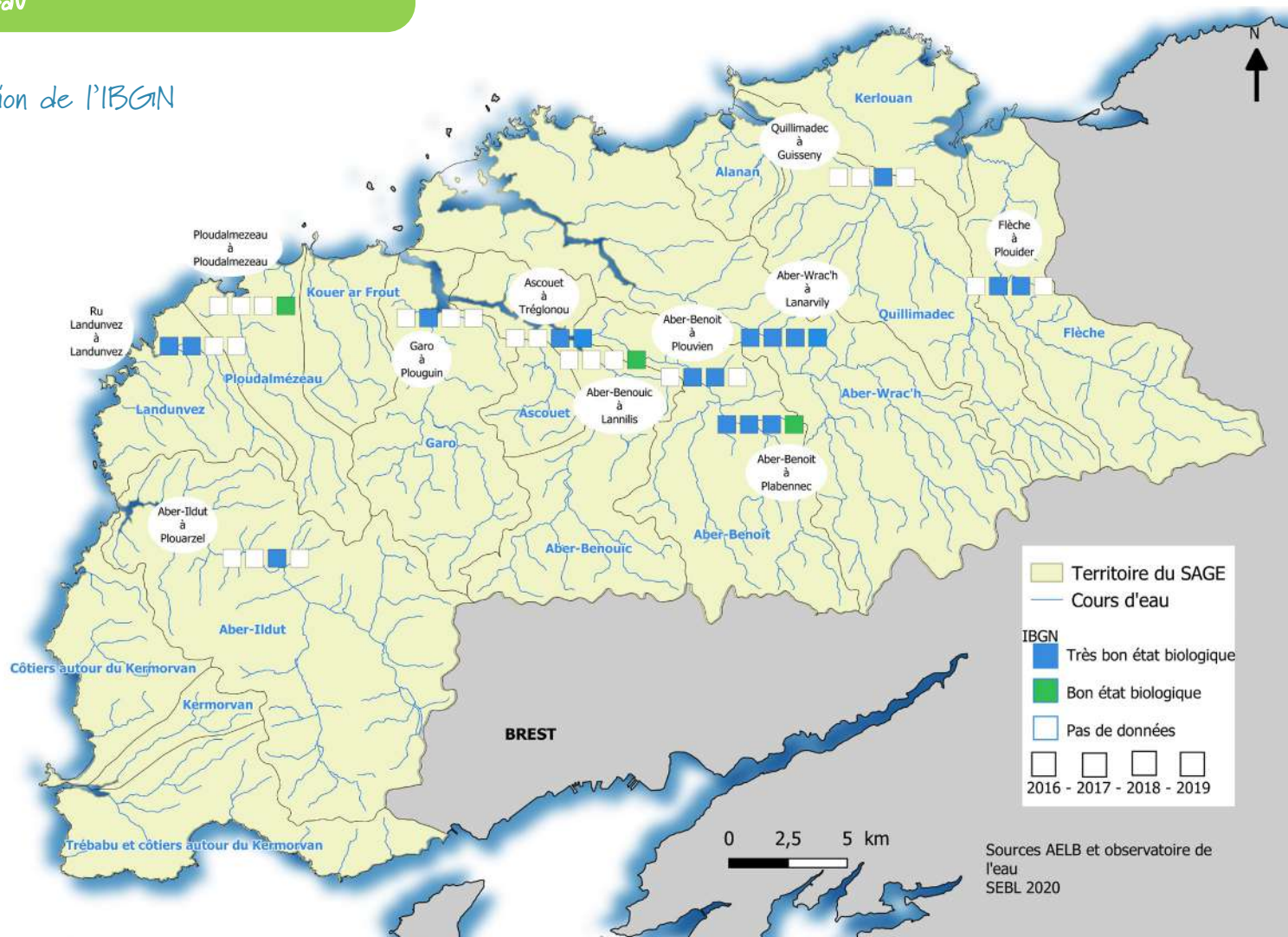
### INDICATEUR DE RÉSULTAT

### Évolution de l'IBGN

L'IBGN (Indice Biologique Global Normalisé) est un indice d'évaluation de la qualité biologique des cours d'eau. Il se base sur la présence/absence de macro-invertébrés dit « polluo-sensible ».

Ainsi, si le milieu est de bonne qualité, des insectes très affectés par une perturbation du milieu seront présents. Les résultats obtenus s'échelonnent de 20 (pour une très bonne qualité biologique) à 0 (pour une mauvaise qualité biologique).

IBGN	Classe de qualité
>16	Très bonne
de 14 à 16	Bonne
de 10 à 14	Moyenne
de 6 à 10	Médiocre
<6	Mauvaise



Les larves de plécoptères sont entre autres utilisées comme bio-indicateur car ces dernières sont très sensibles à la variation du taux d'oxygène dissous dans l'eau. Une pollution, même ponctuelle ou un rejet d'eaux usées dans le cours d'eau déclencheront une forte mortalité des larves.

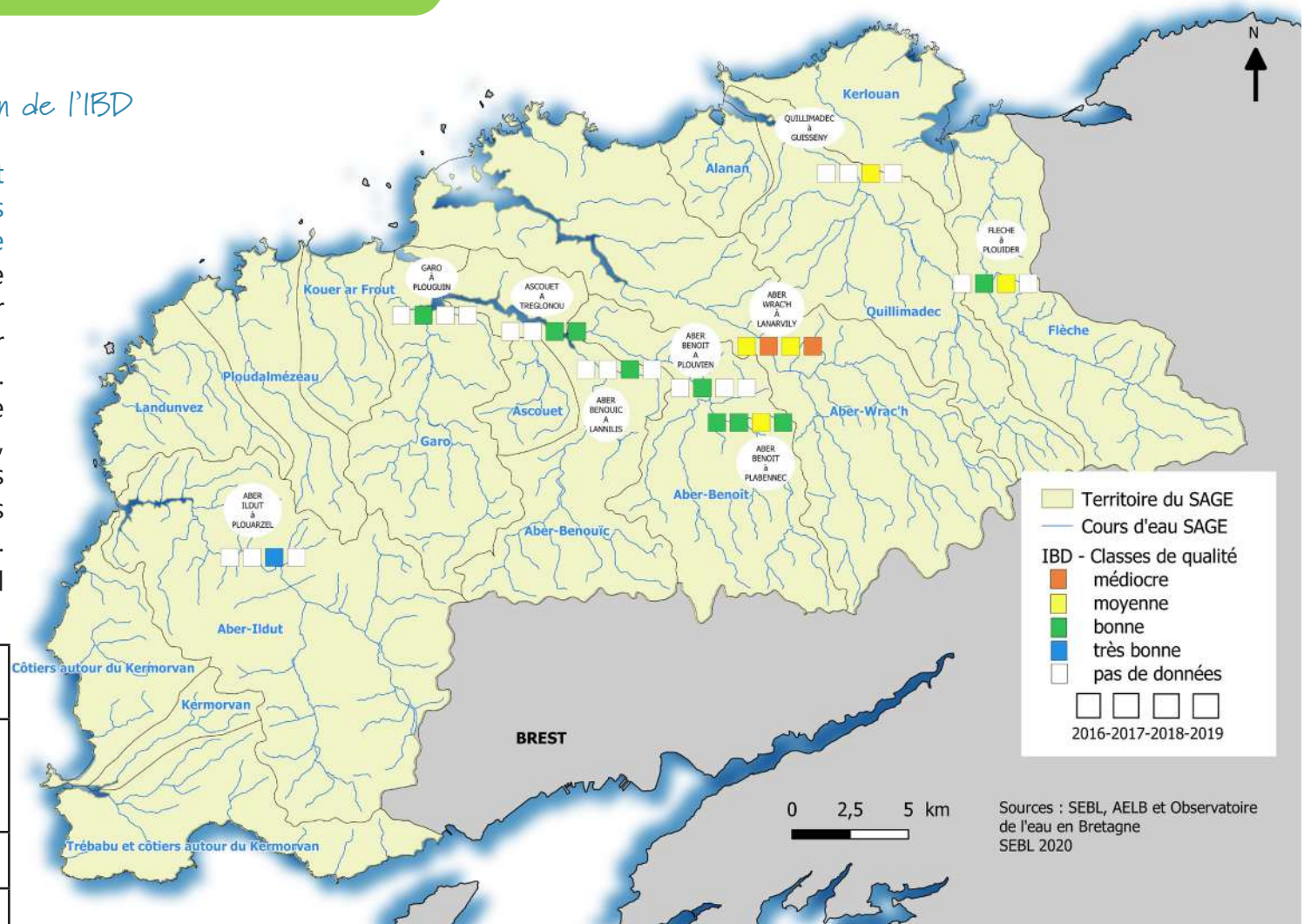
## État biologique des masses d'eau

### INDICATEUR DE RÉSULTAT

### Évolution de l'IBD

L'IBD (Indice Biologique Diatomées) est un indice basé sur une famille d'algues unicellulaires ayant un squelette externe à base de silice. Elle est considérée comme un excellent bio-indicateur pour l'évaluation de la qualité du milieu car présente dans tous les milieux aquatiques. Elle est également fortement influencée par des variations de matière organique, d'oxygénation, de pH et de nutriments (en particulier azote et phosphore) dans le milieu. L'IBD peut varier entre 1 et 20. Les notes se répartissent au sein de cinq classes de qualité.

IBD	Classe de qualité	Caractéristiques
>164	Très bonne	Pollution ou eutrophisation nulle à faible
13,8 à 164	Bonne	Eutrophisation modérée
10 à 13,8	Moyenne	Pollution moyenne ou eutrophisation forte
5,9 à 10	Médiocre	Pollution forte
< 5,9	Mauvaise	Pollution ou eutrophisation très forte



L'échantillonnage des diatomées est réalisé entre les mois de mai et d'octobre chaque année.

Les diatomées sont récupérées par brossage du fond du cours d'eau et sont ensuite mises dans des piluliers remplis de formol dans le but d'être analysées en laboratoire.

Tableau de bord du SAGE du Bas-Léon 2021



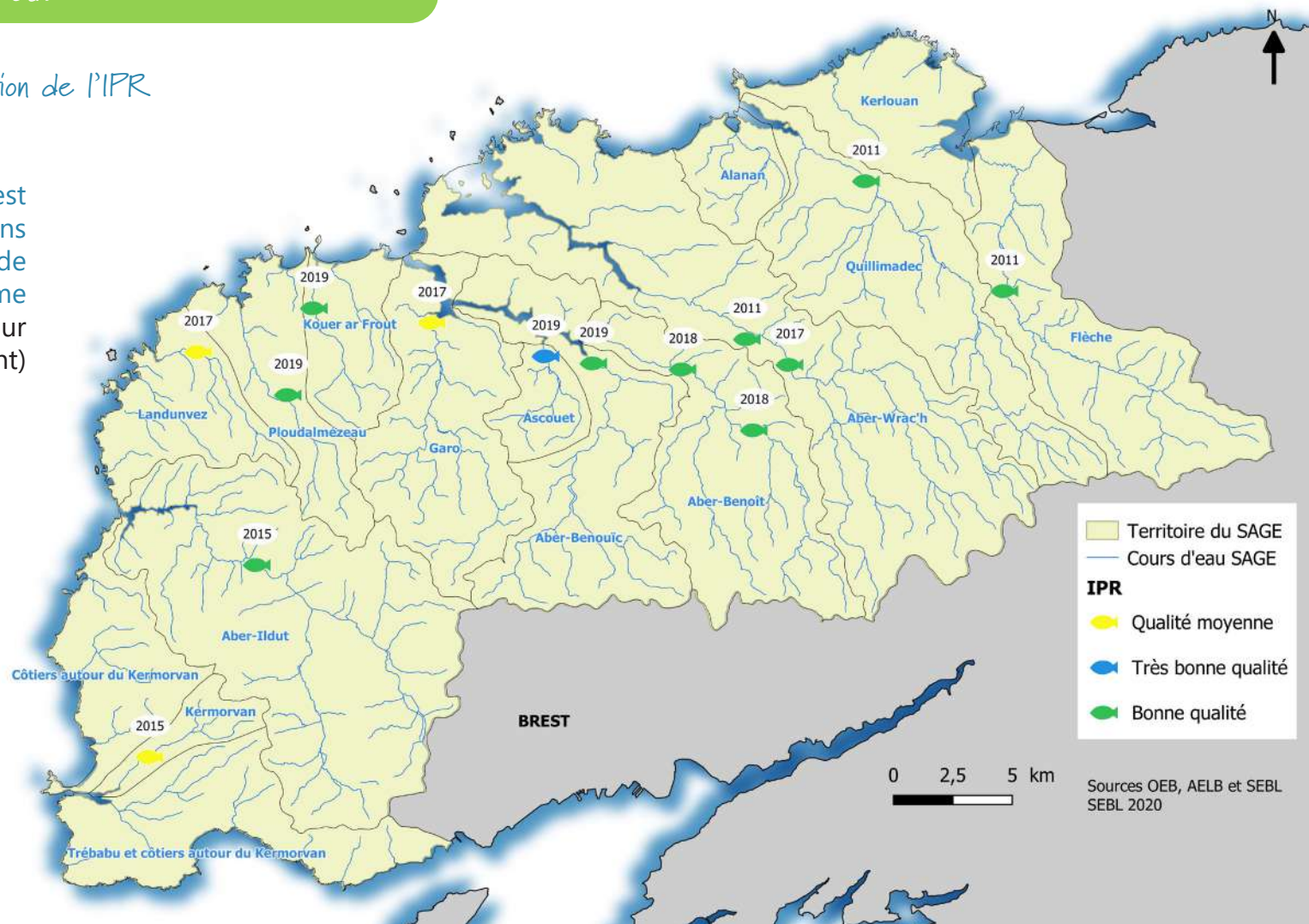
## État biologique des masses d'eau

### INDICATEUR DE RÉSULTAT

### Évolution de l'IPR

L'indice Poisson Rivière (IPR) est exploité à l'échelle nationale dans le but d'utiliser le peuplement de poissons évoluant en rivière comme indicateur de qualité. L'IPR se base sur cinq classes de qualité de 0 (excellent) à >36 (très mauvaise qualité).

IPR	Classe de qualité
<5	Excellente
]5-16]	Bonne
]16-25]	Médiocre
]25-36]	Mauvaise
> 36	Très mauvaise



L'indice IPR est calculé grâce à des campagnes de pêches électriques en rivière. Ces méthodes de pêches se réalisent en équipe avec une anode électrique placée dans l'eau dans le but d'étourdir les poissons et ainsi recueillir les individus pour les comptabiliser. Ils sont ensuite relâchés dans le cours d'eau sondé.



## État biologique des masses d'eau

### INDICATEUR DE RÉSULTAT → Évolution de l'IBMR

L'Indice Biologique Macrophytes en Rivière (IBMR) est un indice fondé sur la présence de macrophytes dans les cours d'eau. L'indice met en évidence le niveau trophique du cours d'eau et n'exprime pas à proprement parler une "qualité" d'eau altérée. Cet indice n'est pas considéré comme assez fiable pour être pris en compte dans le calcul du bon état biologique global des cours d'eau. Il se base sur un calcul comprenant une note de référence (EQR 12B) pour le Nord-Bretagne.

IBMR	Niveau trophique de l'eau	Etat du cours d'eau
> 0,92	Très faible	Très bon
0,92-0,77	Faible	Bon
0,77-0,64	Moyen	Médiocre
0,64-0,51	Fort	Mauvais
< 0,51	Très élevé	Très mauvais



Le terme "macrophyte" regroupe les plantes aquatiques visibles à l'œil nu. Ces plantes sont sensibles à la qualité de l'eau mais également à celle du sédiment. Leur répartition est régie par plusieurs paramètres tels que : la vitesse du courant, le degré d'ensoleillement et la nature de substrat (richesse en nutriment). La présence ou au contraire la disparition de macrophytes peut donc indiquer une variation du niveau trophique d'un cours d'eau.

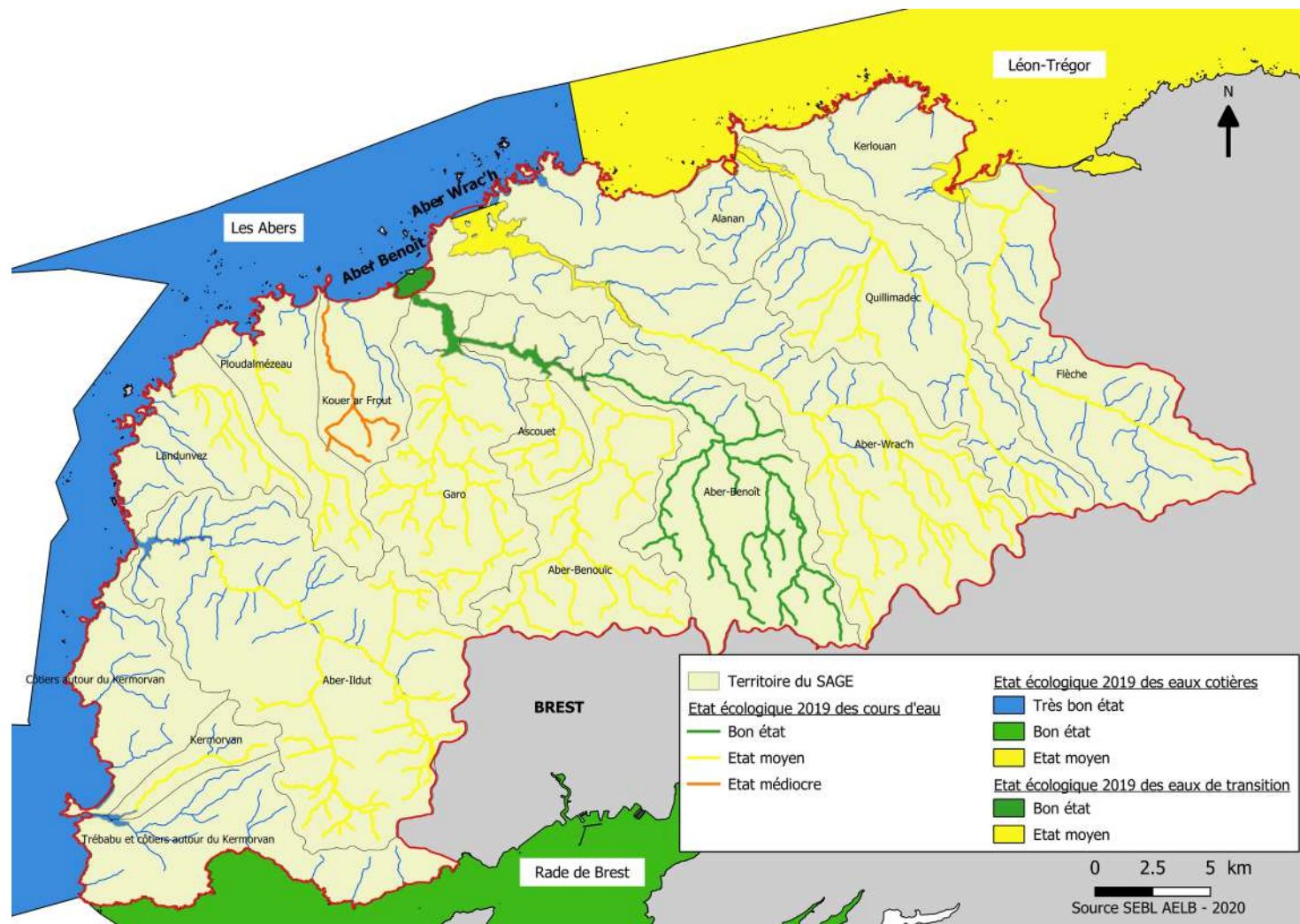
## État écologique des masses d'eau

INDICATEUR DE RÉSULTAT → Nombre de masses d'eau en bon état

L'état écologique est un indice permettant d'apprécier l'état global des masses d'eau (cf objectifs SDAGE p.14). Il est calculé en fonction de l'état physico-chimique et de l'état biologique, ainsi qu'à l'aide des éléments hydromorphologiques d'une masse d'eau.

Cet indicateur est actualisé tous les 3 ans par l'AELB. La dernière évaluation de l'état des eaux a été réalisée en 2019 avec les données issues des réseaux de mesures de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques sur les masses d'eau DCE.

En 2019, seule 4 sur 17 masses d'eau du Bas-Léon obtiennent un bon état écologique (hors masse d'eau souterraine).





## Morphologie des cours d'eau

INDICATEUR DE MOYEN

Nombre de contrats milieux aquatiques mis en oeuvre

Sur le SAGE du Bas-Léon, 7 bassins versants sont identifiés comme prioritaires sur le volet «morphologie» (Aber Ildut, Garo, Aber Benoïc, Aber Benoît, Aber Wrac'h amont, Quillimadec et Flèche).

**Six programmes «Volets Milieux Aquatiques» sont mis en oeuvre** à l'échelle du SAGE du Bas-Léon via des maîtrises d'ouvrage CCPI, CCPA et SEBL. Ils sont intégrés dans le contrat territorial unique du Bas-Léon depuis 2020.

Depuis 2018, la compétence Gestion des Milieux Aquatiques revient aux EPCI. Pour les bassins versants de l'Aber Wrac'h, du Quillimadec et de la Flèche, une délégation de l'exercice de cette compétence a été confiée au SEBL.

**OBJECTIFS : rétablir et maintenir les habitats, rétablir la continuité écologique pour permettre la libre circulation (sédiments et espèces).**





## Continuité écologique

### INDICATEUR DE RÉSULTAT

Évolution du taux d'étagement par bassin versant et atteinte de l'objectif fixé par masse d'eau

La DCE introduit la notion de « continuité écologique », comme un élément de qualité pour la classification de l'état écologique des cours d'eau. **La continuité écologique, dans une rivière, se définit comme la libre circulation des organismes vivants et leur accès aux zones indispensables à leur reproduction, leur croissance, leur alimentation ou leur abri, le bon déroulement du transport naturel des sédiments ainsi que le bon fonctionnement des réservoirs biologiques.**

La restauration de la continuité écologique passe notamment par l'aménagement ou la gestion d'ouvrages, permettant :

- le rétablissement des possibilités de circulation (montaison et dévalaison) des différentes espèces piscicoles, à des échelles compatibles avec leur cycle de développement,
- le rétablissement des flux de sédiments.

### Indicateurs utilisés

**Le taux d'étagement** constitue un indicateur de la modification du profil en long du cours d'eau liée à la présence d'ouvrages (ponts, retenues d'eau, seuils, barrages, buses, etc...). Cet indicateur permet d'apprécier les effets cumulés des obstacles sur la continuité écologique et sur l'hydromorphologie (continuité de l'écoulement de l'eau et des sédiments, dynamique fluviale, diversification des habitats, répartition des espèces).

Il se définit comme la somme des hauteurs de chutes d'eau liées à la présence d'ouvrages transversaux, rapportée au dénivelé du cours d'eau. (sont pris en compte des linéaires de cours d'eau principaux - rangs Strahler > 2).

**Le taux de fractionnement**, un nouvel indicateur introduit dans le SDAGE 2016-2021, permet de suivre l'altération de la continuité sur un linéaire donné. Il s'agit de la somme des hauteurs de chute rapportée au linéaire hydrographique. Les ouvrages équipés d'un dispositif de franchissement fonctionnel sont exclus du calcul.



Vue de la passe à poissons - Moulin Raden - Aber Benouïc

## Continuité écologique

L'état des lieux réalisé en 2015 a permis de recenser **plus de 420 ouvrages dont 43% d'entre eux présentent une chute d'eau** (d'une dizaine de centimètres à plus de 2 mètres pour certains ouvrages).

Le SAGE fixe un objectif de réduction du taux d'étagement de 10% minimum sur les bassins versants prioritaires (Aber Ildut, Garo, Aber Benouïc, Aber Benoît, Aber Wrac'h, Quillimadec, Flèche) d'ici 2020. Toutefois il ne fixe pas d'objectif de réduction du taux de fractionnement.

	TAUX D'ETAGEMENT					TAUX DE FRACTIONNEMENT			
	Etude 2015 (DCI Environnement)		Etat des lieux à fin 2020		Réduction du taux d'étagement (2015-2020)	2015	2020	Réduction du taux de fractionnement (2015-2020)	
	Dénivelé (m)	Somme des hauteurs de chutes (m)	Taux étagement	Somme des hauteurs de chutes (m)		Taux étagement et appréciation *	Taux de fractionnement (en m/km)		
L'Aber Ildut	67,5	8,95	13%	8,35	12%	-7%	0,16	0,15	-7%
Le Garo	60	11,65	19%	11,65	19%	-	0,62	0,62	-
L'Aber Benouïc	72,5	9,5	13%	9,5	13%	-	0,72	0,68	-5%
L'Aber Benoît	65	14,45	22%	14,45	22%	-	0,46	0,43	-5%
L'Aber Wrac'h	77,5	21,25	27%	18,45	24%	-15%	0,45	0,41	-9%
Le Quillimadec	72,5	8,9	12%	8,4	12%	-6%	0,55	0,54	-2%
La Flèche	57,5	7,8	14%	7,8	14%	-	0,26	0,20	-26%

\*Appréciation (très bon, bon, moyen, médiocre) : à ce jour, il n'existe pas de classification officielle, l'appréciation est issue de l'étude de S.Chaplais, 2010, Université de Rennes 1-ONEMA

- Les travaux engagés par plusieurs collectivités ont permis **de réduire le taux d'étagement de 6 à 15 % sur 3 des bassins versants ciblés** : l'Aber Ildut, l'Aber Wrac'h et le Quillimadec. Selon le type d'aménagements réalisés, l'impact n'est pas systématique sur le taux d'étagement. En effet, les ouvrages de franchissement, tels que les passes à poissons, ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'indicateur et n'entraînent pas une réduction de ce dernier. Il en est de même pour les interventions réalisées sur les cours secondaires de ces rivières.
- Il est donc intéressant de prendre en compte la réduction des taux de fractionnement observée sur ces mêmes bassins versant, puisque cet indicateur concerne l'ensemble du linéaire de cours d'eau et tient compte des dispositifs mis en œuvre pour assurer le franchissement des obstacles à la continuité. En moyenne, **le taux de fractionnement des bassins versants concernés a été réduit de 8 % sur la période 2015-2020.**

## Continuité écologique

**INDICATEUR DE RÉSULTAT** Nombre d'ouvrages aménagés au-delà des programmes opérationnels milieux aquatiques

Les ouvrages « Grenelle » sont des ouvrages présents en Liste 2 qui ont été ciblés dès 2009 pour y rétablir la continuité écologique en priorité. A l'échelle du Bas-Léon, il existe 8 ouvrages dits « Grenelle », dont 7 ont été pris en charge par le SEBL.

### Aber Wrac'h :

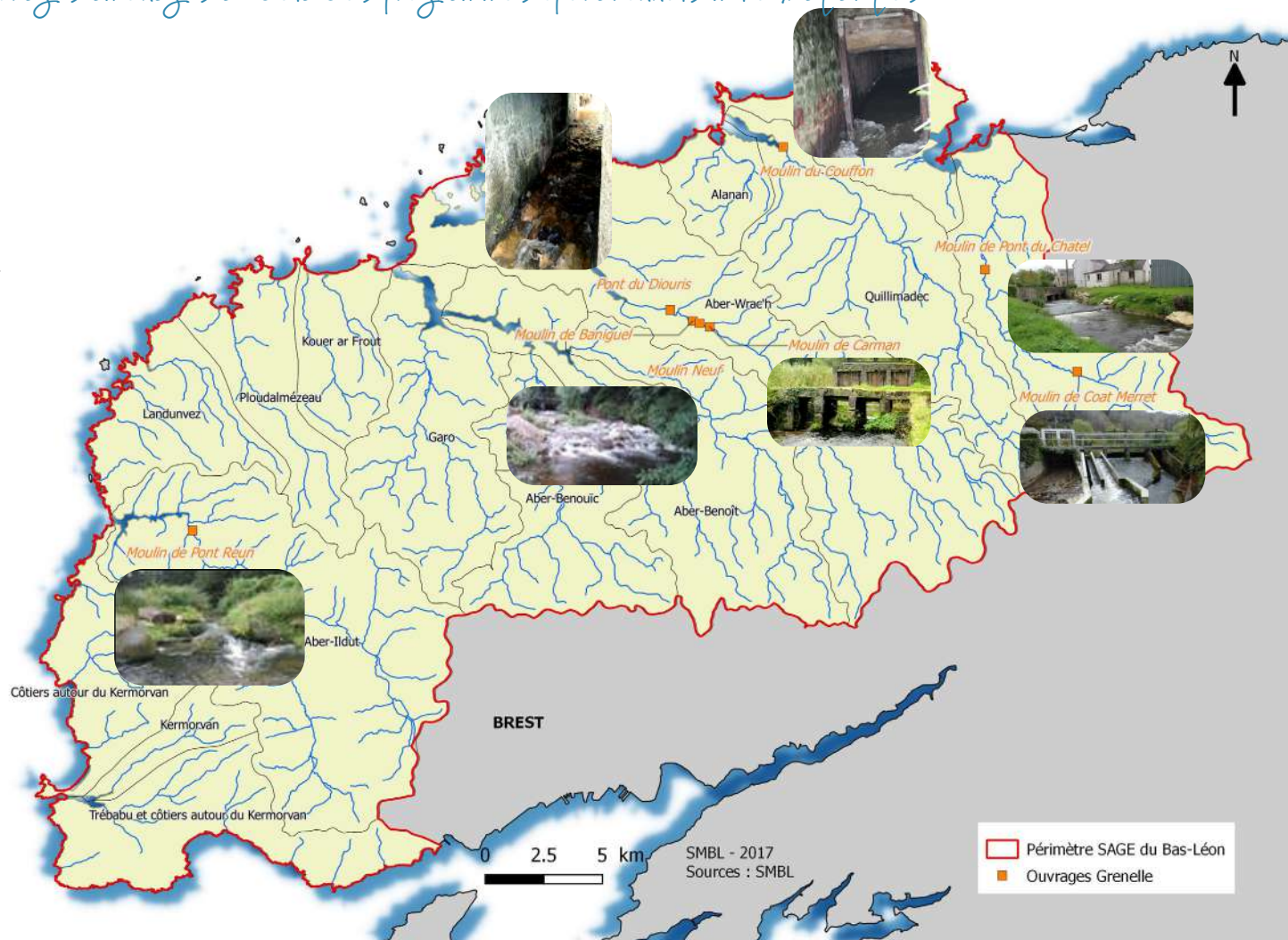
- Pont du Diouris (0,80 m de chute ennoyée périodiquement par coef de 95) : abaissement du radier du pont sur l'arche en rive droite pour rendre la passe à poissons fonctionnelle (Oct. 2018),
- Baniguel et Moulin Neuf (3,50 m de chute) : aménagement de l'aval du bras de contournement pour permettre la migration des espèces (Nov. 2018),
- Moulin de Carman (1,10 m de chute) : ouverture permanente des vannes, reformation du cours d'eau en amont en lieu et place de l'étang (Déc 2015),

### Quillimadec :

- Clapets à marée du Couffon (pincement de la lame d'eau) : retrait des clapets à marée (Dec. 2017),

### Flèche :

- Moulin de Pont du Château (0,80 m de chute) : création d'un bras de contournement et aménagement de pré-barrages sur le pont (Oct. 2017),
- Moulin de Coat Merret (1,50 m de chute) : aménagement de passe à poissons à ralentisseurs et tapis de reptation pour l'anguille (Sept. 2016).

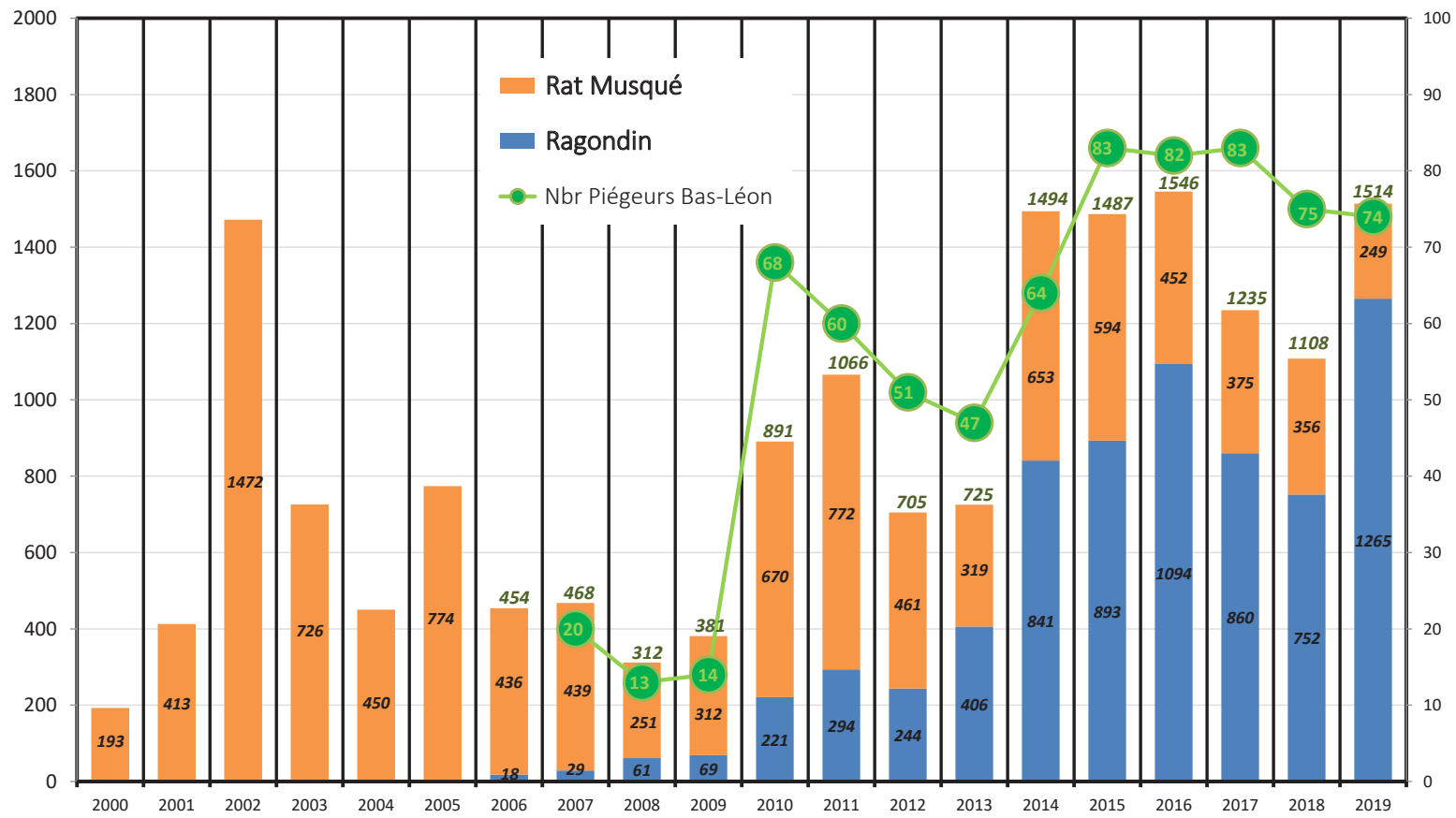




## Lutte contre les rongeurs aquatiques nuisibles

INDICATEUR DE RÉSULTAT → Nombre de rongeurs aquatiques capturés depuis 2000

Le piégeage des rongeurs aquatiques nuisibles (ragondins et rats musqués) est coordonné par le Syndicat des Eaux du Bas-Léon depuis 2000. Des campagnes sont organisées annuellement de mars à juin sur le territoire du Syndicat dans le but d'essayer de maintenir les populations de rongeurs à des niveaux acceptables pour les milieux aquatiques.



Les acteurs du territoire sont particulièrement sensibles à la conduite de cette action. Le nombre de piègeurs et le nombre de rongeurs capturés confirment la nécessité d'intervenir dans ce domaine.



Ragondin piégé

## BIODIVERSITE

### INDICATEUR DE MOYEN

### Phase de diagnostic de l'appel à projet régional

Lors de la mise en oeuvre des programmes de reconquête de la qualité de l'eau sur le territoire du SAGE du Bas-Léon, les thématiques prioritaires étaient clairement définies : nitrates, bactériologie, algues vertes, pesticides. En tenant compte des évolutions sociétales, environnementales, et face à l'émergence d'autres problématiques, il est plus que jamais nécessaire d'avoir une approche transversale des enjeux.

En septembre 2019, le Syndicat a été lauréat d'un appel à projet régional "continuités écologiques, trames verte et bleue, biodiversité".

Les objectifs :

- Réaliser un état des lieux global des continuités écologiques à l'échelle du Bas-Léon et identifier les attentes associées,
- Rédiger un plan d'actions opérationnelles concerté avec les acteurs du territoire qui cible les secteurs géographiques prioritaires ou les milieux spécifiques à privilégier.

Calendrier :

- Phase 1 d'état des lieux et de diagnostics jusqu'à l'été 2021,
- Phase 2 : mise en oeuvre du plan d'actions.

### Exemples d'actions menées jusqu'ici

Inventaire Faune/Flore sur les parcelles du Syndicat à Kernilis par des étudiants de l'UBO

Concours Général Agricole et promotion de l'Agroforesterie

Identification des ruptures des continuités écologiques à l'échelle du SAGE Bas-Léon par des étudiants de l'UBO

Analyse territoriale des écosystèmes et définition des écopaysages par l'INRAe, rendu cartographique

Enquête sur les pratiques de gestion des bords de route

Observatoire photographique des paysages



## ENJEU n°3

### Satisfaction des usages littoraux

Objectif : améliorer la qualité microbiologique, écologique (prolifération d'algues), chimique des eaux littorales et assurer la sécurité sanitaire des pratiques

État microbiologique des cours d'eau

Conchyliculture

Pêche à pied

Qualité des eaux de baignades

Assainissement (*collectif / non collectif / non collectif non conforme*)

Algues vertes

Ports et équipements littoraux

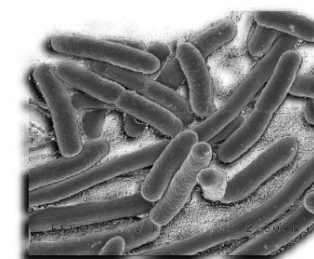


## État microbiologique des cours d'eau

### Vous avez dit E.coli ?

On retrouve la bactérie Escherichia coli dans le milieu, le sol, la végétation, ou dans notre flore intestinale. Lors de périodes de chaleurs et de fortes pluies, elles sont souvent en quantité supérieure à la valeur seuil autorisée dans le milieu aquatique. La plupart des souches d'E.coli sont inoffensives, mais certaines, présentes dans les matières fécales humaines ou animales, peuvent contenir des souches impactantes pour l'homme et les milieux.

Les sources de contamination peuvent être diverses : fosses septiques défectueuses, défauts d'installations agricoles (lessivage de fumiers)... L'abreuvement directement au cours d'eau du bétail peut également comporter des risques de contamination bactériologique pour le milieu.



Source : Wikipedia

*La problématique bactériologie existe notamment en sortie de STEP et de bourgs. Les principales causes de pollutions sont liées à des problèmes d'assainissement et au ruissellement, notamment depuis les sièges d'exploitations.*

*L'installation de pompes à museaux permet de lutter contre les contaminations bactériologiques*



# État microbiologique des cours d'eau

## INDICATEUR DE RÉSULTAT

Évolution des concentrations moyennes annuelles en E.coli entre 2017 et 2020  
(prélèvements réalisés après minimum de 10mm de pluie en 24h)

Dans les cours d'eau, les classes de valeurs seuils d'E.coli sont issues du Système d'Evaluation de Qualité de l'eau (grille d'évaluation SEQ-Eau de l'Agence de l'Eau).

La carte présente les données liées au suivi réalisé par le SEBL après pluies (périodes à risque > 10 mm en 24h).

Les résultats sont très variables d'un bassin à un autre et souvent même d'un prélèvement à un autre.

QUALIFICATION	Classe de qualité
Très bon état	< 20 UFC/100ml
Bon état	20-200 UFC/100ml
État moyen	200-2000 UFC/100ml
Mauvais état	> 2000 UFC/100 ml
Très mauvais état	> 20 000 UFC/100ml

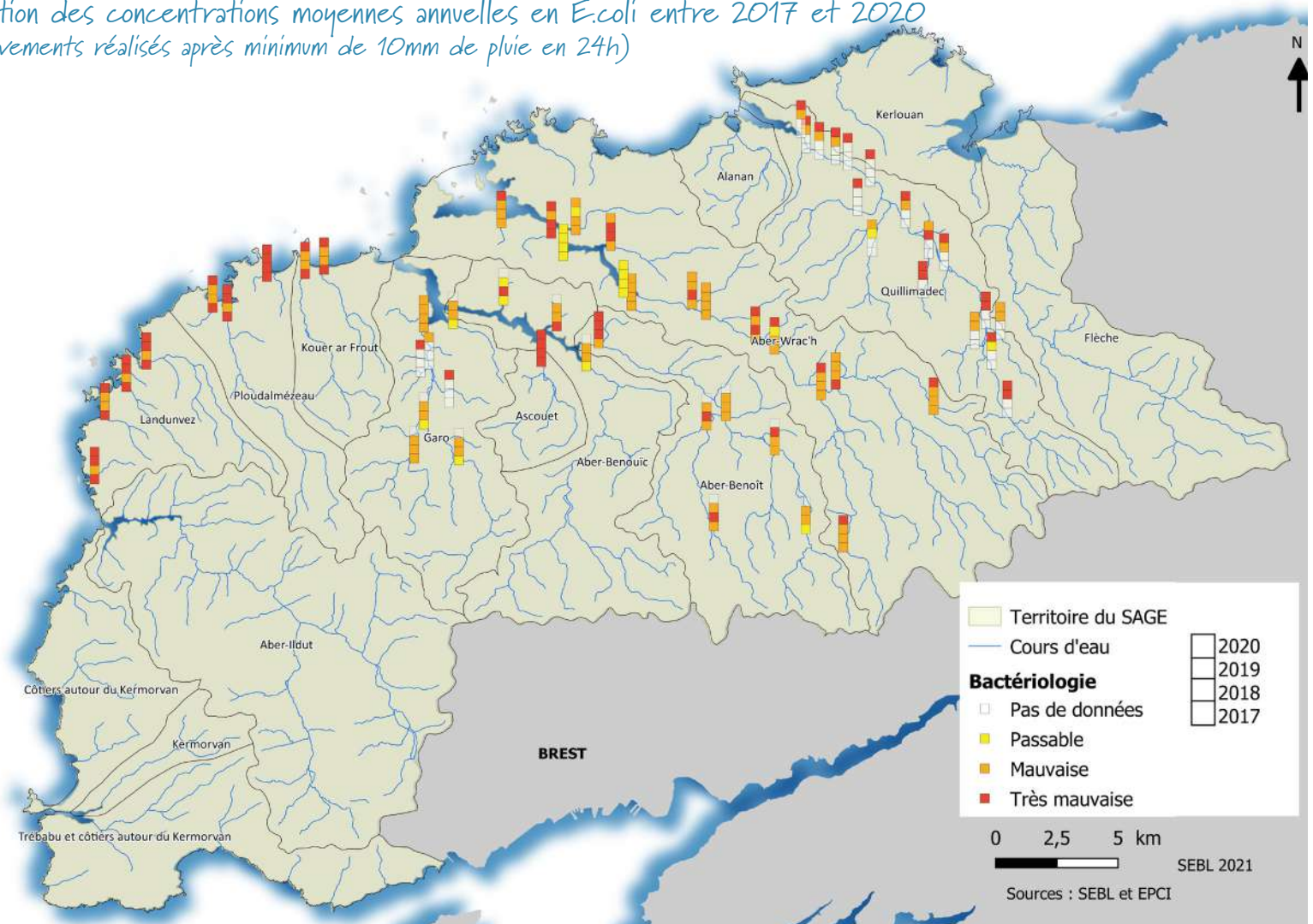


Tableau de bord du  
SAGE du Bas-Léon 2021

## Conchyliculture

### INDICATEUR DE RÉSULTAT

### Évolution du classement des zones conchylicoles

Le REseau de contrôle Microbiologique (REMI) des zones de production conchylicole a été mis en place par l'IFREMER dans un souci de santé publique. Il a pour objectif d'initier le classement sanitaire et la surveillance des zones de production, exploitées par les professionnels. Sur la base de dénombrements dans les mollusques bivalves vivants des *Escherichia coli*, bactéries utilisées comme indicateur de contamination fécale, le REMI vise à :

- estimer la qualité microbiologique des eaux conchylicoles et suivre leurs évolutions temporelles,
- détecter et suivre les épisodes inhabituels de contamination.

Une zone peut être classée pour 3 groupes de coquillages distincts au regard de leur physiologie :

**Groupe 1** >> gastéropodes, échinodermes et tuniciers



**Groupe 2** >> bivalves fouisseurs : palourdes, coques, tellines



**Groupe 3** >> bivalves non fouisseurs : huîtres et moules



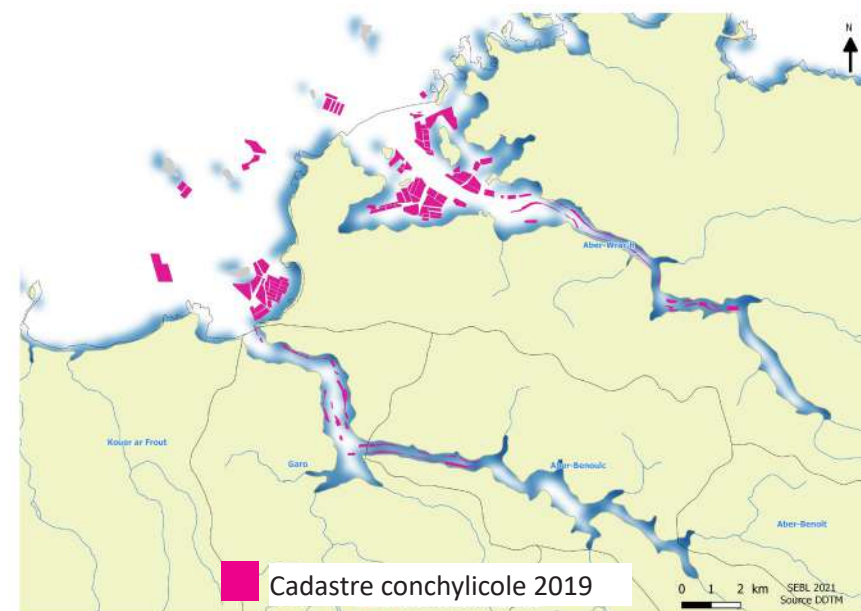
Règlement CE n°854/2004, arrêté du 06/11/2013	Classement A	Classement B	Classement C	Hors Classement
Qualification de la zone	Salubre	Peu contaminée	Très contaminée	Zone interdite
Qualité microbiologique (nb / 100g de chair) et de CLI (Liquide Intervalaire de Coquillage)	80 % des résultats < 230 et 100 % < 700 E.coli	90% des résultats < 4 600 et 100% des résultats < 46 000 E.coli	100% des résultats < 46 000 E.coli	Résultats > 46 000 E.coli
Commercialisation (pour les zones d'élevage et de pêche à pied professionnelle)	Directe	Après passage en bassin de purification ou reparcage	Après reparcage de longue durée ou traitement thermique	Zones insalubres : toute activité d'élevage ou de pêche est interdite
Pêche loisir (pour une consommation familiale, commercialisation interdite)	Autorisée	Possible mais précautions à prendre avant consommation (cuisson recommandée)	Interdite	Interdite



## Conchyliculture

Garder une eau de bonne qualité est essentiel sur le territoire du SAGE du Bas-Léon. En effet, ce territoire est en grande partie tourné vers l'activité conchylicole, avec une dizaine d'entreprises sur le secteur des Abers et environ 177ha de concessions en mer.

Parcs à huîtres sur la Baie des Anges (Landéda)



Le programme de surveillance microbiologique de l'IFREMER (REMI) suit 9 zones sur le territoire du SAGE du Bas-Léon :

IFREMER	Groupe de coquillage	Fréquence de prélèvement	Qlté microbio. sur les 4 dernières années
Rivière Aber Wrac'h aval	3	bimestrielle	B
Rivière Aber Wrac'h amont	3	mensuelle	
Presqu'île Ste Marguerite	3	bimestrielle	
Rivière Aber Benoît aval	2	mensuelle	
Rivière Aber Benoît aval	3	mensuelle	
Rivière Aber Benoît amont	3	mensuelle	
Ile Trévors	3	adaptée / été	
Les Blancs Sablons	2	bimestrielle	
Keremma-Baie de Goulven	2	mensuelle	

### OBJECTIFS du SAGE à 2020

- **Classement en A des zones aval des Abers** (Trévors, Presqu'île de Sainte Marguerite, aval des rivières de l'Aber Wrac'h et de l'Aber Benoît).
- **Classement en B+ des 2 zones amont des Abers** (90% des résultats inférieurs à 2 000 E. coli/100 g de CLI et aucun dépassement de 4 600 E. coli / 100 g CLI).  
*CLI = Liquide Intervalaire de Coquillage*

## Pêche à pied

### INDICATEUR DE RÉSULTAT *Évolution de la qualité des zones de pêche à pied*

Trois zones de pêche à pied sont suivies qualitativement par l'ARS et l'IFREMER sur le Bas-Léon.

Jusqu'en 2019 la pêche à pied était tolérée sur le site des Blancs sablons (Conquet) mais est interdite temporairement depuis juin 2020 à cause de toxines.

De plus, elle est déconseillée sur les sites de Keremma (Goulven-Tréfléz) et du Broennou (Landéda) depuis plusieurs années.

Une étude sur la vulnérabilité de la zone de pêche à pied de la Baie de Goulven a été engagée en 2020 par la CLCL



Tableau de bord du SAGE du Bas-Léon 2021





## Qualité des zones de baignade

INDICATEUR DE RÉSULTAT *Qualité des eaux de baignade*

### Une nouvelle méthode de calcul

Selon les résultats des analyses microbiologiques (E.Coli et Entérocoques) effectuées pendant 4 saisons balnéaires consécutives, on attribue à l'eau de baignade une des 4 classes de qualité suivantes :

**insuffisante, suffisante, bonne et excellente**

Le territoire du Bas-Léon est caractérisé par un important linéaire côtier (200 km) et un attrait touristique certain ! **L'indicateur de la « qualité des eaux de baignade » est donc particulièrement important.** Les contrôles sanitaires des eaux de baignade sont effectués par l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Elles sont analysées sur un ou plusieurs points de prélèvements toujours identiques. Ces points sont définis via un critère de fréquentation des plages.

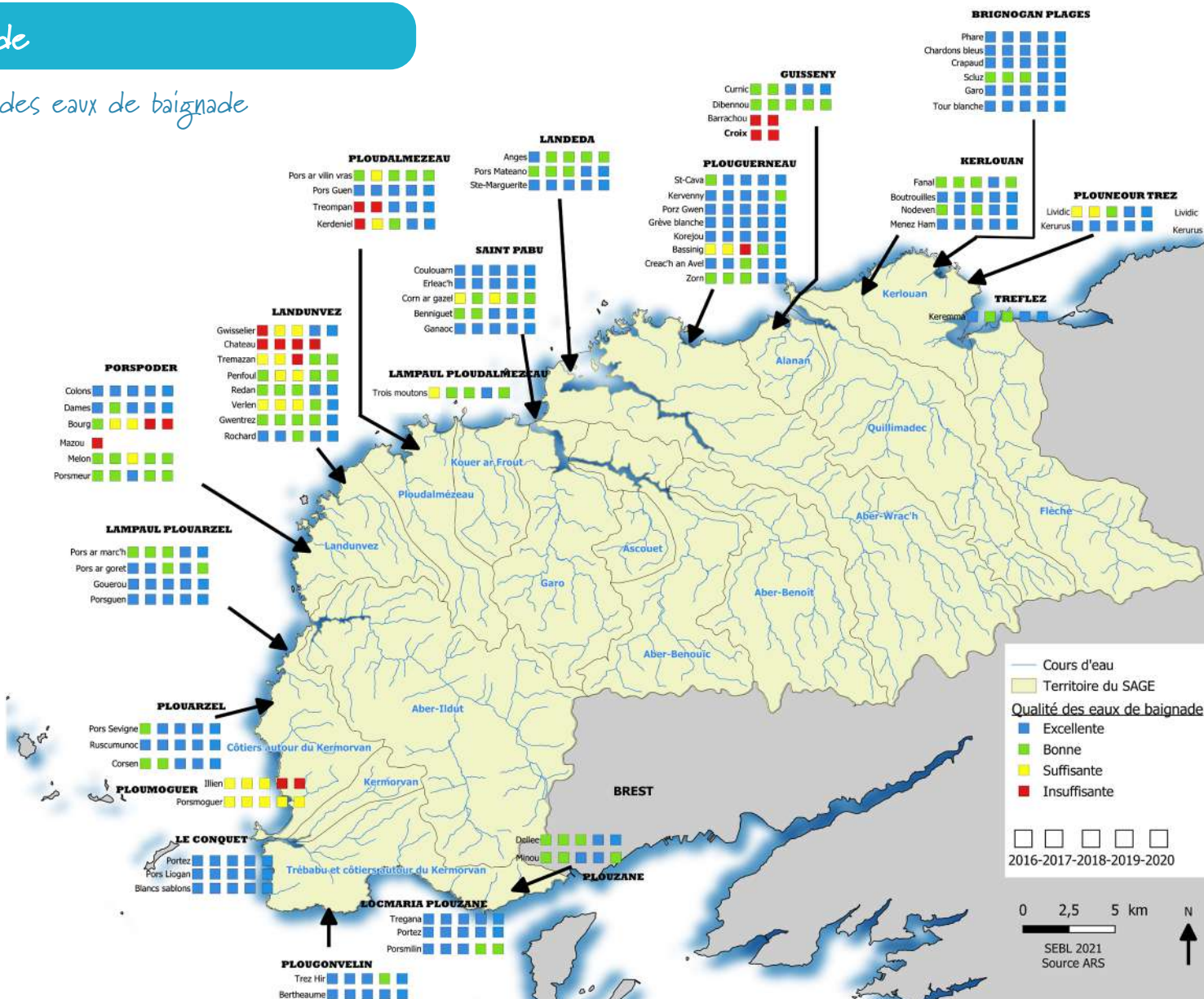


Tableau de bord du  
SAGE du Bas-Léon 2021



## Assainissement collectif

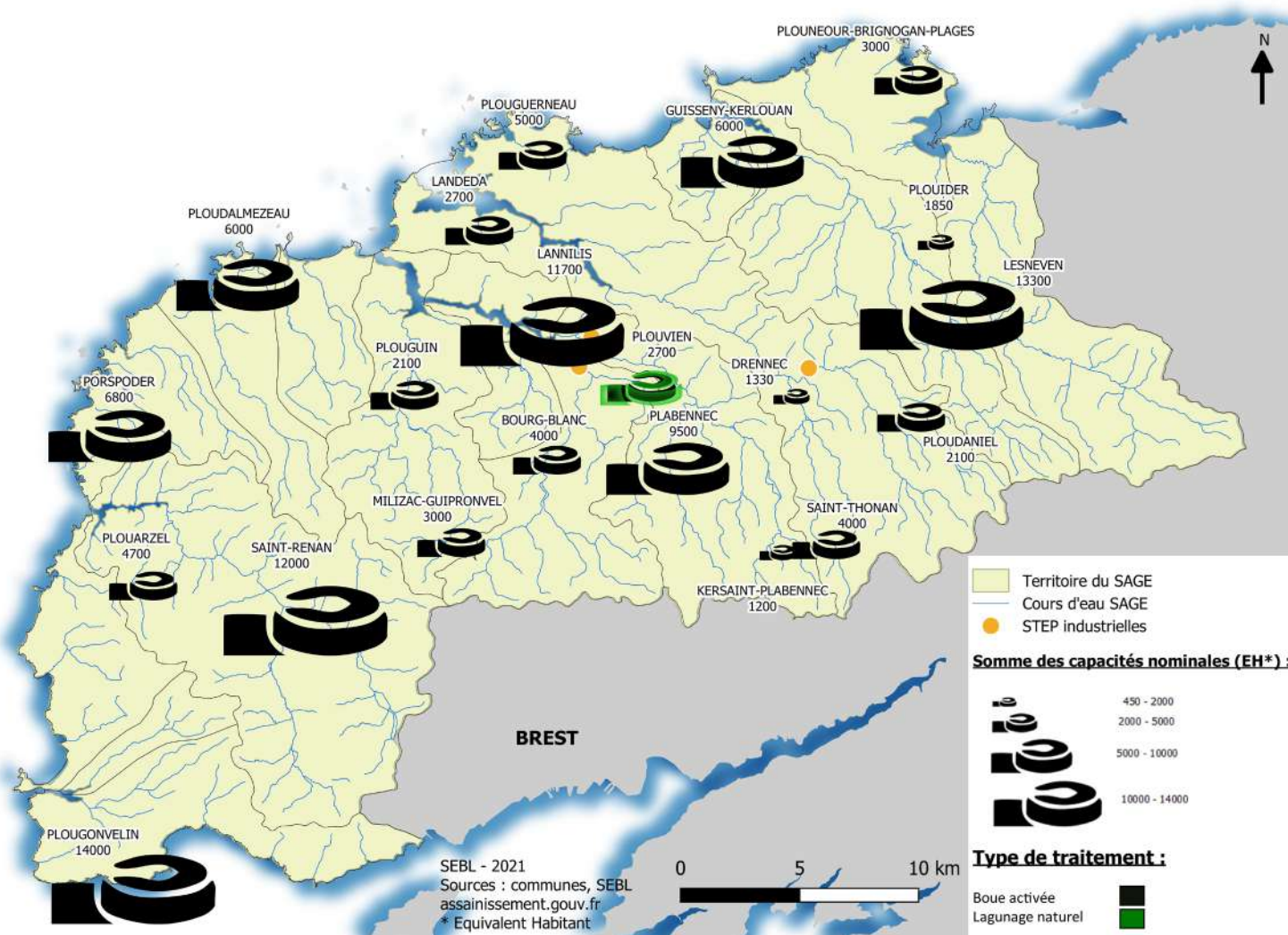
Les stations d'épuration peuvent être sources de pollutions sur le territoire. Notamment lors d'épisodes pluvieux via, par exemple, le débordement des réseaux d'assainissement.

Les pollutions liées à ces infrastructures sont d'ordre microbiologique et chimique (phosphore).

Les zones de baignade, les activités conchylicoles et la pêche à pied sont les principaux usages potentiellement impactés.

3 STEP industrielles sont répertoriées sur le territoire : la SILL à Plouvien, EVEN à Ploudaniel et ALGAIA à Lannilis.

Les rejets des unités individuelles (assainissement non collectif-ANC) peuvent également avoir un impact sur le milieu.



## Assainissement collectif

Sur les 56 communes du territoire du SAGE, on recense 24 unités de traitement (stations d'épuration communales et industrielles) dont les rejets sont situés sur le territoire du SAGE. Les filières à boues activées sont les plus représentées (96% des unités). Elles traitent la plus grande partie des effluents domestiques du territoire.

La majorité des unités de traitement communales sont des stations de faible capacité (inférieure à 5000 équivalent-habitants - EH). Seules 4 stations ont une capacité de traitement supérieure à 10 000 EH. Ces dernières sont implantées sur les communes de Plougonvelin, Saint-Renan, Lannilis et Lesneven. Elles traitent les eaux usées de plusieurs communes (cas de Plougonvelin) ou accueillent des effluents industriels (cas des trois autres communes).

Les stations de Brignogan, Landéda, Lannilis, Plougonvelin et Plouguerneau rejettent directement en mer, contrairement aux autres stations, dont les rejets des effluents traités se font dans les eaux superficielles.

Des Schémas Directeurs d'Assainissement sont en cours d'élaboration par les EPCI.



*Station d'épuration de Landéda*

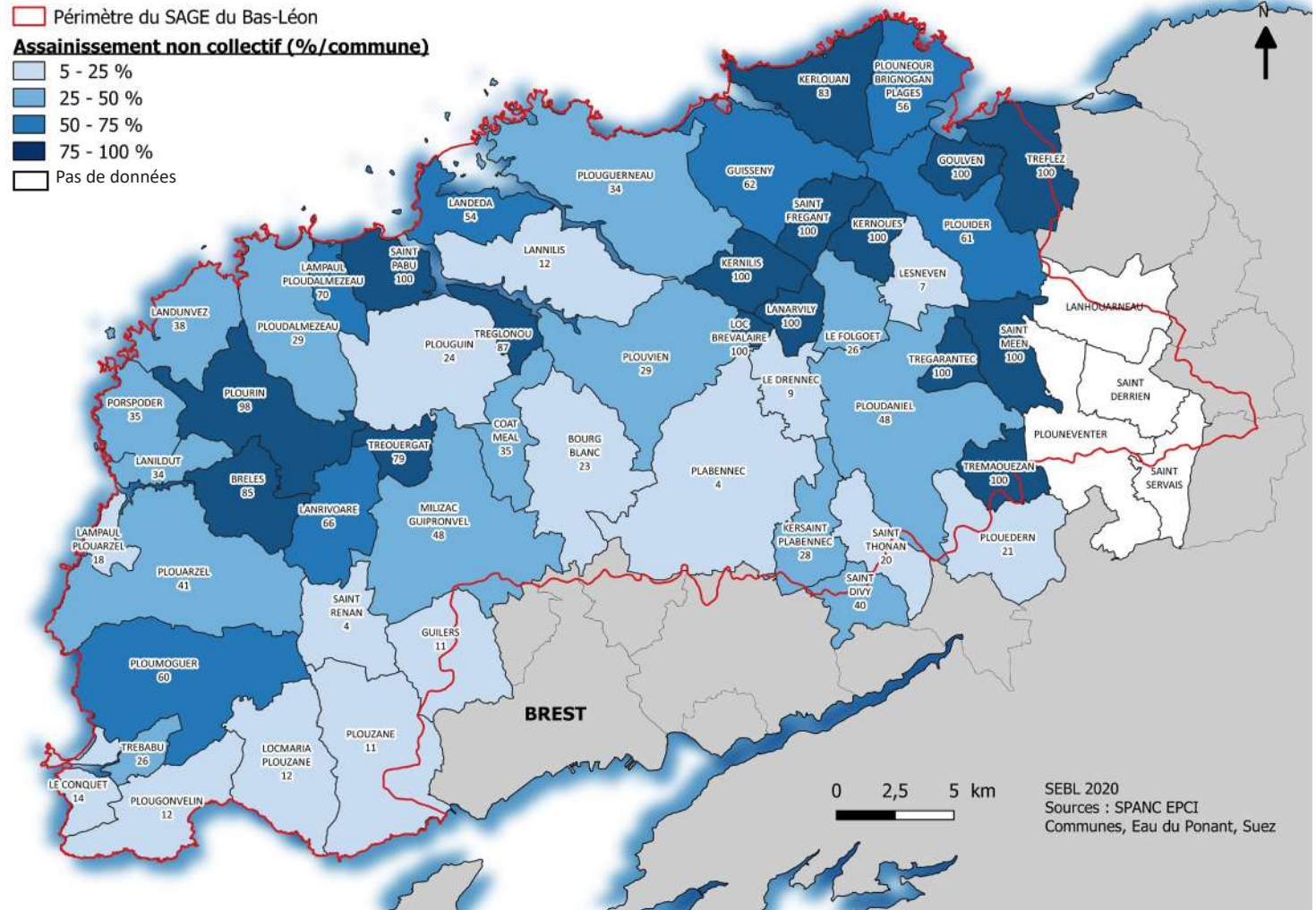
Toutes les stations du territoire du Bas-Léon sont en conformité avec la DERU (Directive Eaux Résiduaires Urbaines de 2015) qui oblige les Etats membres à collecter et à traiter les eaux usées des agglomérations dans le but de protéger les zones sensibles comme les milieux aquatiques.



## Assainissement non collectif

Sur le territoire du SAGE du Bas-Léon, 7 Services Publics d'Assainissement Non Collectif (SPANC) sont en charge de l'assainissement non collectif :

- Pays d'Iroise Communauté
- Communauté de communes du Pays des Abers
- Communauté Lesneven-Côte des Légendes
- Brest métropole/Eau du Ponant
- Communauté de communes du Pays de Landerneau-Daoulas/Eau du Ponant
- Haut-Léon Communauté
- Syndicat des Eaux de Pont An Ilis/SUEZ





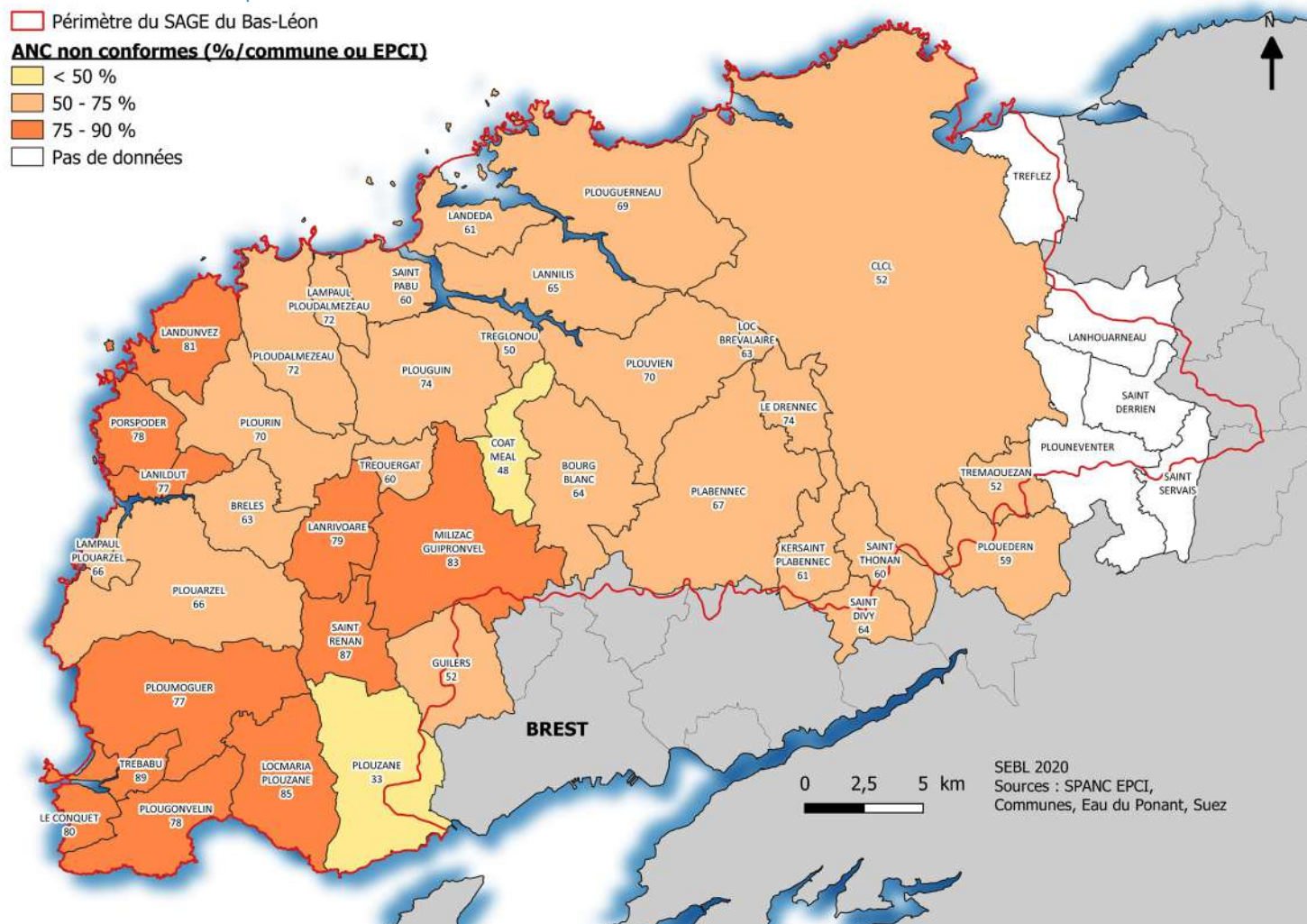
## Assainissement non collectif non-conforme

### INDICATEUR DE RÉSULTAT

### Taux d'ANC non-conformes par commune en 2019

La moyenne correspondant aux installations d'assainissements non collectifs non conformes s'élève à 76% pour la CCPI, à 52% pour la CLCL et 64% pour la CCPA.

**Environ 10% de ces systèmes d'assainissement sont considérés comme polluants** pour le milieu récepteur et la santé humaine.



*Les protocoles de classement des ANC diffèrent d'un SPANC à l'autre, d'où une certaine hétérogénéité des résultats.*

Les SPANC, gérés par les EPCI, réalisent des contrôles périodiques des installations. Les mises aux normes s'effectuent le plus souvent lors des ventes immobilières.

# Algues vertes

INDICATEUR DE RÉSULTAT

Surfaces couvertes par les ulves en 2019

Les programmes de « contrôle de surveillance » instaurés dans le cadre de la DCE imposent un survol de l'ensemble du trait de côte littoral de mai à septembre ainsi qu'une enquête auprès des communes sur la prolifération et le ramassage des algues vertes.

Les sites recensés sur le territoire du Bas-Léon sont également survolés en avril, juin, août et octobre et ce, pour disposer d'une évolution interannuelle et des informations sur la dynamique de la prolifération.

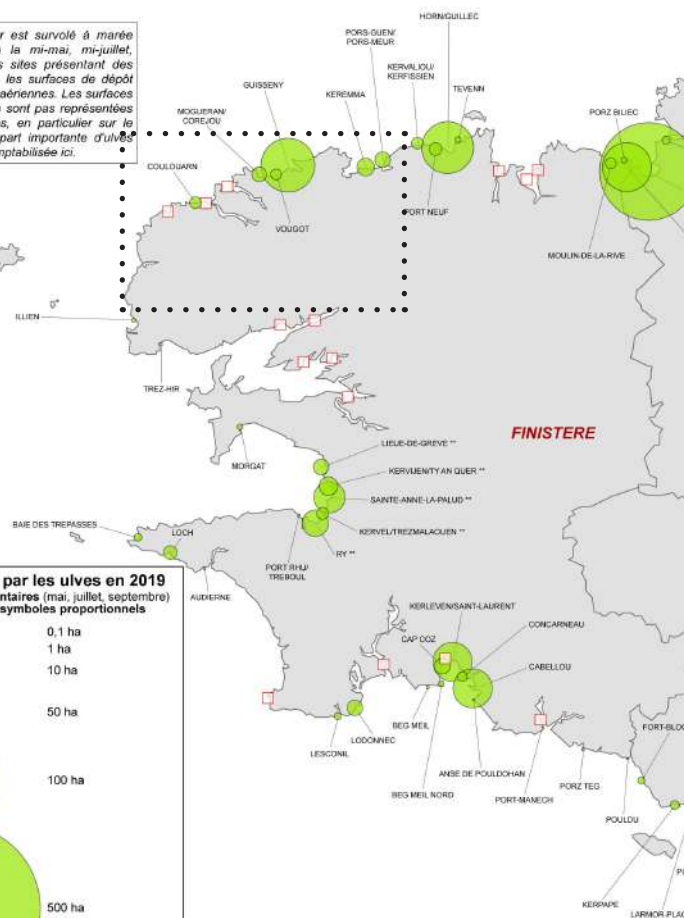
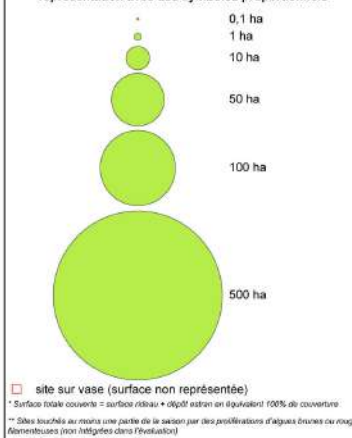
Les observations sont ensuite traduites sous forme de mesures surfaciques faisant état des dépôts.



Surfaces couvertes par les ulves cumulées lors des 3 inventaires de surveillance de la saison 2019

L'ensemble du linéaire côtier est survolé à marée basse de fort coefficient à la mi-mai, mi-juillet, mi-septembre. Pour tous les sites présentant des échouages d'ulves sur sable, les surfaces de dépôt sont mesurées sur les photos aériennes. Les surfaces de dépôts sur les vasières ne sont pas représentées sur cette carte. Certains sites, en particulier sur le littoral sud, comportent une part importante d'ulves situés plus au large et non comptabilisés ici.

Surfaces couvertes\* par les ulves en 2019  
Plages : cumul sur les 3 inventaires (mai, juillet, septembre)  
représentation avec des symboles proportionnels



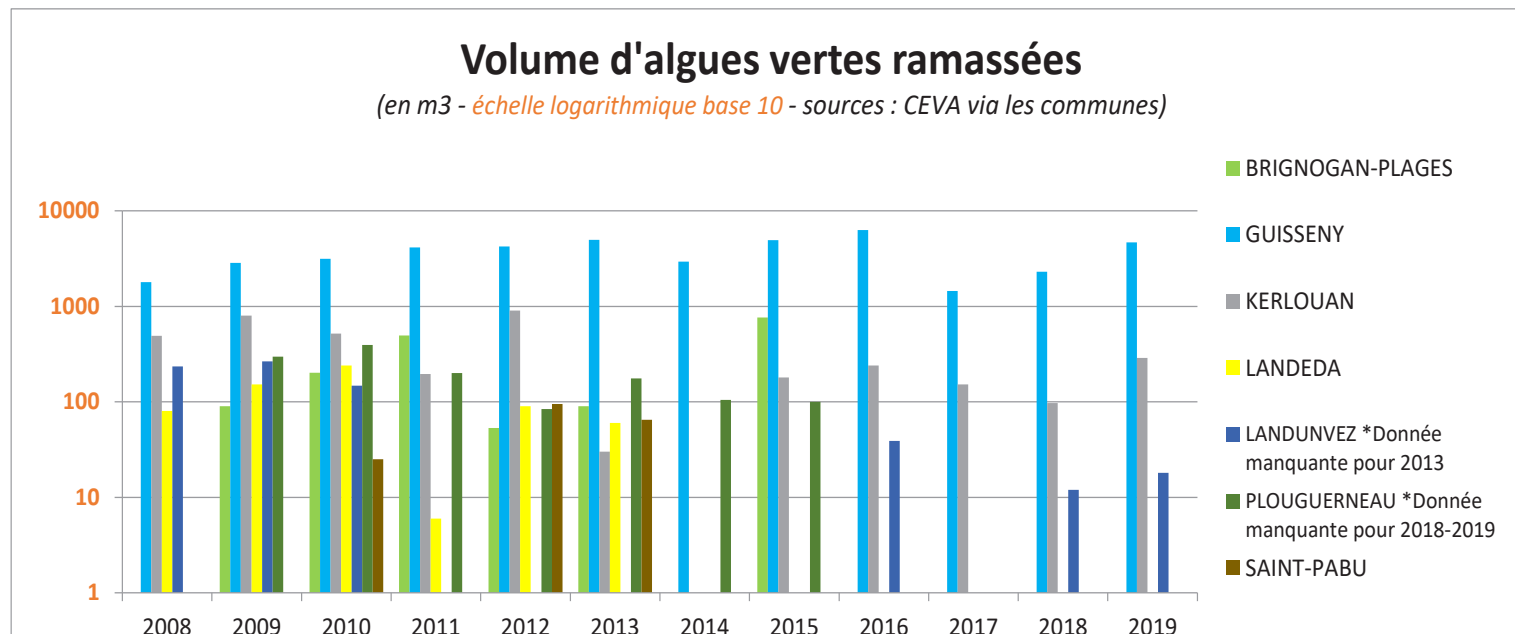
## Algues vertes

### INDICATEUR DE RÉSULTAT Volumes d'algues vertes ramassées

La déclaration du volume d'algues vertes ramassées par les communes permet d'obtenir des informations complémentaires quant aux évolutions des volumes échoués.

Sur le territoire du Bas-Léon 7 communes renseignent le volume d'algues vertes ramassées.

*Ramassage d'algues vertes*  
**Attention à l'échelle !** Les fluctuations importantes des quantités ramassées ne permettent pas une représentation sur une échelle classique.



Sur le territoire du Quillimadec-Alanan, l'anse de Guissény fait l'objet d'un programme spécifique «algues vertes». Des Chartes de territoire (PAV) 2012-2015, puis 2017-2021, ont ainsi été mises en oeuvre pour répondre à l'objectif de réduction de 30% des flux de nitrates aux exutoires. Le programme se décline en 16 fiches actions et fixe de nouveaux objectifs sur le volet de la qualité de l'eau et des concentrations en nitrates.

L'Etat a souhaité qu'une nouvelle réflexion soit menée afin de poursuivre les efforts engagés.



Tableau de bord du  
SAGE du Bas-Léon 2021



## Algues vertes

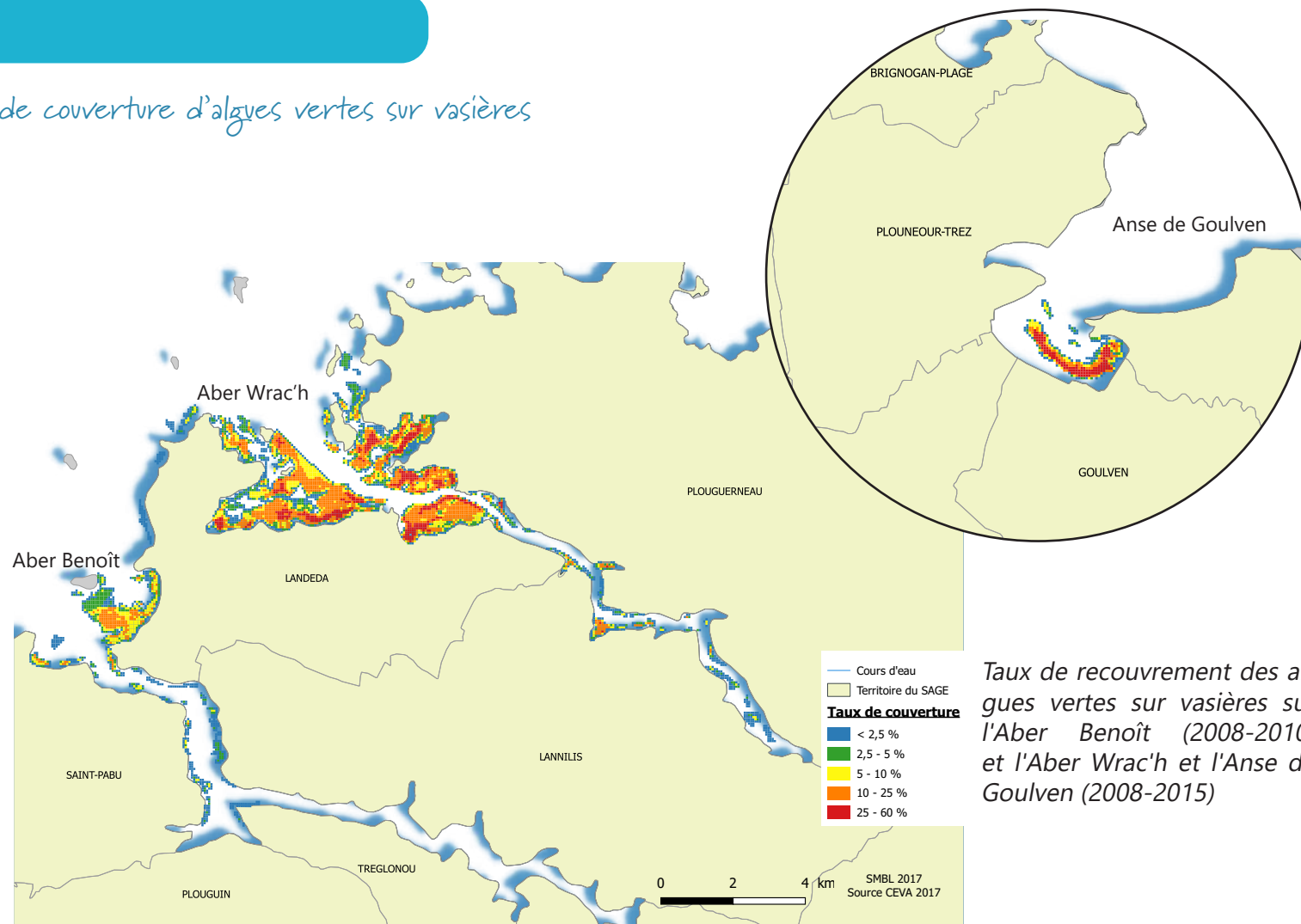
INDICATEUR DE RÉSULTAT

Taux de couverture d'algues vertes sur vasières

Sur le périmètre du SAGE du Bas-Léon, deux sites sont concernés par la disposition 10A2 du SDAGE ciblant les sites à enjeu prolifération d'algues vertes sur vasières :

- L'anse de Goulven : cours d'eau de la Flèche et ses affluents,
- L'estuaire de l'Aber Wrac'h.

Le CRESEB a été missionné par l'AELB pour apporter un appui scientifique aux SAGE concernés par cette disposition. Une étude spécifique aux flux sédimentaires, dénommée IMPRO « Impact du sédiment sur les proliférations de macroalgues sur vasières » est engagée depuis 2019 par un consortium de scientifiques.



Taux de recouvrement des algues vertes sur vasières sur l'Aber Benoît (2008-2010) et l'Aber Wrac'h et l'Anse de Goulven (2008-2015)

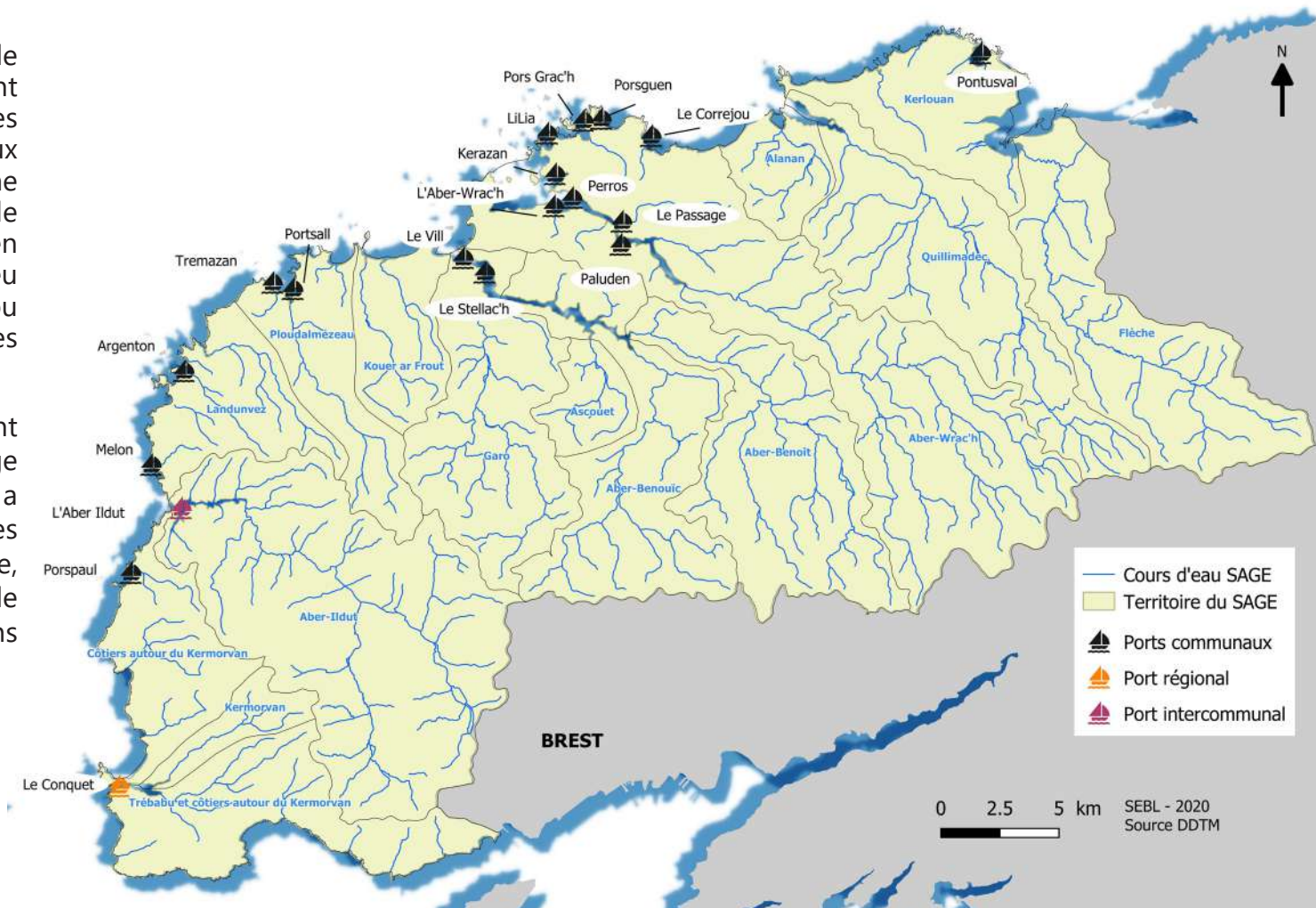
## Ports

### INDICATEUR DE MOYEN

Nombre d'équipements en cale / aire de carénage

Sur le périmètre du SAGE, les ports de l'Aber Wrac'h et de l'Aber Ildut disposent d'une installation de carénage fixe. Ces aires permettent de recueillir les eaux de lavage des coques des bateaux, une station assure ensuite le traitement de ces effluents de lavage avant le rejet en mer, évitant ainsi la pollution du milieu par les résidus de peinture antifouling ou antisalissure appliqués sous les coques des bateaux.

Les EPCI (CCPI, CCPA) s'équipent progressivement d'aires de carénage mobiles. Ce dispositif innovant a pour vocation de se déplacer dans les différents ports non équipés d'aire fixe, et ainsi permettre aux plaisanciers de caréner leurs bateaux dans des conditions réglementaires.





## Zones de mouillage

### INDICATEUR DE MOYEN

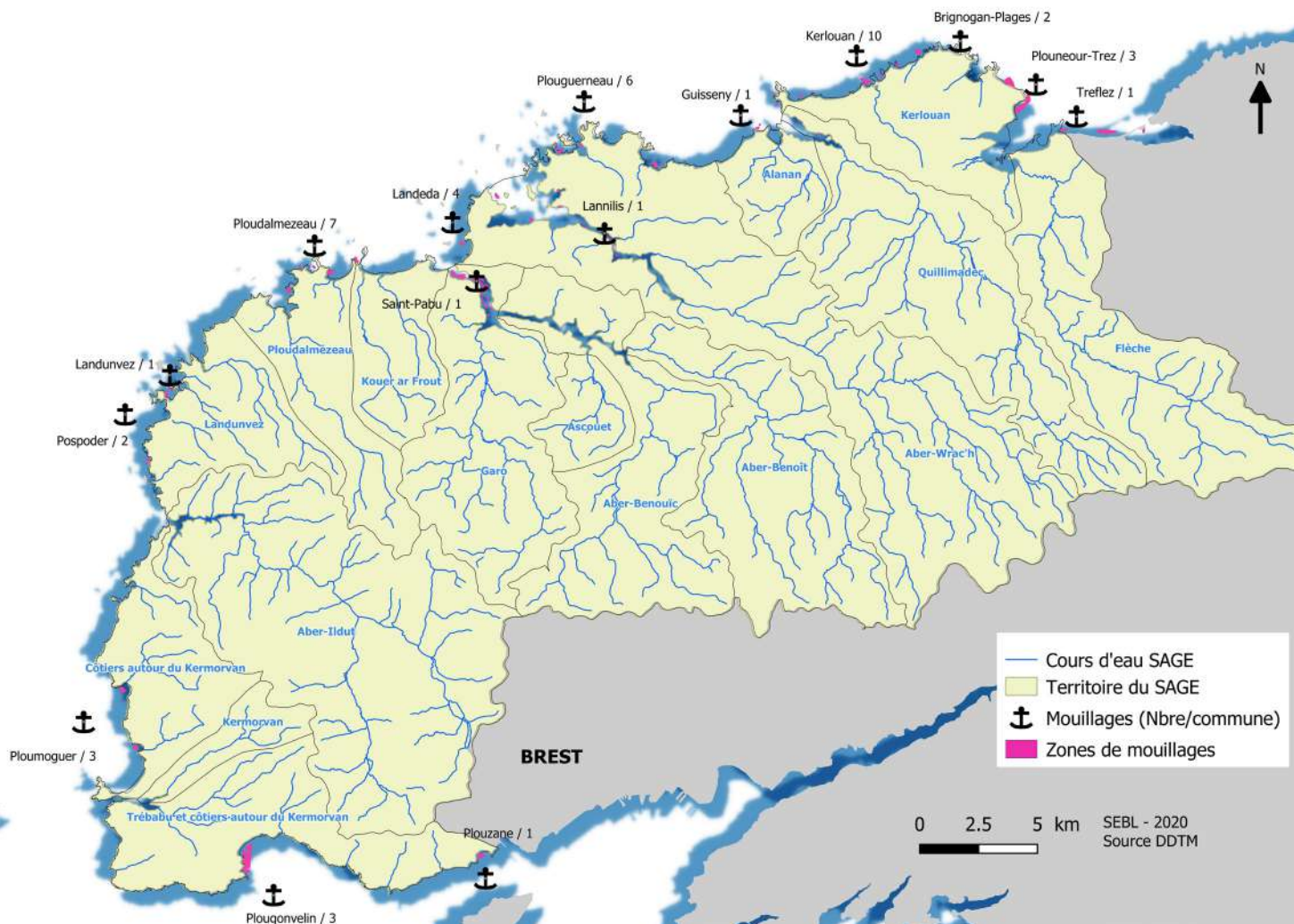
### Équipement des zones de mouillage

Outre les 19 ports que compte le territoire, on dénombre également près d'une **cinquantaine de zones de mouillage et d'équipements légers (ZMEL)** sur le littoral du Bas-Léon. Ces zones règlementées permettent l'accueil et le stationnement des bateaux de plaisance en dehors des équipements portuaires. Elles bénéficient d'un arrêté d'autorisation établi par les services de l'Etat.

L'ensemble de ces zones de mouillage présente une capacité d'accueil de plus de 2400 bateaux.

La Commission Locale de l'Eau, via son plan de communication, doit également inciter les gestionnaires des ports à la mise en place de sanitaires et de récupération des eaux grises et noires des bateaux.

A ce jour, les principaux ports du territoire sont équipés de sanitaires, mais peu d'entre eux sont pourvus de dispositifs de récupération des eaux grises et noires. Les zones de mouillages dispersées sur le littoral, sont en revanche peu nombreuses à disposer d'équipements sanitaires à proximité.





## Récapitulatif ports et zones de mouillage

COMMUNES	PORTS	CAPACITÉS	MOUILLAGES	CAPACITÉS
PLOUZANÉ	/	/	Anse du DELLEC	115
PLOUGONVELIN	/	/	Bertheaume - Trois Curés - Trez-Hir	320
LE CONQUET	Le Conquet	337	/	/
LAMPAUL-PLOUARZEL	Porspaul	256	/	/
LANILDUT	L'Aber Ildut	514	/	/
PORSPODER	Melon	70	Pors Doun - Le Vivier	130
			Mazou	57
LANDUNVEZ	Argenton	332	Gwisselier	23
	Trémazan	121		
PLOUDALMEZEAU	Porstall	375	Port Geffroy	25
			Porscave - Kerdeniel - Porsguen - Carn - Treompan - Pen Ar Pont	160
SAINT-PABU	/	/	Aber Benoît	503
LANDEDA	L'Aber Wrac'h	378	Cameuleut - Anges - Cezon	52
			Broennou	20
LANNILIS	/	/	Paluden	126

COMMUNES	PORTS	CAPACITÉS	MOUILLAGES	CAPACITÉS
PLOUGUERNEAU	Perros	6	Anse de Perros - secteur2	33
	Kerazan	17		
	Lilia	135		
	Porscrac'h	35	Mogueran - Lost an Aod - Reun - Keridaouen - Perroz	85
	Porsguen	78		
	Le Crejou	235		
GUISSENY	/	/	Curnic	100
KERLOUAN	/	/	Pors Gwenval - Pors Doun - Nodeven - Karrec'hir - Pors an Tonnou - Pors Melen - Pors Gwen - Pol Feunteun	270
PLOUNEOUR-BRIGNOGAN - PLAGES	Pontusval	266	Kerurus - La Croix - Lividic	100
			Chardons Bleus	7
			Merhellen	15
TREFLEZ - PLOUNEVEZ-LOCHRIST	/	/	Guevroc - Mean - Kernic	66

	CAPACITÉS D'ACCUEIL
PORTS	3142
ZONES DE MOUILLAGE	2310
MOUILLAGES IND.	75



Port de l'Aber Wrac'h

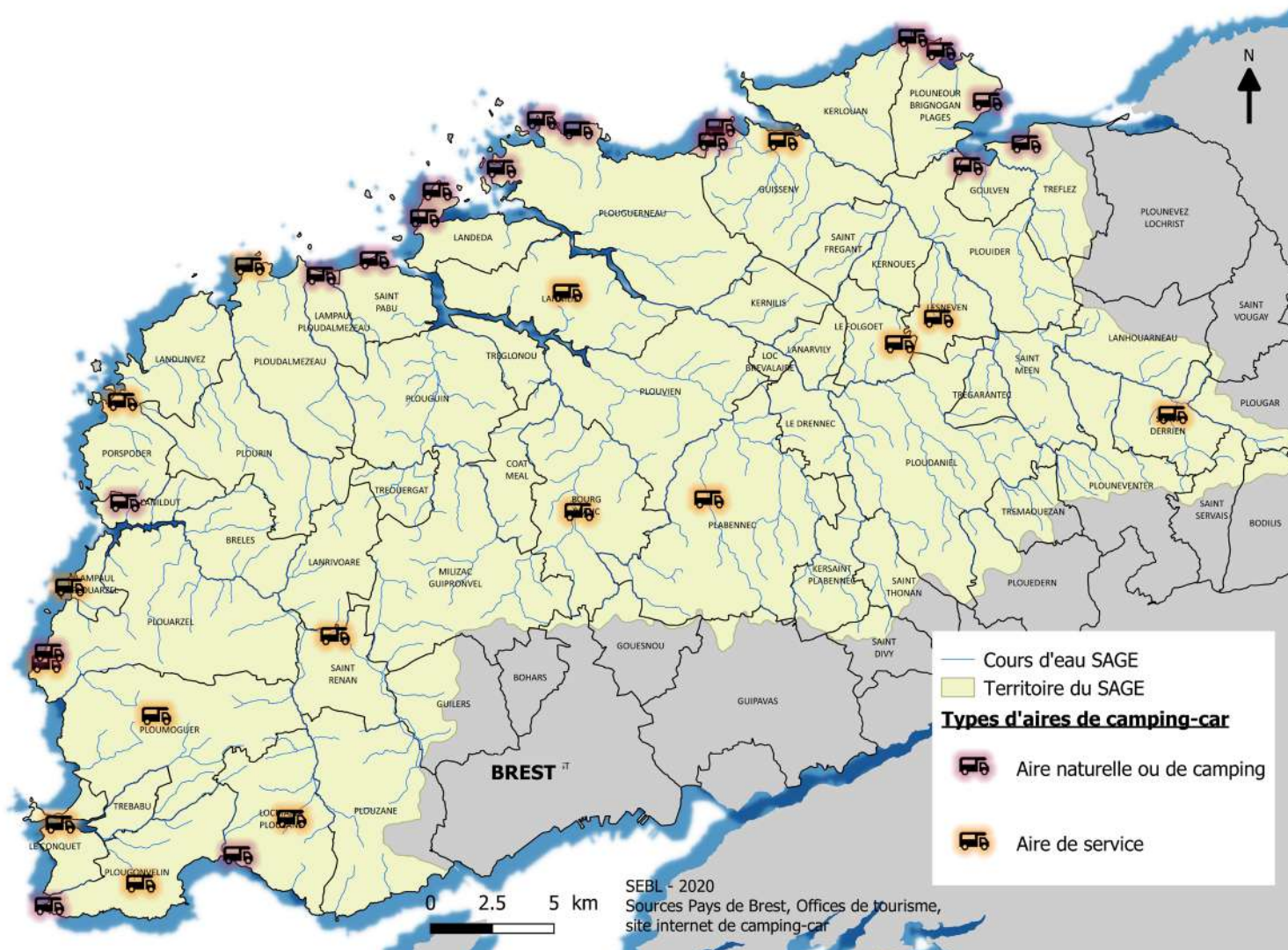
## Équipements des sites littoraux et touristiques

INDICATEUR DE MOYEN

Nombre d'aires de camping-cars équipées pour la récupération des eaux usées

Sur le périmètre du SAGE, on dénombre une trentaine de sites d'accueil de campings-cars : il s'agit d'aires de services dédiés ou d'aires situées dans des campings municipaux ou privés. Celles-ci sont situées pour la plupart sur les communes littorales, ainsi que dans les principales communes du territoire.

Les aires de services sont fonctionnelles toute l'année, et sont pour la plupart équipées pour assurer la vidange et la récupération des eaux usées, ainsi que des eaux noires. Plusieurs d'entre elles disposent également de sanitaires.







## ENJEU n°4

### Satisfaction des besoins en eau

Objectif : réduire les consommations individuelles, optimiser le fonctionnement des réseaux et sécuriser l'alimentation en eau potable

Alimentation en Eau Potable

Captages prioritaires

Sécurisation des réseaux

Organisation du fonctionnement des réseaux



## Alimentation en Eau Potable

Sur le territoire, se côtoient : 2 prises d'eau, 8 forages dont 1 prioritaire, 11 captages dont 5 prioritaires.

Avec environ 3 millions de m<sup>3</sup> d'eau potable produite, le SEBL assure 60% de la production d'eau nécessaire aux réservoirs qu'il dessert. Cette eau produite à l'usine de Kernilis est l'unique ressource en eau potable pour 10 communes du territoire.

D'autres collectivités disposent de ressources en propre : 2 100 000 m<sup>3</sup> sont produits par 13 captages communaux ou intercommunaux d'eau souterraine. Certaines réalisent un mélange entre leur ressource et celle du SEBL.



## Captages prioritaires

INDICATEUR DE MOYEN → Nombre de captages prioritaires suivis

Dans le cadre d'un renforcement de la politique de protection de la ressource en eau, 56 captages ont été désignés prioritaires en Bretagne dans le SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021 dont 17 captages dans le Finistère et 8 sur le Bas-Léon :

- CLCL : Roudous (Ploudaniel), Kerzulant (Kernilis), Lannuchen (Le Folgoët)
- CCPA : Troménec (Landéda) et Traon Edern (Plabennec)
- CCPI : Traon (Landunvez)
- 2 prises d'eau : Kermorvan (Trébabu) et Aber Wrac'h (Kernilis)

Le SEBL accompagne les collectivités et les agriculteurs dans leurs démarches de bonnes pratiques sur ces captages.

*Le suivi des captages de Traon et Traon Edern sera effectif dès que leur périmètre aura été arrêté.*

### Une stratégie bretonne « captages prioritaires »

Suite à une instruction gouvernementale en date du 5 février 2020, un projet de stratégie régionale a été élaboré afin de protéger les ressources en eau des captages prioritaires utilisés pour la production d'eau potable destinée à la consommation humaine.

Dans ce cadre, des plans d'actions doivent être mis en œuvre avant fin 2021. Ces derniers sont élaborés au sein de comités de pilotage locaux en concertation avec les acteurs du territoire.

Cet axe est piloté, à l'échelle du SAGE, par le SEBL en coopération avec les EPCI compétents dans le cadre de la mise en œuvre des volets transversaux.

### Comment ont été sélectionnés les captages prioritaires ?

- *Nitrates* : le maximum de la concentration sur la période 2008-2012 est comparé à un seuil de 40mg/l.
- *Pesticides* : la moyenne des moyennes annuelles sur la période 2008-2012 est comparée à une valeur seuil correspondant à 80 % de la norme eau potable.  
*Seul le captage de Lannuchen (Lesneven) présente un enjeu phytosanitaire en plus de l'enjeu nitrates.*



Tableau de bord du  
SAGE du Bas-Léon 2021

## Sécurisation des réseaux

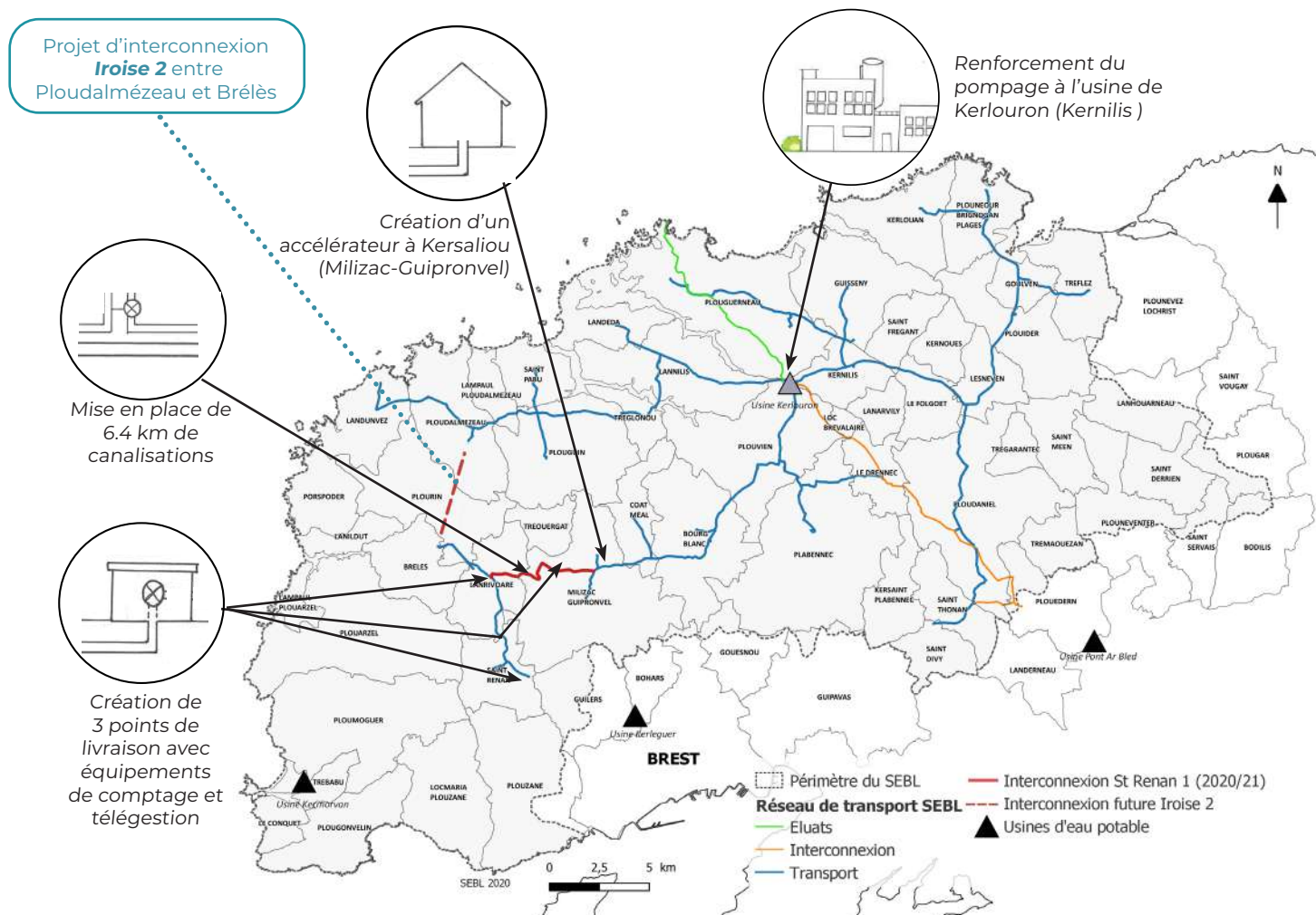
### INDICATEUR DE MOYEN Travaux entrepris- Interconnexion SAINT-RENAN 1

Le Schéma Départemental d’Alimentation en Eau Potable (SDAEP) du Finistère, validé en 2014, a identifié la nécessité de sécuriser l’adduction principale de l’agglomération brestoise par plusieurs interconnexions, dont une liaison « St Renan 1 » reliant le réseau du Syndicat des Eaux du Bas-Léon et le nord-ouest de Brest Métropole.

Depuis 2017, le Syndicat a engagé les démarches nécessaires à la mise en œuvre du SDAEP et à la réalisation de cette interconnexion. Après étude de différentes solutions, le tracé retenu (6,4 km de canalisations) relie le réseau du Bas-Léon depuis Milizac-Guipronvel (lieu-dit Kersaliou) vers Lanrivoaré.

Outre la sécurisation du nord-ouest de Brest Métropole, la mise en œuvre de cette interconnexion permettra également de sécuriser :

- les adhérents de l’Association Syndicale Libre de Lanrivoaré-Tréouergat (ASL-LT) via la possibilité d’alimentation du réservoir de Lanner,
- le nord du Pays d’Iroise, notamment les secteurs de Saint Renan et de l’ancien Syndicat du Chenal du Four.







## Organisation du fonctionnement des réseaux

INDICATEUR DE RÉSULTAT

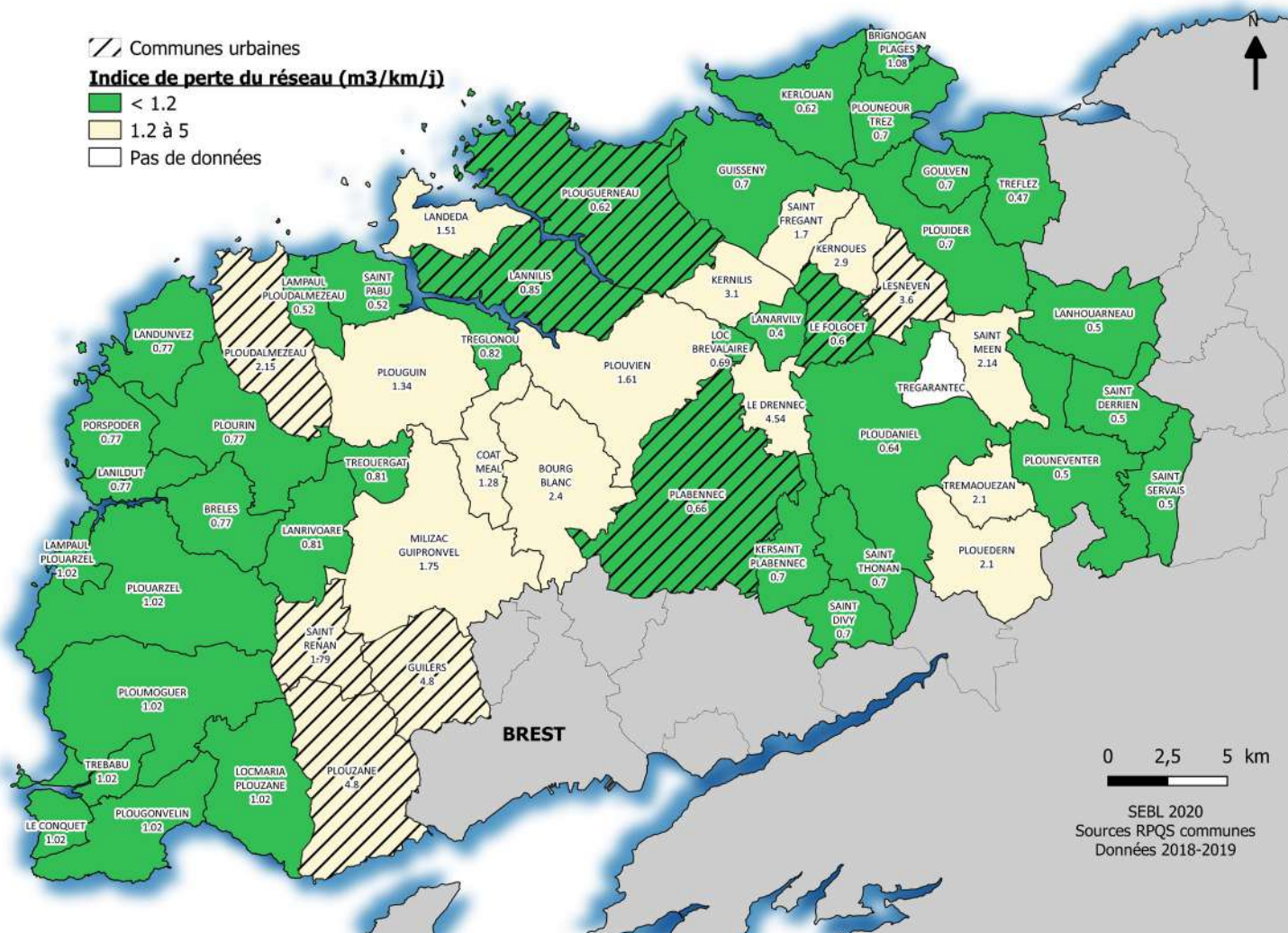
Indice de pertes des réseaux

L'objectif fixé sur le territoire du SAGE du Bas-Léon en zone rurale est le suivant :

>> Indice linéaire de perte maximum de  $1,2\text{m}^3/\text{km}$  de réseau.

Pour connaître les pertes (fuites) sur les réseaux de distribution, l'indice utilisé est celui du linéaire de pertes en réseau. Ce dernier est calculé par jour en les rapportant à la longueur des canalisations.

Cet indicateur intègre aussi les volumes non comptés (compteurs bloqués, poteaux d'incendies, ...).







## ENJEU n°5

### Inondation et gestion des eaux pluviales

Objectif : prévenir les risques de submersions marines, protéger les populations en assurant une meilleure gestion des eaux pluviales en milieu urbain et améliorer les fonctions du maillage bocager

Gestion des inondations et submersions marines



## Inondations et submersions marines

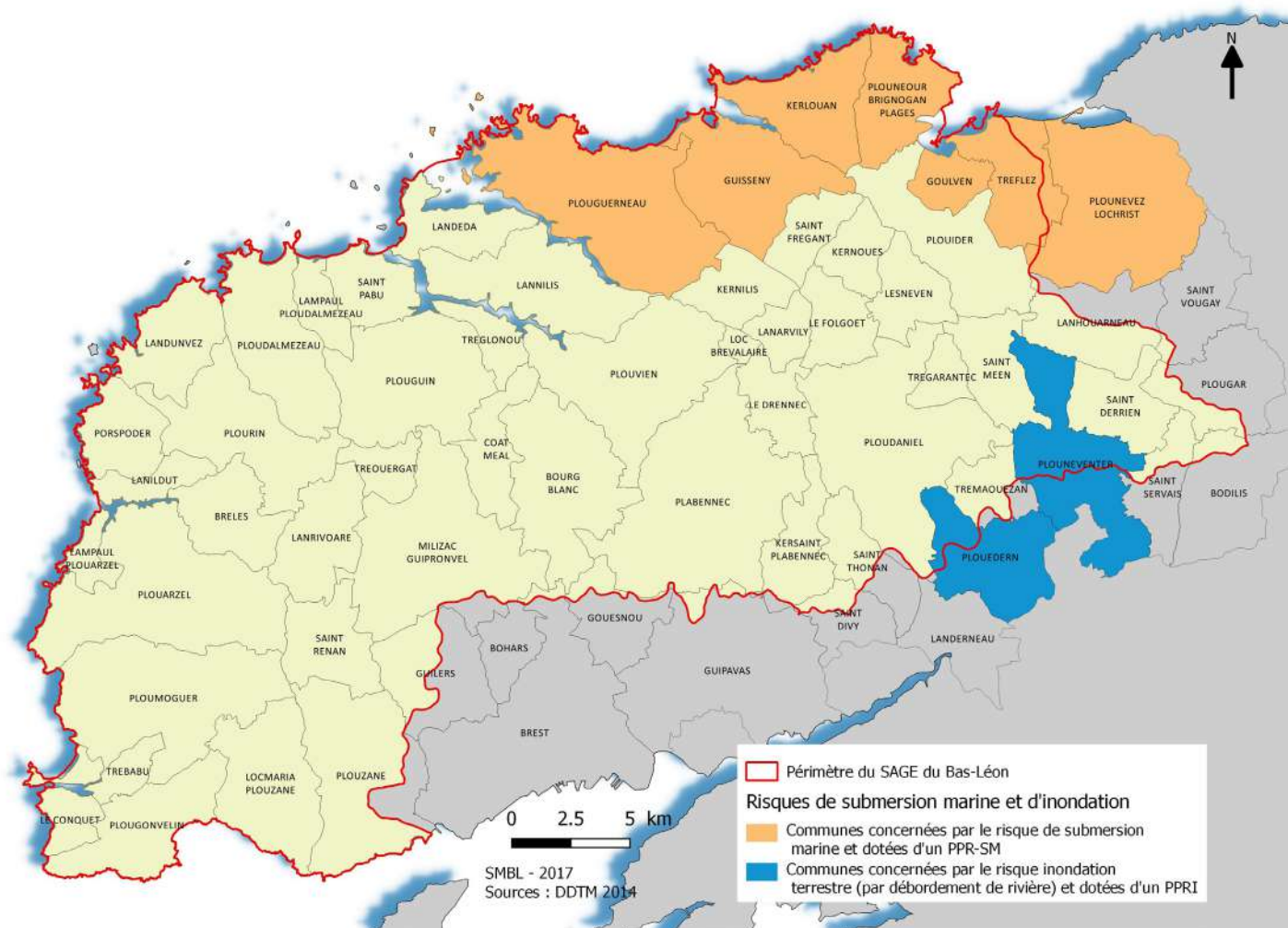
INDICATEUR DE MOYEN

Connaissance du risque

Compte tenu des différents outils existants, le SAGE a pour vocation, dans le domaine des submersions marines, de développer sur le territoire des communes concernées, la culture et la connaissance du risque.

Des mesures de prévention et de réduction de la vulnérabilité sur ces zones existent. En effet, deux Plans de Prévention des Risques de Submersion Marine (PPR-SM) couvrent les communes littorales situées entre Plouguerneau et Plounévez-Lochrist.

De manière plus générale, et dans un but de limiter le risque d'inondations, hors submersions marines, des dispositions du SAGE portent également sur l'amélioration de la gestion du risque pluvial.



## Inondations et submersions marines

La gestion des risques liés aux enjeux inondation et submersion marine revient depuis Janvier 2018 aux EPCI (mission GEMAPI - Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations). Cette compétence est devenue obligatoire suite à l'évolution de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe).

Si, sur le volet de la gestion des milieux aquatiques, certaines intercommunalités gravitant sur le périmètre du SAGE du Bas-Léon ont fait le choix d'une délégation de l'exercice de la compétence au SEBL ; **elles conservent toutes, en revanche, en interne la gestion de l'axe inondation/submersion marine.**

A l'échelle du SAGE, les enjeux liés à ces thématiques se concentrent sur la frange littorale Est du territoire et sont étroitement liés aux axes développés dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE du Bas-Léon.

La CLCL s'est emparée de cette question en 2019 au travers de l'élaboration d'une Stratégie Gestion Intégrée du Trait de Côte (SLGRI). La cellule d'animation du SAGE est associée à l'ensemble des travaux menés dans ce cadre au travers notamment de la participation aux divers comités techniques, comités de pilotage et ateliers territoriaux.

Par ailleurs, la CLCL a engagé une étude sur les performances de protection des systèmes d'endigements et demande d'autorisation. Trois systèmes d'endigements sont répertoriés à l'échelle du SAGE : la digue Rousseau à Goulven et Tréfleze, la digue du Curnic à Guissény et la digue de Kerlouan.

L'ensemble des travaux menés dans ce cadre sont consultables sur le site internet de la CLCL à l'adresse suivante : <https://www.clcl.bzh/environnement/espaces-nat/240-prevention-des-inondations>

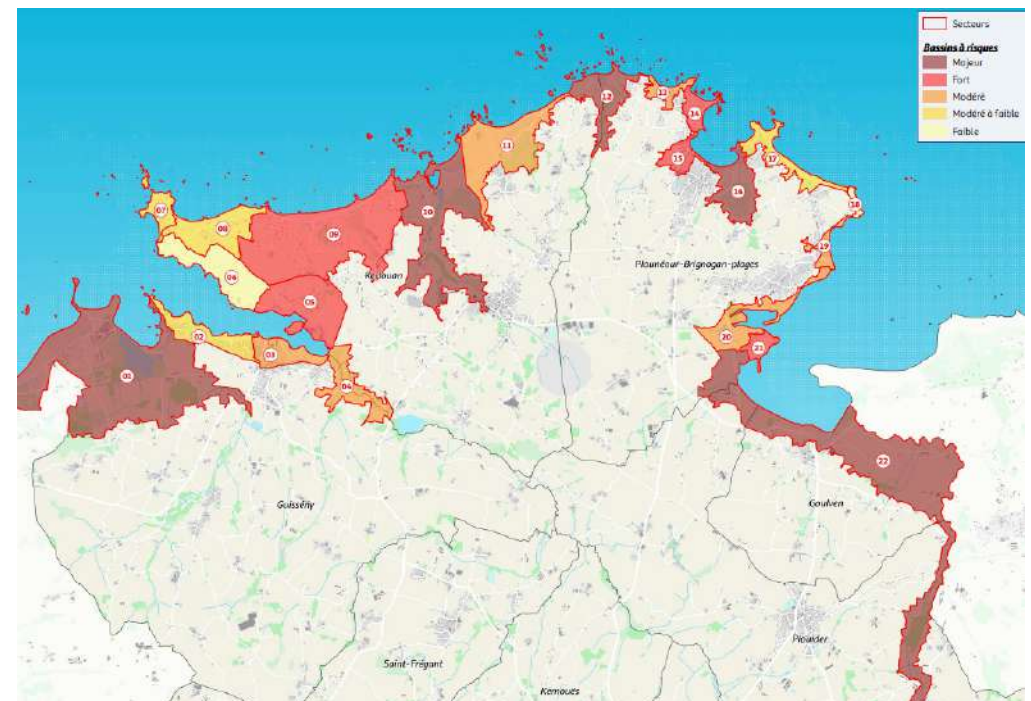


Tableau de bord du  
SAGE du Bas-Léon 2021

# La structure porteuse du SAGE

Le Syndicat des Eaux du Bas-Léon



**Retrouvez nos actualités et le détail de nos missions sur  
[www.syndicateauxbasleon.bzh](http://www.syndicateauxbasleon.bzh)**



## L'exécutif de la CLE du SAGE du Bas-Léon



**Christophe BELE**  
Président de la CLE  
1er Vice-Président du SEBL  
*(en charge des milieux aquatiques)*



**Marguerite LAMOUR**  
1<sup>ère</sup> Vice-Présidente de la CLE  
et Présidente du SEBL



**Gilles MOUNIER**  
2<sup>ème</sup> Vice-Présidente de la CLE  
et 3<sup>ème</sup> Vice-Présidente du  
SEBL *(en charge des espaces  
terrestres)*



**Guy TALOC**  
3<sup>ème</sup> Vice-Président de la CLE  
et 2<sup>ème</sup> Vice-Président du  
SEBL *(en charge de l'eau potable)*

## La mise en oeuvre du SAGE du Bas-Léon

**Mélanie BARIC**  
Coordination et  
animation générale



Agents du Syndicat amenés à intervenir dans la mise en oeuvre des actions du SAGE :

**Jonas LE MOAL**  
Animation,  
accompagnement agricole



**Clément LE JEUNE**  
Milieux aquatiques



**Yann GOUÉZ**  
Technicien Bocage



**Michèle ABHERVÉ**  
secrétariat,  
comptabilité



**Jasmine JAOUEN**  
Cartographie,  
sensibilisation grand  
public et scolaires



**Anne-Gaëil SIMON**  
Communication,  
suivi des collectivités



**Valérie HORYNIECKI**  
Suivi d'études



**Kilian BRIAND**  
Prélèvements,  
piégeage



# COMMISSION LOCALE DE L'EAU SAGE du **BAS-LÉON**



**Syndicat des Eaux  
du Bas-Léon**

2 Route de Pen ar Guéar  
29260 KERNILIS  
[sage.basleon@orange.fr](mailto:sage.basleon@orange.fr)  
02 98 30 75 26

